
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 4 juillet 2016

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Marie-Neige BLANC - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROSIZOPET - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Mme Yasmina SALHI - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - Mme Chafia TIFRA - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - M. Jacky ALBRAND - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. Alain BRISSARD (pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Djamila GHEMRI (pouvoir à M. Hector BRAVO)

M. Régis LACOSTE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans les rangs.

Je mets aux voix le procès-verbal de la séance précédente du lundi 23 mai 2016. Pas d'observation ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Je souhaiterais apporter une petite précision.

Monsieur le Maire,

Concernant les comptes rendus de commissions, nous regrettons que, dans plusieurs délibérations, le compte rendu mentionne seulement : « *Les questions ont été répondues en séance.* » Nous souhaitons trouver dans les comptes rendus un relevé succinct des échanges qui ont eu lieu en commissions afin de garder trace des questions posées et des réponses apportées comme c'était le cas précédemment.

Je vous en remercie par avance.

M. LE MAIRE.- Merci, nous essaierons de faire mieux. Dans le compte rendu, il était écrit : « Les questions ont été répondues », cela ne me semblait pas d'un français formidable.

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous n'osions pas le dire. *(Rires)*

M. LE MAIRE.- D'abord, sur la forme, nous adoptons aujourd'hui le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal et vous faites une remarque sur les comptes rendus. Je suis assez d'accord avec vous. Sans entrer dans un compte rendu enregistré comme pour le Conseil Municipal, je pense que l'on peut être un peu plus exhaustif. Nous veillerons à ce que ce compte rendu des commissions soit plus exhaustif et plus complet dans la façon dont les réponses sont faites et les questions seront mentionnées.

N'oublions pas d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu le compte rendu de la délégation du maire en vertu de l'article 21-22 du Code général des collectivités territoriales. Il n'appelle pas de débat, je confirme simplement cette communication que vous avez reçue en même temps que l'ordre du jour du Conseil.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 octobre 2016.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous aurons une explication de vote et une intervention de M. Martin.

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques chiffres sur la décision modificative n° 2.

En matière de dépenses d'investissement :

- 15 000 € pour l'aménagement des locaux de l'association LOV (Laboratoire Ouvert Villeurbannais) dont l'objectif a pour objet de développer l'utilisation de nouvelles technologies en matière de création et leur mise en commun
- 12 500 € d'achat de matériel pour l'école Rosa Parks
- 7 500 € d'achat de matériel pour la crèche Louis Pasteur qui ouvrira en septembre 2016
- 4 000 € d'achat de défibrillateurs qui seront installés sur la voie publique
- 3 300 € pour le remplacement d'un projecteur au CCVA

En recettes d'investissement :

- 388 000 € en participation versée par les promoteurs dans le cadre du PUP Alstom

En dépenses de fonctionnement : 460 000 €

- 87 000 € pour une subvention à l'INSA qui accueillera pour la quatrième année consécutive les camps Tony Parker, 280 jeunes basketteurs de 11 à 17 ans, des stages organisés avec les meilleurs entraîneurs français, l'université sollicite la Ville pour une subvention qui sert à couvrir les dépenses engendrées
- 55 000 € sur l'avance de la subvention allouée à l'ASVEL Basket féminin
- 50 000 € pour les ateliers Frappaz dans le cadre de la Biennale de la Danse
- 40 000 € d'avance de subvention pour le Villeurbanne Handball Club
- 25 000 € pour soutenir les centres sociaux sur le recrutement de personnes nécessaires à l'accueil d'enfants handicapés

Voilà les dépenses et recettes principales.

Globalement, l'incidence sur la section d'investissement est de 51 000 € sur 68 M€ de budget, soit -0,01 %. Sur la section de fonctionnement, on a une position négative de - 213 000 € sur une enveloppe globale de 137 M€.

Voilà ce que je voulais dire en préambule sur cette décision modificative.

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote du groupe Europe Écologie Les Verts, c'est ainsi qu'elle m'a été présentée en conférence des présidents.

M. Olivier GLUCK.- Une petite remarque concernant la subvention Tony Parker qui est maintenant récurrente depuis quatre ans. Nous pensons qu'elle pourrait être inscrite directement au budget primitif.

Nous nous abstenons sur la décision modificative comme nous l'avons fait pour le budget.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver la décision modificative n° 2 au budget 2016 de notre commune.

Si nous pourrions nous féliciter de voir le budget d'investissement maintenu avec une hausse de 52 000 €, soit 0,09 %, nous sommes hélas plus inquiets sur le budget de fonctionnement.

En effet, bien loin des annonces électoralistes de François Hollande lors du Congrès des maires de France le 2 juin, c'est encore à une ponction budgétaire que nous assistons pour cette décision modificative : -307 000 € de dotation forfaitaire retirés du budget de notre commune. Une paille !

Au total de cette décision modificative, ce sont 673 000 € d'autofinancement qui ont disparu.

Alors, certes, notre commune étant peu endettée et pouvant profiter de l'attractivité immobilière, elle a pu au travers du PUP Alstom faire participer les promoteurs à l'investissement communal en biens d'équipements et emprunter 337 000 € de plus.

Mais tout de même. Il est facile pour l'État socialiste de se féliciter d'un déficit public ramené à 3,5 % en 2016 et d'une dette publique atteignant 95,7 % du PIB.

Mais ces chiffres sont en fait plus imputables aux efforts consentis sous la contrainte par les collectivités locales de droite comme de gauche qu'à l'effort de rigueur budgétaire du gouvernement.

Enfin, depuis quatre mois, François Hollande promet des milliards de dépenses publiques supplémentaires. Il fait des promesses aux enseignants, aux fonctionnaires, aux jeunes, aux agriculteurs, et tente de faire oublier le vide sidéral de son bilan. Alors que la dette ne cesse d'augmenter, il se lance, comme en 2012, dans une campagne qui repose sur le mensonge et le déni des défis à relever.

Prenons garde que ces calculs de petite politique, électoralistes, de la part d'un exécutif dont l'amateurisme est la marque de fabrique, ne mettent pas à genoux nos collectivités locales, premier échelon de l'investissement public auprès de nos concitoyens et de nos entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Se servir de la décision modificative n° 2 pour faire de la « politique nationale »...

M. LE MAIRE.- Petite politique comme vous l'avez dit !

M. Prosper KABALO.- Nous sommes très loin du sujet qui nous importe.

Concernant la baisse de 307 000 € que vous soulevez, effectivement, le chiffre peut impressionner, notamment le public, sauf que c'est simplement une inscription que nous avons surestimée par rapport au calcul du budget. Le budget, c'est un budget primitif inscrit.

La dotation versée est inférieure à nos inscriptions et se servir de ce chiffre pour souligner tout l'intérêt de la décision modificative alors qu'il y avait des choses bien plus importantes à citer comme références, cela paraît un petit jeu politicien. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre aux voix cette décision modificative.

- Adopté à la majorité (39 pour – 9 contre - 5 abstentions) -

2 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – RÉHABILITATION-RESTRUCTURATION DE 55 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « CLÉMENT MICHUT », SITUÉE 1 À 7 RUE CLÉMENT MICHUT À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce sont nos participations habituelles en termes de garantie d'emprunt, nous venons compléter la principale qui est celle de la Métropole. C'est un schéma classique de répartition.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

3 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – RÉHABILITATION DE 82 LOGEMENTS, « LE RONSARD », 15 RUE JOHN FORD À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

4 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 2 LOGEMENTS, 9 RUE DU PROFESSEUR GALTIER À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

5 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ – ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 47-49 RUE PAUL LAFARGUE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

6 – GARANTIE D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS, CAP CANAL, 90 RUE DE VERDUN À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

7 – GARANTIE D'EMPRUNT CITÉ NOUVELLE – ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 9 LOGEMENTS, 44 AVENUE AUGUSTE BLANQUI À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

8 – ACQUISITION EN VEFA D'UN ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) DANS LE PROGRAMME IMMOBILIER DE BOUYGUES DÉNOMMÉ JARDIN DES ÉLÉMENTS – ZAC MAISONS NEUVES – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Ce rapport est important car il concerne un futur équipement petit enfance de Villeurbanne.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

9 – ZAC GRATTE-CIEL – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, MODALITÉS PRÉVISIONNELLES DE FINANCEMENT – AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-011 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Un premier rapport avec des demandes d'intervention de tous les groupes. Avant de donner la parole à M. Llung, je rappelle que nous avons eu, lors d'une précédente séance de la Communauté urbaine, un rapport qui était le même sur le fond mais moins centré sur les équipements publics de Villeurbanne, qui situait la problématique de la ZAC et les modalités prévisionnelles de financement dans son ensemble.

Monsieur Llung pour une présentation de ce rapport ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour présenter ce rapport, d'abord, je dois vous dire que nous avons déjà voté le projet des équipements publics en juillet 2014 et que la présente délibération consiste à voter le programme définitif des équipements publics. En l'occurrence, entre le projet et le programme, il n'y a pas de changement majeur.

M. le Maire l'a rappelé, nous avons voté une délibération similaire au conseil de la Métropole en mai dernier et il convient que la Ville, parce que cela engage ses finances, se prononce à son tour sur ce projet de délibération.

En réalité, dans ce Conseil Municipal, nous avons trois délibérations qui concernent Gratte-Ciel. Pour la deuxième, il s'agira du relogement des habitants, cela fait partie du projet aussi que de s'occuper des habitants qui ont dû être délogés, en tout cas

expropriés pour certains et relogés pour d'autres ; la troisième délibération sera plus une délibération d'ordre pour la construction du lycée, qui a rapport avec la Région.

Quels sont ces équipements publics ? Je le rappelle puisque nous en avons déjà parlé. Il s'agit d'un volume total de surface de plancher de 108 200 mètres carrés et 20 600 mètres carrés d'équipements publics :

- le lycée pour 12 800 mètres carrés de plancher
- le complexe sportif pour 3 100 mètres carrés
- le groupe scolaire Rosa Parks avec 20 classes qui fera 4 000 mètres carrés
- un équipement petite enfance de 700 mètres carrés

Je ne compte pas le cinéma Le Zola qui est compté dans une autre partie des mètres carrés de la ZAC, dans le socle commercial, dans un ensemble qui fait 21 000 mètres carrés.

Un autre aspect des équipements publics, ce sont les équipements publics d'aménagement. C'est plutôt le sol. Nous avons 25 000 mètres carrés d'aménagement de l'avenue Henri Barbusse prolongée, de la rue Racine prolongée, de la place est/ouest au nord de Zola, au cœur de l'aménagement des Gratte-Ciel, le parvis du lycée, le cheminement vers la salle des Gratte-Ciel à l'ouest, le passage vers la rue Bourgey à l'est, l'aménagement de la partie qui correspond à l'opération rue Francis de Pressensé et des infrastructures de réseau.

Un point sur le logement parce que la programmation est assez exceptionnelle, elle témoigne de notre politique en matière de logement, d'un souci de l'équilibre nord/sud entre les Gratte-Ciel historiques et la zone de projet. Nous aurons 29 % de logements sociaux dont 4 % de PLS. Nous aurons, et c'est exceptionnel, 20 % d'accession sécurisée à la propriété PSLA (nous visons 5 % à l'horizon 2030 pour l'ensemble des logements de la ville, mais 20 % au cœur même de Villeurbanne, c'est vraiment exceptionnel et je tiens à le souligner), 51 % d'accession libre dont 10 % à prix maîtrisé, ce qui est assez rare également.

Au total, les logements privés libres de prix représenteront un volume de 41 %.

Enfin, la ZAC, c'est aussi un bilan financier. Le volume financier global est de 94,573 M€. Il y a ce que l'on appelle un déficit de ZAC, il faut entendre par-là les équipements publics d'environ 39 M€. La Ville participe à hauteur de 20 % c'est-à-dire 7,8 M€ et nous avons des rachats d'ouvrage à 2 M€.

Cette délibération vous présente le bilan financier et demande l'acceptation d'une autorisation de programme de 10,252 M€.

C'est tout pour la présentation de cette délibération Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Naturellement, ce projet est important pour Villeurbanne. Malheureusement, notre municipalité n'a pas la vision politique de Lazare Goujon qui, avec les Gratte-Ciel, a métamorphosé la ville avec une stratégie politique claire qui a eu un retentissement

considérable à Villeurbanne, en France et dans le monde.

Clairement, nous n'atteindrons pas ce niveau, certes élevé, mais il aurait pu y avoir au moins un démonstrateur, notamment en termes de développement durable, dans ce nouveau quartier.

Villeurbanne a choisi, une fois de plus, d'être à la traîne de Lyon pour ne pas attirer l'attention des entrepreneurs du monde entier comme a su le faire Gérard Collomb à Confluence.

De façon plus concrète, ce projet manque de vision politique et de planification. Par exemple, si le manque d'école primaire est en partie comblé dans ce projet, nous notons l'absence d'ambition pour la petite enfance. Les Villeurbannais n'ont qu'à se payer une assistante maternelle !

Mais, de façon plus criante, nous ne pouvons que constater l'absence de programmation en matière de transports en commun. L'augmentation programmée de la population et des activités commerciales dans ce nouveau centre ainsi que la nécessaire attention au développement durable devraient aboutir à une programmation ambitieuse en termes de transports en commun pour Villeurbanne et la Métropole. Il n'en est rien.

Au mieux, a-t-on appris en commission, le projet de ligne A7 pourrait se transformer en tram T6. Évidemment, il est bien difficile d'obtenir cette information car, sur le site du Sytral, le projet de T6 s'arrête dans Lyon. Quelle technocratie !

Au minimum, l'implantation de cette nouvelle ligne devrait être planifiée et intégrée au programme d'équipement public de ce quartier. C'est ce que font les pays bien gérés où, comme par hasard, le chômage est faible et le pouvoir d'achat élevé.

Nous allons rappeler ici notre attachement au développement durable et défendre une fois de plus une ligne de métro en alternative au projet T6. Vous allez nous répondre que cela est plus cher. C'est vrai avec votre vue à court terme, mais si l'on compte un amortissement sur 30 ou 50 ans, le métro est moins cher en termes de coût d'exploitation mais aussi en consommation énergétique et en émission de CO2.

Vous allez aussi nous dire que le Sytral considère que la ligne de tram est la meilleure solution. Arrêtez votre approche technocratique ! C'est aux élus de fixer leur vision pour demain par un choix clair auprès des électeurs et par des consignes aux services techniques.

Un projet de ligne de métro n'a même pas été étudié. C'est à vous, Monsieur le Maire, de demander une telle étude au Grand Lyon. Cette ligne devait initialement relier deux campus universitaires, La Doua et Gerland. Toutes les cités de premier plan sur le rayonnement scientifique et industriel, et pas forcément les plus importantes, ont fait le choix d'une ligne de métro pour relier les campus (Toulouse, Munich, Boston, Shanghai...).

C'est une partie importante du rayonnement international d'une métropole. Mais avec la gauche au pouvoir, la gauche la plus rétrograde d'Europe disait récemment le regretté mais talentueux Michel Rocard, Lyon et Villeurbanne ne peuvent jouer qu'en deuxième division, comme la France joue aujourd'hui avec Hollande en deuxième division au niveau mondial et tant pis pour le pouvoir d'achat et le chômage. Pour la gauche socialiste, il est

plus important de défendre des doctrines technocratiques comme punir les propriétaires de voiture que de réfléchir à l'avenir de la cité et de regarder comment font les métropoles dynamiques du monde où les salaires augmentent et le chômage diminue !

Quel manque d'ambition pour Villeurbanne pour ce projet qui aurait dû être de premier plan.

Nous voterons néanmoins pour.

M. LE MAIRE.- Je me retiens de je ne sais pas quoi mais de beaucoup de choses. On a rarement atteint un tel niveau de délire, il n'est pas technocratique mais il est là quand même !

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cet après-midi, dans ce rapport, nous examinons le programme des équipements publics pour ce grand projet d'aménagement urbain Gratte-Ciel nord. Nous voici dans le très concret puisque, comme le rapporteur l'a dit, c'est le programme cette fois et non plus simplement le projet.

Au début des années trente, Lazare Goujon, alors maire de cette commune, entreprend d'inscrire Villeurbanne dans le XXème siècle. De l'esprit de ce maire visionnaire est né le quartier Gratte-Ciel, un quartier qui dote Villeurbanne d'un centre-ville moderne, d'une œuvre sociale et architecturale.

Ce quartier est très ancré dans la conscience collective de notre ville. Ce projet suscite curiosité, attente et impatience. Ainsi, dans le cadre de la concertation, une réunion publique s'est déroulée en mairie le 22 juin à laquelle près de 200 personnes assistaient.

Nous sommes condamnés à l'excellence sur cette opération.

Nous avons voici peu fêté les 80 ans des Gratte-Ciel, ce grand moment festif a été l'occasion de faire rayonner Villeurbanne en rappelant son importance patrimoniale et culturelle au sein de la Métropole mais aussi de montrer que notre ville regardait vers l'avenir, un avenir qui, à l'instar de son passé, place l'humain au cœur de l'architecture.

Cet avenir, c'est au cœur de la Métropole qu'il se joue. Ce projet permettra à Villeurbanne de s'inscrire pleinement dans le territoire métropolitain.

Les programmes résidentiels, commerciaux et les infrastructures qui s'y adjoignent sont l'occasion de redynamiser un centre-ville qui se doit de développer toutes ses potentialités. S'il est crucial pour Villeurbanne de se doter d'un centre-ville moderne, dynamique et en accord avec les problématiques inhérentes de notre temps, notre groupe souhaite que ce développement ne se fasse pas au détriment d'autres quartiers plus fragiles. Ainsi, nous rappelons qu'il faut bien prendre en compte, comme nous le faisons d'habitude, l'épanouissement de tous les Villeurbannais.

Ce projet urbain prend sans ambiguïté le parti de s'inscrire dans une perspective de développement durable. C'est une excellente chose, une décision forte et un nouvel horizon.

Notre groupe se réjouit également de l'importance accordée aux modes de déplacement doux et aux piétons. La modernité d'un centre-ville, c'est de ne pas se construire tout autour de la voiture comme on le faisait avant. Toutefois, nous espérons que l'attractivité de ce nouveau quartier ne sera pas l'occasion pour les commerçants de trop s'approprier l'espace public. Le piéton à Villeurbanne a toute sa place, c'est lui qui crée du lien social. C'est une nécessité que tout soit mis en œuvre afin que Villeurbanne et son centre demeurent harmonieux.

Ce projet urbain est gage de qualité et s'inscrit dans une perspective ambitieuse qui fera grandir et rayonner Villeurbanne et, dans une plus large mesure, la Métropole.

Pour cette raison, notre groupe votera avec enthousiasme en faveur du programme des équipements publics.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin.

Madame Vessiller pour le groupe Europe Écologie Les Verts Front de Gauche ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de nous exprimer sur ce projet, de souligner l'intérêt et l'ambition d'un projet architectural et urbain qui devra être à la hauteur de l'histoire des Gratte-Ciel et, nous l'espérons, des enjeux urbains et écologiques du XXIème siècle.

Nous ne reviendrons pas sur plusieurs points positifs : la part du logement social et abordable, les nouveaux équipements publics, le cinéma Le Zola avec plusieurs salles, la végétalisation des bâtiments (et, souhaitons-le aussi, des espaces publics), les nouvelles rues, les cheminements piétons, le réaménagement des rues Jean Bourgey et Pressensé comme expliqué dans ce programme des équipements publics. Mais nous avons aussi plusieurs fois exprimé nos regrets sur quelques points : la taille trop restreinte de la place publique, l'absence -à ce jour- d'habitat coopératif...

Aujourd'hui, nous voulons surtout insister sur le grand absent de ce grand projet urbain, à savoir le tramway T6 : cette future ligne de transport en commun reliera Debourg à La Doua, elle sera mise en service en 2019 entre Debourg et Hôpitaux Est, la première phase décidée par le Sytral. Après 2020, elle devra être prolongée sur Villeurbanne.

Cette ligne est prévue en tramway sur Lyon Bron pour environ 20 000 voyageurs par jour. Je ne referai pas ici le débat du tramway sur C3 mais tiens néanmoins à rappeler qu'il est étonnant que, pour une ligne qui aura moitié moins de voyageurs que la C3, le choix du tramway par le Sytral ait été une évidence dans Lyon 7e, 8e et à Bron, alors qu'il n'a jamais été étudié sérieusement sur C3. Mais passons...

Le dossier de réalisation de la ZAC qui est joint à la délibération indique que cette ligne viendra des hôpitaux Est et de la place Grandclément et passera par les Gratte-Ciel. Pourquoi pas les Gratte-Ciel mais où précisément pour bien irriguer les quartiers de la Ville ? Les Gratte-Ciel, c'est un des choix qui accompagnent la densité de population actuelle mais ne l'orientent pas, et surtout ce n'est pas le seul choix possible. Pour nous,

le passage sur l'avenue Barbusse n'a rien d'évident et mérite largement un débat sur différents tracés.

L'avenue Barbusse a une vie propre et une qualité urbaine et architecturale qu'une ligne de tramway pourrait obérer, notamment lors des différentes animations où la rue devient un vaste espace public sans véhicule comme on l'a vu encore ce week-end. En effet, on ne détourne pas une ligne de tramway plusieurs jours par an comme on peut le faire avec un bus.

Ensuite, au nord, l'usine ACI constitue une vraie contrainte entre les Gratte-Ciel et la Doua, et nous souhaitons –comme vous j'imagine- que cette entreprise reste à Villeurbanne aussi longtemps que possible. Or, dans ce tracé par l'avenue Barbusse prolongée, la solution consisterait à mettre un tramway rue Billon puis rue Perroncel puis rue Yvonne, mais elle présente beaucoup de contraintes et d'inconvénients.

C'est pourquoi nous suggérons d'étudier d'autres scénarios où, tout en passant aux Gratte-Ciel, la ligne n'emprunterait pas l'avenue Barbusse mais peut-être la rue Paul Verlaine, puis la rue Jean Bourgey, la rue Édouard Vaillant (ce qui n'est pas sans conséquence sur le positionnement de la future école Rosa Parks sur la parcelle prévue, mais si on l'anticipe, cela peut être pris en compte), ou encore par un tracé plus à l'Est par les rues Rollet, Commandant Lherminier et Bienvenus, autant de solutions qui ont d'ailleurs été étudiées comme le mentionne l'étude d'impact et qui présentent une bonne connexion au métro A, qui ont d'autres avantages (tracé plus simple pour la circulation du tram, un élargissement du cœur de Villeurbanne, notamment le tracé par les rues Rollet et Commandant Lherminier) ; mais nous sommes aussi favorables à l'étude d'un scénario encore plus à l'Est, par la rue du 1er mars, les rues Flachet et Château Gaillard, qui aurait l'avantage de desservir et développer d'autres quartiers que les Gratte-Ciel, tout en se connectant aussi au métro A, mais cette fois à la station Flachet.

La question de l'arrivée sur le campus est également un point intéressant à discuter : à Gaston Berger comme dans l'hypothèse Barbusse, Perroncel, Yvonne ou à Einstein, vers l'INSA, les deux peuvent s'entendre et d'ailleurs, arriver à l'INSA n'empêche pas d'aller aussi à Gaston Berger.

Ce n'est pas simple, c'est pourquoi il faut étudier les points forts et les points faibles de ces différentes hypothèses, les impacts sur la circulation, les objectifs de piétonisation du centre-ville et mettre en débat tout ceci, sans tarder, avec les Villeurbannais !

En effet, nous votons aujourd'hui le programme des équipements publics de la ZAC avec un budget prévisionnel de 20 M€ d'infrastructures. Le dossier de réalisation de la ZAC établi par la SERL indique « *le prolongement sur l'avenue Barbusse devra prendre en compte une possible ligne forte A7 ou T6.* » « Rendre possible » est une exigence un peu « petit bras » si vous me permettez, concevoir un projet urbain articulante au mieux le tracé d'une ligne forte et le projet urbain serait pourtant la bonne méthode, d'autant plus qu'on est en pleine révision du PLU-H et du PDU, et que le PLU-H devra réserver les emprises pour cette ligne d'ici à la fin de l'année me semble-t-il.

Il ne faudrait pas qu'une fois les voiries aménagées dans la ZAC, on vienne recasser les espaces publics, comme on le fait aujourd'hui avec T6 dans Lyon 8^e où des aménagements

récents payés par l'argent public vont être détruits pour faire passer cette ligne de tramway.

De ce point de vue, envisager le passage du tramway sur une portion du cours Tolstoï en partant de Grandclément vraisemblablement, alors que ce cours Tolstoï est en cours de réaménagement avec C3, serait à la fois une gêne répétée pour les riverains et un gaspillage évident d'argent public par manque de vision à long terme ou même à moyen terme. À Villeurbanne, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas...

D'autres grands projets urbains de l'agglomération ont été réalisés ces dernières années avec un axe fort de transport en commun : le prolongement de la ligne du tramway T1 à la Confluence qui a précédé la construction des premiers bâtiments en 2005, la création du tramway T3 et le prolongement du métro A de Bonnefoy à La Soie qui ont été concomitants à l'ouverture du Carré de Soie, et encore l'antenne de T3 qui a desservi le Grand Stade de Décines avant même la livraison du stade !

Autant d'exemples qui montrent que, dans l'agglomération et dans quelques villes, le Sytral et le Grand Lyon savent faire des projets de tramway articulés aux projets urbains. Monsieur le Maire, quelles nouvelles du Sytral sur ce dossier s'il vous plaît ?

En conclusion, vous l'aurez compris, nous serons des acteurs constructifs du futur débat sur le tramway T6 dans Villeurbanne et espérons que vous organiserez très rapidement ce grand débat citoyen !

Nous voterons la délibération.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La réalisation de la ZAC des Gratte-Ciel est un projet indispensable pour le développement du centre-ville de Villeurbanne. Nous approuvons ce projet même si nous ne sommes pas d'accord sur tous ses aspects, notamment sur certains choix architecturaux et le programme résidentiel.

Dans le présent rapport, vous nous soumettez le programme des équipements publics qui doit accompagner ce projet. Ce programme appelle de notre part une réflexion sur trois points : tout d'abord sur la notion majeure de centralité à laquelle il est nécessaire d'associer deux autres notions qui accompagnent presque toujours de façon implicite un projet urbain, la notion d'espaces publics et de mobilité.

L'objectif premier de cette extension est d'affirmer la centralité des Gratte-Ciel. Cette centralité est une évidence et n'a d'ailleurs jamais été remise en cause, même par la création du Carré de Soie. Au cœur de la Métropole, il n'existe que trois centres attractifs : les Gratte-Ciel, la Part-Dieu et la Presqu'Île, les deux premiers faisant l'objet d'un projet urbain pour accentuer leur attractivité.

Le programme des équipements publics présenté va dans ce sens. Le prolongement de l'avenue Henri Barbusse, la création d'une place centrale ou d'un complexe sportif renforceront cette centralité au sein même de la commune.

Cependant, cette polarisation de l'espace urbain densifié ne va pas sans poser des problèmes au sein de l'équilibre même de la ville. Malgré différents aménagements urbains, on constate que certains quartiers restent endormis et peu attractifs. Cette centralité peut étouffer ces quartiers et peut-être faudrait-il évoluer à l'avenir vers une centralité dispersée pour maintenir un équilibre au sein de la ville.

Le second point indissociable de cette centralité, c'est l'espace urbain. Notion-clé d'un projet urbain, l'espace urbain, ce sont tout d'abord des lieux où les gens se rencontrent, communiquent, rues, allées, places mais aussi terrasses de café et marchés. Cette diversité n'est pas sans poser des problèmes de compatibilité entre qualité de vie et zone résidentielle, d'échanges ou de déplacements. L'espace public, c'est souvent une réalité menacée par diverses nuisances.

Aujourd'hui, l'un des lieux essentiels de l'espace public aux Gratte-Ciel, c'est la place Lazare Goujon, lieu de convivialité, détente, aire de jeux, la cohabitation n'est pas sans problème et même source de difficultés quant à la nuit tombée cette place est le lieu de stationnement de groupes qui engendrent des nuisances importantes pour le voisinage.

Malgré les efforts entrepris cette année, on constate les mêmes problématiques récurrentes avec l'été, cette place devient une véritable zone de non droit, preuve que, pour certains, le charivari, c'est toute la nuit. L'installation du clown McDonald's va peut-être d'ailleurs définitivement transformer cette place en un cirque durant tout l'été.

C'est malheureusement ce genre de difficulté auquel nous risquons d'être confrontés dans les nouveaux espaces publics.

Enfin, développer un centre-ville suppose de mettre en place la mobilité et l'accessibilité. C'est là le paradoxe de ce programme d'équipements publics. Pas un mot sur les transports en commun alors que ce projet est censé les privilégier. C'est d'autant plus regrettable que vous souhaitez modifier les pratiques citoyennes pour favoriser les transports en commun au détriment de la voiture.

En commission, il nous a clairement été indiqué que la création d'une nouvelle ligne de métro était à présent inenvisageable, et ce pour des raisons financières. La ligne forte T6 sera donc forcément un tramway mais la date de finalisation du projet n'est d'ailleurs pas encore connue. De même, pas un mot sur les dessertes interquartiers.

L'absence d'une planification des réseaux de transport est donc un handicap pour ce projet, elle va à l'encontre de la mobilité et donc au final de l'attractivité de ce projet. C'est notre grand regret. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Poncet.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Mon propos aura trait aux rapports 192, 194, 167 et 187.

Au travers de ces quatre délibérations, nous allons voter le futur très proche du centre-ville de notre commune.

Si la délibération 194 n'amène aucune discussion, le financement des équipements publics

par l'aménageur de la ZAC (rapport 192), l'autorisation de programme du groupe scolaire Rosa Parks (rapport 167) et l'autorisation donnée à la Région Auvergne Rhône Alpes de lancer les travaux du nouveau lycée (rapport 187) sont plus à même d'être débattus ici.

Concernant le groupe scolaire Rosa Parks, mais je pourrais étendre mon propos à tous les groupes scolaires villeurbannais, les éléments fournis ne sont pas suffisants pour juger de la pertinence et de la résilience du projet à la démographie villeurbannaise. Je ne doute pas que votre majorité a en sa possession tous les éléments démographiques dans les groupes scolaires pour établir ses projets de création de classes et de groupes scolaires.

Que tous les groupes de l'opposition ne s'inquiètent pas. Si la transparence n'est pas de mise dans notre Conseil Municipal, j'ai pu, au travers de mon mandat d'élu métropolitain avoir accès aux rapports de la commission départementale de l'Éducation nationale, et ainsi avoir accès aux effectifs constatés de la rentrée scolaire 2015 et à ceux prévus en juin 2016 pour tous les groupes scolaires villeurbannais. Je me tiens bien entendu, dans la droite lignée de ma vision républicaine et démocratique de l'action politique, à disposition des groupes de l'opposition pour fournir tous ces éléments chiffrés.

Une erreur est à relever sur le rapport 192. Il est indiqué dans ce rapport que le financement du groupe scolaire de 20 classes est pris en charge à hauteur de 10 classes par l'aménageur. Rien n'est pourtant indiqué pour le financement du restaurant scolaire. Je remercie les services d'avoir répondu lors de la commission Économie et Administration Générale que l'aménageur prenait bien la moitié du coût de la construction de ce restaurant scolaire à sa charge. Il serait intéressant de tracer cette réalité dans la délibération.

Le rapport de la SERL en date du mois de mai 2016 annexé à la délibération est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, il confirme le décalage de planning entre les différentes constructions publiques. Alors que le lycée sera bien construit pour la rentrée 2018, nous avons confirmation que le groupe scolaire Rosa Parks sera livré pour la rentrée 2019 et l'EAJE pour 2022. Les premiers logements devant être livrés en 2018 pour un volume de 120 logements, on peut s'étonner d'une livraison aussi tardive de la crèche. Mais soit, les familles villeurbannaises ont déjà l'habitude de trouver des solutions de garde sans la mairie.

Un élément a aussi attiré mon attention dans le rapport de la SERL au chapitre 3.1.8 où il est indiqué et je cite : « *Un réseau mutualisé de télécommunication (fourreaux de distribution pour les réseaux de télécommunication) sera mis en place dans chaque rue. Il sera raccordé sur les réseaux existants, notamment le réseau universel d'Orange-France Télécom. Les fourreaux pourront également servir à installer un système de vidéosurveillance.* »

Quelle n'a pas été ma surprise de voir le mot de vidéosurveillance. Vous, Monsieur le Maire, chantre affirmé du refus des caméras ! À croire que votre proximité géographique de Gérard Collomb dans l'assemblée métropolitaine tend à vous faire changer d'avis petit à petit.

Monsieur l'Adjoint à l'Éducation, revenons maintenant au sujet principal de mon propos : l'école Rosa Parks et sa prédécesseuse sur le site du collège Mûrice Leroux.

Alors que vous nous avez toujours indiqué vouloir construire 8 classes temporaires -pour un montant de 1 M€- quelle n'a pas été ma surprise de voir que les effectifs prévus en

juin 2016 par l'inspection académique permettaient tout juste d'ouvrir 6 classes de primaire.

Une information des élus aurait été un juste retour des débats qui ont eu lieu dans notre assemblée.

Avec un taux d'élèves par classe de 23,17, on comprend mieux l'attrait pour les professeurs des écoles de venir y travailler, le taux d'élèves par classe pouvant atteindre ailleurs un taux bien supérieur comme 26,21 à Jean Zay.

Pouvez-vous d'ailleurs nous indiquer quelles mesures ont été prévues pour 2018 alors que l'inspecteur d'académie du Rhône a prévu de baisser le nombre d'élèves par classe en maternelle et en primaire ?

Alors que les écoles villeurbannaises sont déjà en limite de rupture de charge, que des algecos sont installés dans les cours, une baisse du seuil de création pourrait très bien être la goutte d'eau qui fera déborder le vase, et ce d'autant plus que des travaux d'extension sont prévus comme par exemple à la Nigritelle Noire au Tonkin.

Enfin, pour terminer mon propos, Monsieur l'Adjoint, lors des débats animés de juillet 2015, vous nous aviez proposé de visiter les algecos de l'école Rosa Parks avant son ouverture. J'espère que cette invitation tient toujours et que vous n'agirez pas comme ce que l'on voit habituellement lors des inaugurations des surfaces commerciales, lors des réceptions des clubs sportifs méritants, des inaugurations de logements sociaux rénovés, les poses de premières pierres de bâtiments médicaux où les invitations sont filtrées et uniquement adressées à la majorité municipale. Le temps de l'entre-soi est dépassé. Les électeurs et concitoyens n'acceptent plus des méthodes que l'on ne peut que regretter.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Martin, sans vouloir anticiper les réponses, pour toute la partie que vous avez qualifiée vous-mêmes d'essentielle de votre propos qui concerne l'école Rosa Parks, sur les ouvertures de classes, si vous voulez faire profiter aux élus de l'opposition de vos accès privilégiés que tout le monde a au conseil académique, puisque les documents sont ouverts à tous, vous le ferez mais je ne suis pas sûr que vous leur ferez un cadeau formidable !

M. Berthilier y reviendra tout à l'heure lorsque nous passerons à cette délibération en tant que telle.

Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Voici une nouvelle étape pour la ZAC Gratte-Ciel que nous voterons naturellement car elle est en phase avec la ville de demain, avec les besoins de la population, avec les objectifs d'une ville attractive, en phase avec les exigences d'une ville durable.

Ce projet verra la construction de 62 000 mètres carrés de logements dont 29 % de logements sociaux, 21 000 mètres carrés de commerces et services, 4 000 mètres carrés de bureaux et 20 000 mètres carrés d'équipements publics.

C'est un projet d'envergure métropolitaine qui se positionne en termes d'importance sans doute en deuxième après celui de la Part-Dieu. C'est une chance pour notre ville de voir le quartier historique de Villeurbanne s'agrandir par ce projet.

Le projet créera un nouveau lycée, un groupe scolaire, un équipement de petite enfance ainsi qu'un équipement sportif avec un terrain multisport extérieur en toiture.

Ces équipements sont destinés à accueillir les nouveaux habitants vu le nombre de logements qui augmentera sur le périmètre du projet. Nous sommes pourtant bien là dans les prévisions de ce que sera le quartier de la ville.

On peut aussi noter que le projet a pris en compte le tramway T6 censé passer par le quartier des Gratte-Ciel. À ce sujet, nous regrettons le choix du tramway qui rejoindra la Doua à Gerland et le défaut d'études comparatives avec le métro, laissant à penser qu'il n'y avait aucun autre choix possible.

Nous pensons que le métro est plus enclin à répondre aux enjeux d'avenir de la ville nouvelle, mieux adapté à libérer de l'espace en surface qui deviendra cruciale dans une agglomération qui se densifie. Mais, nous aurons bien le temps d'y revenir car ce projet sera plus avancé et le tracé sans doute éclairci dans les prochains mois.

D'ailleurs, qu'importe le tracé, pourvu que l'on ait la vitesse car c'est bien là l'un des nombreux désavantages du tramway.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe socialiste, Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il y a plus de 80 ans, le quartier des Gratte-Ciel devenait le symbole d'un centre social et urbain mêlant audace architecturale et innovation sociale. Les Gratte-Ciel sont fondateurs de l'identité de notre ville et de sa singularité : un hypercentre constitué de logements sociaux, de commerces, d'un Hôtel de Ville, d'un théâtre.

Il devenait la marque d'une ville à part entière et non plus seulement celle d'une commune de banlieue.

Les Gratte-Ciel historiques constituaient un symbole de modernité, modernité architecturale avec l'emploi de procédés importés des États-Unis, modernité sociale avec la création de nombreux services au profit des ouvriers, modernité juridique également avec un montage financier innovant et la création de la société villeurbannaise d'urbanisme.

Les Gratte-Ciel de demain s'appuient donc sur les principes du projet historique pour les dépasser et les adapter au XXIème siècle. Le projet d'extension s'intégrera au projet initial en conservant sa cohérence architecturale dans une perspective sud-nord. Il prolongera son ambition sociale avec la volonté de favoriser la mixité des logements et de construire la ville autour de la diversité des usages.

En doublant son centre-ville, Villeurbanne confortera également son pôle de centralité de la Métropole. La ville renforcera ainsi son attractivité fondée sur une stratégie

commerciale équilibrée et cohérente en fonction des besoins des habitants et de son rôle moteur dans le dynamisme de l'agglomération.

L'aspiration à une meilleure qualité de vie pour tous demeure. Sur les 7 hectares du projet, ce sont près de 900 logements qui seront construits dont plus de la moitié de logements aidés en location ou en accession à la propriété, 2,5 hectares d'espaces publics et un espace viaire repensé. À ces logements s'ajoutent des services publics de qualité, un groupe scolaire, un équipement petite enfance, le lycée Pierre Brossolette reconstruit, un complexe sportif polyvalent et un équipement culturel.

Le projet urbain qui s'ouvre devant nous s'appuie naturellement sur la modernité et l'audace mais d'une manière renouvelée. Au XXI^{ème} siècle, l'audace du projet se retrouve dans sa méthode et sa finalité : une grande concertation et une exigence de haute qualité environnementale. Rares sont les projets où les habitants sont concertés avant même les premières esquisses.

Cela a été le cas à Villeurbanne dès 2007 avec plusieurs réunions publiques et des ateliers de concertation. Certes, la concertation peut allonger les délais tout comme la structure du foncier, l'économie immobilière ou les contraintes réglementaires mais, avant tout, la concertation enrichit les projets. Aujourd'hui, celle-ci continue pour aborder des réflexions nouvelles sur l'usage des espaces publics ou les opportunités offertes par le temps long du chantier pour des initiatives habitantes.

De plus, cette attention à la parole des habitants s'est exprimée tout au long de la procédure de relogement au cours de laquelle les services de la Ville puis de la Métropole ont apporté la meilleure réponse aux souhaits des locataires. Ce nouveau centre-ville s'ancre dans le XXI^{ème} siècle en portant haut le développement durable, aussi bien dans l'organisation des espaces publics que dans la construction des logements. C'est dans son attention au développement durable que les nouveaux Gratte-Ciel puisent leurs éléments de modernité comme l'hygiénisme avait été l'innovation du projet de 1934.

Aujourd'hui, elle prend la forme d'une attention très forte à la performance énergétique sans détériorer le confort pour les usagers. Des efforts seront demandés pour que l'intégration du chantier dans son environnement soit la plus apaisée possible avec des nuisances amoindries, une gestion raisonnée et économe de l'eau ou des déchets.

Le nouveau quartier comportera aussi une trame verte renforcée qui donnera une plus grande place au végétal, un maillage viaire favorisant les déplacements en modes doux et une optimisation du stationnement.

Tout en conservant une continuité et une unité avec les Gratte-Ciel historiques, il s'agit bien de construire la ville de demain, une ville intelligente, soucieuse de l'environnement et de ses habitants, et d'être un laboratoire de la ville durable.

Le projet urbain répond à notre sens aux défis auxquels il était confronté, un défi patrimonial, un enjeu de confort et de qualité de vie, un défi d'attractivité.

Si les Gratte-Ciel ont fait de Villeurbanne une ville à part entière, leur extension fera de notre ville l'un des centres de la Métropole tout en gardant son identité et sa dynamique propre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Perret.

Il n'y a plus d'intervention. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire.

Quelques propos en synthèse des différentes interventions. Je remercie les groupes qui se sont exprimés plutôt en soutien du projet sans quelques réserves, même si j'entends aussi quelques nuances, je concentrerai naturellement mes réponses sur les autres interventions.

Il y avait à peu près trois points principaux, la vision générale disons-le ainsi, la question des transports en commun principalement et des questions plus particulières liées à l'école Rosa Parks.

Sur la vision ou le manque de vision, c'est ce qu'a énoncé M. Morel, vous dites qu'« il n'y a pas la vision de Lazare Goujon » : quel manque de vision ! Parlez pour vous ! Je ne sais pas ce que vous voyez, il faut aussi changer d'échelle pour voir le développement de Villeurbanne dans son intégralité et à une échelle de temps qui ira jusqu'à 2030 dans un premier temps et aussi au-delà.

Si vous prenez l'axe nord-sud initié par Lazare Goujon dans les années trente qui est constitué aujourd'hui des Gratte-Ciel, on peut réfléchir depuis Tolstoï jusqu'à la Doua dès aujourd'hui, et le développement de Gratte-Ciel centre-ville correspond à une pièce maîtresse dans ce développement futur.

Nous avons à songer à une évolution future du centre-ville de Villeurbanne dans un temps où ni vous ni moi ne serons ici, mais le travail consiste à dépasser la pensée liée à soi-même et s'inscrire dans le temps long qui est celui de la ville et des Villeurbannais.

Vous en verrez une traduction essentiellement ou pour une partie tout au moins dans le plan d'aménagement et de développement durable du prochain plan local de l'urbanisme et de l'habitat. C'est dans cet esprit que nous travaillons.

Vous avez cité des exemples toujours choisis et soignés, merci de nous avoir encore cité Boston, j'ai regardé le nombre d'habitants de Boston mais vous devez le savoir : 750 000 et une aire urbaine de 4,6 millions, c'est-à-dire à peu près quatre fois la métropole lyonnaise. Je le signale parce qu'il faut toujours garder la notion de proportion quand on cite des exemples.

M. Poncet a parlé de l'équilibre ou du déséquilibre entre le centre-ville et les autres quartiers de Villeurbanne. Mais le déséquilibre aujourd'hui, c'est précisément le centre-ville par rapport aux autres quartiers de Villeurbanne. Le centre-ville dans lequel nous sommes a été calibré en 1930 pour la population de 1930, c'est-à-dire 80 000 habitants. Nous avons quasiment le double aujourd'hui. Ce centre-ville fonctionne plutôt comme un quartier, pas suffisamment comme un centre-ville attractif à l'échelle de la ville. C'est donc un rééquilibrage que nous sommes en train de mener.

Par ailleurs, votre réflexion sur l'espace public, ses dangers, etc., je trouve tout à fait dommage que votre expression soit toujours sur l'anticipation des dangers à venir. Penser l'avenir juste sous l'angle des dangers, du risque, de ce qui doit nous ratatiner, nous recroqueviller sur nous-mêmes, c'est quand même une conception de l'avenir que je

trouve particulièrement triste. En tout cas, ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel nous travaillons, nous prévoyons des espaces publics généreux, certes denses mais cela signifie aussi du service pour les uns et les autres et, lorsque la vie est plus difficile, on trouve les solutions adaptées.

Faut-il éviter tout espace public ? Faut-il le réduire à la portion congrue pour qu'il n'y ait personne dans les rues ? Cela devient une conception difficilement soutenable. Il faut avoir pour les projets urbains un peu de pensée généreuse et d'actions positives.

Sur la question des transports en commun, M. Morel a fait les questions et les réponses, nous aurions pu mettre son intervention sous forme de dialogue. Mme Vessiller y est revenue à sa manière et d'autres aussi.

D'abord, il faut changer d'échelle. La ligne A7 devenue T6, au départ, c'est un plan de déplacement urbain voté au Sytral. C'est voté et anticipé mais par d'autres élus, parfois les mêmes, mais ceux du Sytral. C'est important parce qu'il y a débat, il y a travail d'élaboration et vote. Il est important de se rappeler que nous ne sommes pas seuls à tout décider. C'est un travail de coproduction entre les différentes collectivités ou institutions publiques.

Le principe de la ligne A7, c'est une ligne de rocade nord-sud pour aller du pôle scientifique de la Doua à Gerland en passant par Villeurbanne, le pôle hospitalier Est jusqu'à Gerland.

Quand on a dit cela, on a fait un grand trait sur une carte. Évidemment, ce n'est pas précis. Depuis, cela a évolué, cette ligne est devenue un tramway T6 qui part depuis Gerland et ira dans le temps du mandat jusqu'au pôle hospitalier Est, c'est-à-dire à la limite de Lyon et de Bron. Il reste que cette inscription est plus facile de ce côté de la Métropole, c'est-à-dire du côté lyonnais, que sur la partie nord, essentiellement la partie villeurbannaise parce que d'autres en leur temps ont inscrit (je pense au plan Chalumeau de 1927) des grands axes larges (c'était le cas à Lyon) qui permettent aujourd'hui le développement notamment des 7^e et 8^e arrondissements, et donc l'inscription d'un équipement de transport lourd qui est le cas d'un tramway.

Il se trouve qu'à Villeurbanne, pour des raisons historiques, nous avons à faire passer ce mode de transport lourd dans une trame viaire beaucoup plus étroite et donc beaucoup plus difficile. C'est pourquoi nous avons besoin de faire des études, des choix peut-être aussi qui ne seront pas toujours faciles entre un tramway qui passe dans une rue un peu étroite qui peut durablement supprimer toute possibilité de déplacement en véhicule automobile. C'est l'une des questions qui décidera du choix du tracé.

Une étude assez générale a été faite à l'agence d'urbanisme en 2006, il y avait plusieurs tracés possibles, l'un rue de la Doua, Colin, République, etc. C'était un axe nord-sud. Il y avait la rue des Bienvenus qui menait à la porte de l'INSA. Ce n'était pas le souhait, c'était plutôt la porte Gaston Berger où le « gros des troupes » de la Doua se trouve. Par ailleurs, un emplacement est réservé sur l'îlot Spréafico inscrit au PLU pour accueillir un mode de transport assez large, qui va jusqu'à Salengro, et il y avait aussi le choix du centre, c'est-à-dire de passage aux Gratte-Ciel.

Je veux bien que l'on discute des choses aujourd'hui mais il y a eu une expression publique 2009 de Jean-Paul Bret et de Gérard Collomb sur le passage du tramway aux

Gratte-Ciel, sans que soit défini si c'était la rue Verlaine ou l'avenue Henri Barbusse. La partie ouest (Colin, Doua, République) paraissait trop proche de Charpenne. La partie rue des Bienvenus n'a jamais été alignée et acquise par la Métropole, ce qui pose une difficulté, et le choix était d'inscrire les transports en commun plutôt porte Gaston Berger où il y a l'essentiel des futurs utilisateurs.

Par ailleurs, il y a le choix politique de développement de la ville, on rejoint peut-être la vision qui semble manquer ou la cécité qui ne lui manque pas à M. Morel, c'est-à-dire l'axe de développement nord-sud de Villeurbanne.

Le choix stratégique a été de dire que cette ligne forte de transports en commun devait passer au centre-ville ou, si vous préférez, ne devait pas éviter le centre-ville. La station de métro aujourd'hui est un peu excentrée, elle fonctionne bien, heureusement, c'est un choix d'une époque. Pour autant, nous aurions besoin que le développement du projet Gratte-Ciel et du futur que j'évoquais au départ s'inscrive bien dans cet axe nord-sud. C'est donc le point fort qui a été acté.

S'agissant des points de passage qui sont des points de difficulté, à partir du boulevard Pinel, sous réserve des études qui devraient arriver d'ici l'automne si tout va bien, nous avons le choix entre la rue Kruger et la route de Genas, ensuite l'avenue Leclerc. Il y a la portion Tolstoï ou 1^{er} mars, tout dépendra du choix définitif, c'est une étude en cours. L'idée est de passer à Gratte-Ciel.

Avec la rue Verlaine, que va-t-il se passer ? Je ferai le lien avec M. Martin parce que vous parliez du groupe scolaire et de la livraison en 2019, c'est prévu à la rentrée 2019 sauf si Mme Vessiller voulait absolument passer rue Vaillant puisque la ligne de tram passerait sur le groupe scolaire. Je le dis au passage, dans votre consultation des autres groupes politiques, vous pourriez consulter Mme Vessiller, ce serait toujours intéressant !

Cela supprime la circulation rue Jean Bourgey, cela rend les choses extrêmement difficiles rue Vaillant et un peu plus au nord, pour rejoindre la porte Gaston Berger. Je ne suis pas contre le fait d'étudier, c'est toujours nécessaire pour avoir une décision intelligente, pour autant, je vois les choses assez difficilement avec cette hypothèse dont nous avons déjà parlé.

L'autre variante aurait été Jean Bourgey et couper dans la zone projet pour rejoindre Pressensé, Billon et rue Yvonne mais on passe au milieu d'un îlot où sont prévus un socle commercial et des logements. L'idée est effectivement de passer avenue Henri Barbusse prolongée, sous réserve de l'étude. Nous en sommes là aujourd'hui. La décision n'est pas complètement prise.

Je précise quand même que si le programme des équipements publics est prévu comme il vous est présenté aujourd'hui, c'est un programme complet. Lorsque le tracé de T6 sera décidé, ce sera un financement Sytral. C'est un peu administratif ce que je vous répons mais ce n'est pas faux, l'aménagement et l'investissement seront prévus au plan pluriannuel des investissements du Sytral. C'est un découpage administratif. Le passage du tramway sera prévu.

J'ajoute qu'il y a des difficultés autres, que ce soit au cœur de Gratte-Ciel ou à côté, le passage d'un tramway nécessite une électrification au sol plutôt que des lignes aériennes

qui défigureraient les Gratte-Ciel. Cela fait partie des questions de détail mais qui ne sont pas tout à fait de détail à l'arrivée.

Pour les écoles, je vous ai répondu, Monsieur Martin, pour la rentrée 2019. Damien Berthilier vous répondra sur le reste puisque vous aviez une pensée extra-projet. Évidemment, la participation financière qui vous est présentée intègre le restaurant scolaire à proportion. Je le précise aussi pour le public, lorsqu'il y a une ZAC, elle finance les équipements à proportion des habitants qui y habiteront, et la Ville en profite pour augmenter la capacité des équipements parce que cela correspond à un besoin en dehors du périmètre. Vous imaginez bien que le restaurant scolaire fait partie des besoins mais vous avez le droit de poser la question. Cela intègre le restaurant scolaire, le bureau du directeur, le placard à balais et toutes les surfaces. Tout est à proportion des besoins. C'est le principe. En réalité la réponse est induite. C'est la réponse que vous pourriez attendre et que je vous fais.

Des travaux de réseau sont prévus, la fibre optique mais elle ne sert pas qu'à surveiller les uns les autres et vos voisins, elle sert à votre connexion Internet, à la téléphonie, à la télévision que vous regardez sans doute de temps en temps pour voir les nouvelles que vous nous donnez du gouvernement et votre appréciation. Il existe beaucoup de possibilités avec la fibre optique, elle n'est pas réservée à votre interprétation sur la sécurité voire votre interprétation sécuritaire.

M. LE MAIRE.- Quelques mots.

Nous avons eu un récent point de presse avec le président de la Métropole voici un peu plus d'un mois, du haut de l'appartement que nous louons dans la tour ouest des Gratte-Ciel, ce qui nous permet d'avoir une vue extraordinaire sur la ville et sur la future ZAC en particulier.

La dernière séance de la Métropole, le 30 mai dernier, était aussi l'occasion pour moi essentiellement, en tant que maire de Villeurbanne, de rappeler l'ambition que nous avons pour ce quartier. J'en dirai un mot parce que je ne sais pas où M. Morel va chercher ses sources mais il est vraiment à côté de la plaque dans tout ce qu'il dit.

Vous pouviez simplement participer à toutes les réunions de concertation qui se déroulent depuis 2008 et qui ont réussi à faire en sorte que tous ceux qui y ont participé régulièrement ont pris en compte cette ambition architecturale, ont vu ce qu'était la densité urbaine, toutes ces différentes dimensions. Cela a abouti à une réunion publique ici, voici un an, avec plus de 200 personnes, qui était exceptionnelle, il n'y avait plus d'opposition par rapport à une position d'urbanisme qui au départ suscite de l'interrogation, ne serait-ce que pour ceux qui habitent et qui seront obligés de la quitter.

Si vous aviez simplement suivi toute cette montée didactique et pédagogique, cela vous aurait évité d'entrer dans une espèce de délire qui a été le vôtre qualifié de gentillet.

M. Hervé MOREL.- Dans 30 ans, on ne parlera pas de votre projet !

M. LE MAIRE.- Nous vous en laissons la responsabilité. Je ne vous répondrai pas parce que vous posez le débat à un tel niveau enfantin que c'est assez difficile !

La maison du projet s'installera d'ici à la fin de l'année à l'emplacement de l'ancienne station-service Shell. Il y aura des expositions permanentes, ce sera aussi le lieu de débats, d'un certain nombre d'ateliers.

Tout ceci pour dire qu'il y a eu depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui, alors que nous sommes maintenant dans le lancement opérationnel, tout ce qui a précédé en termes de concertation, en termes de déclarations d'urbanisme, en termes de relogement. Tout cela nous amène aujourd'hui à entrer véritablement dans l'opérationnalité. C'est d'ailleurs le sens de la délibération de la Communauté urbaine et de la délibération que nous votons aujourd'hui en ce qui concerne pour les équipements publics.

Sur les transports en commun, M. Llung a répondu très longuement, il a évoqué les différents scénarios. Le Sytral, en tant qu'instance a la responsabilité du développement des réseaux de transport en commun dans l'agglomération, l'ensemble des groupes politiques y sont représentés soit à travers leurs communes, soit à travers la Métropole, et le vôtre y est, ce n'est plus vous aujourd'hui mais vous êtes représentant en tant que groupe politique, vous avez aussi accès à cette information.

Le Sytral lance une opération pour travailler sur l'étude du futur T6 sur la partie villeurbanaise puisque celle qui va jusqu'à Lyon aux hôpitaux Est entre en phase de réalisation. Cette étude se déroulera dans les prochains mois (est-ce que ce sera d'ici à la fin de l'année, je reste un peu plus prudent pour les rendus) pour un début de réalisation des travaux de cette ligne T6 dans sa partie Villeurbaine qui débutera à partir de 2020 dans un prochain mandat. En 2026, est-on qu'on ira jusqu'à la Doua ? Je reste prudent mais nous espérons qu'on vienne jusqu'au centre-ville.

Cela veut dire que le débat n'est pas tout à fait tranché. M. Llung a évoqué différentes hypothèses déjà évoquées dans différentes études. Sans parler de l'avenue Henri Barbusse, lorsqu'on a une opération de cette importance en centre-ville et lorsqu'il y a éminence, même si cela dure encore quelques années, il me semble qu'une ligne de transport en commun y passe. Cela me semble assez évident sinon on veut, avant de réaliser un centre-ville, en faire un deuxième avec une ligne de transport en commun plus à l'est. Je pense qu'il y a une vraie cohérence et je ne vois pas beaucoup comment mener un débat contradictoire et sensé sur ce sujet.

Après, au niveau des Gratte-Ciel, l'avenue Henri Barbusse, la rue Paul Verlaine, la rue Racine, cette question reste encore ouverte et en tout cas ce sera l'objet de l'étude du Sytral en tenant compte des souhaits qui sont les nôtres mais aussi des contraintes viaires qui sont là. M. Llung a rappelé qu'à Villeurbaine, nous n'avons pas les grands espaces du plan Chalumeau du 7^e et du 8^e, il y a un certain nombre de contraintes.

M. Rivalta que vous aimiez beaucoup comme moi, à la présidence du Sytral, disait qu'on ne faisait pas voler les tramways. Nous pouvons lui reconnaître une certaine pertinence ! Il faut bien que les tramways passent dans les rues sans avoir à attendre qu'on démolisse tous les immeubles autour. C'est une vraie contrainte et elle pèse aussi sur le choix du tracé de la ligne.

Sur la vision d'ensemble, s'il y a quand même aujourd'hui quelque chose qui nous anime ici, et tout le débat que nous avons depuis 6 ans avec des interventions d'architectes, avec les habitants, c'est que nous avons bien conscience qu'il faut être à la hauteur. Seul

le futur le dira et pas dans 30 ans. Vos préfigurations me semblent très hasardeuses. En tout cas, nous avons cette volonté et nous nous sommes donné les moyens de l'atteindre.

Permettez-moi de vous dire qu'à travers tout ce travail qui a été mené ici, à chaque anniversaire des Gratte-Ciel, ce fut chaque fois l'occasion de se pencher sur ce centre-ville, ce qu'il est, ce qu'il a permis à cette ville d'être aujourd'hui et, à partir de là, cette perception que nous avons de la centralité de la ville à travers ce qu'ont été les Gratte-Ciel en 1930, et il est évident que nous voulons, dans le prolongement des Gratte-Ciel, être à la hauteur. C'est effectivement être à la hauteur à travers la hauteur des immeubles construits mais aussi à la hauteur des ambitions qui ont été celles de Lazare Goujon.

Personne n'a la prétention de dire que ce sera comme cela mais sachez que c'est quelque chose qui nous habite profondément. C'est tout le travail que nous avons mené avec l'architecte urbaniste en chef, notamment celui d'aujourd'hui, Nicolas Michelin, qui est à la fois de prendre en compte ce qu'étaient les Gratte-Ciel sans les pasticher parce qu'on ne fait pas une architecture de 1939 en 2020, en en prenant les points forts qui sont la trame viaire à travers le prolongement de l'avenue, de retrouver cette notion de terrasses qui ont été une vraie réussite architecturale, de retrouver une ambition que l'on ne peut pas qualifier d'hygiéniste parce que nous sommes plus de 80 ans après, mais de retrouver en matière de développement urbain, de nature dans la ville, de vraies ambitions qui sont celles de 2020.

C'est quelque chose que j'ai eu l'occasion de dire presque personnellement parce que, en tant que maire, c'est une ambition qui m'habite profondément et je souhaite, sans exagérer sur un ego, que sur cette opération des Gratte-Ciel, nous puissions dire que Lazare Goujon avait fait les Gratte-Ciel en 1930, nous pouvons supporter la comparaison avec ceux que nous avons prolongés à partir de 2020.

Pour cela, le futur n'est jamais totalement écrit mais en tout cas nous nous sommes vraiment donné les moyens à la fois en termes d'intelligence urbaine, d'appel à l'architecture, à des sociologues, à l'histoire de cette ville, de réaliser et d'asseoir cette ambition. Soyez-en persuadés.

Monsieur Morel, vous avez dit qu'il fallait avoir une ambition internationale que nous n'avions pas, vous nous avez parlé d'un équipement petite enfance qui n'y figurait même pas. Vous n'avez pas lu la délibération puisqu'il y figure, mais nous pouvons convenir avec vous que ce n'est pas l'équipement petite enfance qui nous donnera une ambition internationale même si elle est nécessaire.

Nous entrons dans les semaines qui viennent, et déjà depuis quelques semaines avec la délibération de la Communauté urbaine, dans la phase d'opérationnalité. Nous verrons d'ici à 2020 un certain nombre d'opérations significatives se réaliser : le lycée, les premiers bâtiments d'habitation, le groupe scolaire Rosa Parks, peut-être d'autres programmes immobiliers.

Nous sommes entrés dans une phase très exaltante et, même si ce n'est que l'urbaniste en chef qui a positionné les îlots, gardons-nous de penser que les immeubles sont dessinés sur chacun des îlots, un groupe opérateurs/architectes interviendra. Nicolas Michelin a déjà donné une perspective et une image qui montre ce que seront les Gratte-Ciel, à la différence des premières images avec l'architecte urbaniste en chef où nous avions des

îlots posés à la manière de Confluence. Nous avons émis un certain nombre d'idées de façon à donner un sens à ce prolongement.

Nous sommes entrés dans cette opération exaltante, elle durera de nombreuses années. Des choses se termineront en 2030 et un peu au-delà pour les transports en commun.

Véritablement, s'il y a un endroit où nous ne jouons pas petits bras, c'est vraiment celui-là. Le décrire comme vous l'avez fait relève un peu d'une dérision qui manque véritablement de sérieux et de suivi d'une opération comme celle-ci.

Je vais mettre aux voix cette délibération dont je rappelle qu'il s'agit de la présentation des équipements publics.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

10 – RELOGEMENT DES HABITANTS DE LA ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE : CLÔTURE DU DISPOSITIF – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung, un mot ? C'est une belle opération, nous pouvons nous en féliciter.

M. Richard LLUNG.- Nous allons essayer de nous faire féliciter.

C'était une orientation politique forte : prendre en compte les habitants qui étaient déjà sur le secteur du projet faisait partie des engagements que nous avons pris. Nous avons commencé très tôt, dès mai 2008, en prévenant ces habitants. Ensuite, nous avons mobilisé nos efforts avec ceux de la Métropole pour mettre en place différents dispositifs d'aide, d'accompagnement financier aussi depuis 2012, donc quatre ans après.

Deux ménages restent à reloger mais cela devrait être réglé d'ici à la fin de l'année.

Nous avons pris comme engagement que ceux qui avaient le statut de propriétaires puissent le rester, il ne fallait pas que le développement urbain les conduise à changer de statut s'ils ne le souhaitent pas. C'est le cas, il y a même deux ménages locataires qui sont devenus propriétaires selon leur souhait, c'est plutôt positif.

Il y a aussi le fait que 65 % des habitants sont restés à Villeurbanne. C'était leur souhait. Cela s'est passé dans de bonnes conditions parce que nous l'avons pris en compte tôt, parce que nous nous sommes engagés tôt et parce que nous avons pris les moyens à la mesure de nos ambitions pour ces habitants.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

11 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CRÉATION DU GROUPE SCOLAIRE ROSA PARKS – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Voici quelques semaines, un premier jury a retenu trois groupements d'architectes et bureaux d'études, ils seront retenus définitivement au mois de novembre de cette année. Ensuite, il y aura tout le travail pour aller jusqu'à une ouverture en 2019.

Monsieur Berthilier, souhaitez-vous dire quelques mots, ne serait-ce qu'en réponse à la question qu'a posée M. Martin ? M. Morales avait prévu d'intervenir...

M. Richard MORALES.- Je retire mon intervention.

M. Damien BERTHILIER.- Je vous remercie Monsieur Morales.

Nous avons à délibérer sur l'autorisation de programme en elle-même qui permettra de dépenser dès 2016 les premiers crédits liés à cette opération qui est importante, comme vous le savez, puisque nous sommes sur 14,47 M€ pour le groupe scolaire plus 73 000 € d'honoraires du mandataire puisque c'est la SERL qui a été retenue, ce qui est un avantage pour la réalisation du projet puisque c'est un même opérateur qui aménagera la ZAC et qui sera mandataire sur cette école. Nous aurons aussi les vidéoprojecteurs interactifs puisque nous aurons équipé l'ensemble des classes de Villeurbanne.

Pour répondre à M. Martin, les toilettes font aussi partie de la prise en charge par la ZAC. Ce n'est pas parce qu'il y a une prise en charge partielle que les choses seront différentes. L'intégralité de la dépense est avancée par la Ville, les toilettes prises en charge par la ZAC et celles non prises en charge par la ZAC seront de même qualité et nous ne flécherons pas spécifiquement les élèves selon qu'ils habitent ou pas dans les nouveaux Gratte-Ciel. C'est bien un ensemble.

Monsieur Martin, je n'ai pas tout à fait compris vos insinuations sur les données que l'on ne transmettrait pas, je n'ai pas eu spécialement de demande à ce sujet. Vous parlez du CDEN, effectivement, des données sont publiées pour l'année qui vient de s'écouler. Ce sont des données publiques, si vous voulez que nous vous les redonnions, il n'y a pas de souci, d'autant plus que vous pourriez profiter de votre titre de conseiller métropolitain pour demander les chiffres des postes d'enseignants créés à la rentrée précédente et qui le seront à la rentrée prochaine, qui sont conséquents.

Vous pourrez aussi demander un comparatif sur l'académie de Lyon et sur toute la France de ce qui s'est passé entre 2007 et 2012, quand M. Sarkozy, que vous soutenez encore pour l'année prochaine, était président, et aujourd'hui : on a recréé autant de postes qui avaient été supprimés, ce qui nous permet d'envisager (l'inspecteur d'académie l'a annoncé à moins qu'il y ait un revirement de politique nationale, si on écoute certains des candidats, on a de quoi s'inquiéter) un abaissement des seuils à partir de 2018.

M. l'Inspecteur d'académie avait indiqué dans un premier temps 2017 mais il souhaitait pouvoir travailler avec l'ensemble des collectivités locales pour que cela puisse se réaliser dans de bonnes conditions, mais surtout il a mis l'accent sur les remplacements, les premiers postes impactés par les suppressions immenses de postes que le gouvernement que vous avez soutenu a faites et qui ont eu pour conséquence qu'un certain nombre d'élèves n'avaient pas d'enseignant devant eux, même à la rentrée. Ces situations sont en cours de résorption.

Le fait que l'on puisse abaisser les seuils est une très bonne chose. Nous l'avons fait dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire. Prenez l'exemple de l'école Pasteur, on est passé en maternelle de 32 élèves par classe à 27. Effectivement, c'est un objectif auquel nous devons pouvoir répondre et c'est pour cette raison qu'un certain nombre de décisions prises sur le précédent mandat, ajoutées à celles que nous avons prises depuis le début de ce mandat, permettent de répondre à ces enjeux.

Sur l'école Pasteur, nous allons créer un équivalent de 6 classes pour la rentrée 2019. On voit bien que l'on se met en ligne par rapport à ces objectifs.

Vous citiez Nigritelle, je ne sais pas quelle était l'intention derrière, ce sont des excédents de places que nous allons créer (4 classes) alors qu'il y avait eu une fermeture de classe l'année dernière. Dans cette zone où la pression démographique est moindre, cela permettra d'accueillir les élèves des zones limitrophes.

Enfin, vous parlez de Rosa Parks. Je comprends, vous avez été dans la critique négative en disant que ce serait une catastrophe, des bâtiments modulaires, une école à part, que n'avons-nous entendu à ce moment-là ! Vous vous êtes rendu compte que ce n'était pas si mal que cela et maintenant vous dites que c'est trop bien. Il faudrait peut-être choisir. Je veux bien que vous ayez été convaincu par la qualité des bâtiments, vous aviez peut-être des idées préconçues de ce que l'on pouvait faire voici dix ou vingt ans. Vous êtes maintenant convaincu par cela. La visite VIP que je vous organiserai bien volontiers (je renouvelle l'invitation, vous aurez une précision très bientôt avec un petit carton à votre attention) vous permettra de le constater.

Quant au nombre de classes, tant mieux s'il y a 6 classes. Vous nous reprochez parfois de ne pas prévoir suffisamment grand alors que cette école est valable pour trois ans. Il y aura peut-être des ouvertures de classe et nous souhaitons pouvoir les accueillir dans ce cadre.

Que les seuils par classe soient bas, tant mieux aussi. Si vous voulez dissuader des parents en disant qu'il n'y a que 23 élèves par classe contre 25 dans une autre, je vous laisse libre de faire ce travail mais c'est un peu contradictoire par rapport à ce que vous pouvez dire par ailleurs.

Nous ouvrirons ces classes à la rentrée avec des enseignants qui sont motivés puisqu'avant même de connaître le nombre exact de classes, le nombre exact d'élèves par classe, nous avons plus de candidats que de postes. Je crois que cela veut dire quelque chose par rapport à tout ce qui a été dit. J'ai vu des enseignants extrêmement motivés autour d'un projet qui sera très intéressant de création de nouvelle école, de projection dans la construction de l'école du futur, l'école Rosa Parks, qui se situera rue Jean Bourgey, pour laquelle les enseignants et les élèves participeront à l'aménagement.

J'ai trouvé un directeur d'école qui était très enthousiaste autour de ce projet. Nous nous retrouverons à la fin du mois d'août pour constater tout cela, je ne doute pas qu'au prochain Conseil Municipal vous nous ferez le compte rendu de cette visite et, quand vous aurez pu échanger avec les parents, de toute la satisfaction qui est la leur, que j'ai pu d'ores et déjà constater.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – ZAC GRATTE-CIEL - AUTORISATION DONNÉE À LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DE DÉMARRER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCÉE SUR LES EMPRISES VILLE SITUÉES AU 104 RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'anticiper pour permettre le dépôt du permis de construire sur des terrains qui nous appartiennent encore.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

13 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE DEUX TÈNEMENTS IMMOBILIERS SITUÉS 59-61 COURS DE LA RÉPUBLIQUE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Ce sont des tènements qui ont du sens, des réserves foncières importantes.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

14 – ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UN ESPACE DE 1 000 M² EN VUE DE RÉALISER UN JARDIN ET UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER SITUÉS SECTEUR REGUILLON – RELAIS JACQUES MONOD – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Le cheminement piétonnier parcourra le balcon villeurbannais.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

15 – PROJET URBAIN PARTENARIAT (PUP) AMBLARD – INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE PARTICIPATION, PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP), CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAT (PUP) AVEC LA SCI RHÔNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT D'AIDES AUX ACQUÉREURS DANS LE CADRE DU PLAN 3A (ACCESSION À PRIX ABORDABLE) – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

17 – AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU 173 RUE LÉON BLUM – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Une demande d'intervention de Monsieur Bravo pour le groupe communiste. Madame THOUVENOT, quelques mots ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération me permet de préciser un projet qui se tiendra au 173, rue Léon Blum, qui sera le centre de consultation des médecins libéraux qui travaillent autour de la clinique du Tonkin. Ils sont aujourd'hui dispatchés dans plusieurs locaux et plusieurs sites, qui se regrouperont à l'aune de la mise en service du médipôle qui est en train de se construire de l'autre côté de la rue Léon Blum.

Cette délibération permet d'autoriser le dépôt de permis de construire et par-là même la vente de cette parcelle qui aujourd'hui appartient à la Ville. Il y a également une parcelle conjointe qui appartient à la Métropole. C'est bien un projet privé dans lequel la Ville n'est pas partie prenante mais simplement vendeuse au prix du marché de ce foncier, ce qui permettra la construction de ce bâtiment qui accueillera 50 professionnels à peu près tous en lien avec le médipôle.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Le dossier qui nous est soumis pour délibération concerne le déploiement des politiques nationales sur la santé puisqu'il s'agit d'un permis de construire destiné à un regroupement d'établissements hospitaliers voulu par l'État, délégué par l'Agence régionale de santé.

Dans le cas présent, il s'agit de la clinique du Tonkin du centre Bayard et de 5 cliniques de la Mutualité du Rhône. Si ce projet n'est pas nouveau puisqu'il est en débat depuis octobre 2012 et que nous le voterons, il appelle quand même plusieurs interrogations sur lesdites politiques nationales de santé.

Ce dont il s'agit ici est en fait une déclinaison de la loi Touraine qui préconise des groupements hospitaliers de territoire (GHT). Comme d'autres lois portées par le gouvernement telles que la loi travail, la loi de modernisation de notre système de santé publiée le 26 janvier est en réalité en droite ligne du pacte de convergence budgétaire, du traité européen et des politiques d'austérité.

Rappelons quand même que ce sont 16 000 lits et 22 000 postes dans le secteur des hôpitaux publics qui seront supprimés. Cela amplifiera la destruction et la privatisation du service public de santé créé à la libération avec la Sécurité sociale.

La mise en place des groupements hospitaliers de territoire voulue pour le 1^{er} juillet 2016 menace l'avenir des équipements publics hospitaliers et active les partenariats

publics/privés, véritables perturbateurs endocriniens de l'économie et des services de santé.

Une fois de plus, c'est le droit à l'accès aux soins pour tous qui se trouve menacé avec de nouvelles fermetures de structures à venir dont on connaît déjà les conséquences : usagers éloignés d'un hôpital, engorgement des urgences, déserts médicaux.

Avec un financement historiquement bas de la Sécurité sociale et une purge supplémentaire de 3,4 Md€ sur le fonctionnement des hôpitaux, ce sont toutes les composantes de notre système de santé qui sont étranglées alors que le secteur privé et lucratif voit ses bénéfices augmenter.

Les assurances et complémentaires santé se voient offrir une part grandissante du marché de soins et de la protection sociale alors que la part des remboursements de la Sécurité sociale recule. La Sécurité sociale se trouve menacée de démantèlement purement et simplement, rien ne garantit qu'elle atteigne les 75 ans. La Sécurité sociale devrait être le seul outil pour satisfaire les besoins de santé de tous et pour assurer la solidarité entre générations, entre malades et entre malades et non-malades.

Or, la Sécurité sociale à 100 % est possible en lui restituant les sommes captées par les complémentaires obligatoires d'entreprise au titre de l'ANI, en intégrant les personnels des complémentaires dans la Sécurité sociale dont les effectifs n'ont cessé de baisser, en supprimant des exonérations de cotisations sociales qui entraînent un manque de ressources de 42 Md€ pour l'assurance-maladie, en simplifiant la mise en place généralisée du tiers-payant.

Sous le prétexte de mieux coordonner l'activité hospitalière, ce qui est louable, il s'agit en fait de réduire le secteur public de santé (fermeture de lits, réduction de personnel, mutualisation des services de soins et techniques) associé à des partenariats publics/privés accélérant la privatisation des soins.

C'est avec désarroi que l'on constate que la santé à deux vitesses est en marche alors qu'elle est vantée par de nombreux pays à l'étranger.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bravo, permettez-moi de vous dire que c'est un débat un peu décalé par rapport à notre délibération sur l'autorisation d'un permis de construire. C'est un débat général sur la santé publique abordé d'une manière manichéenne. Dans le cas du médipôle où l'on réussit l'association d'un équipement privé, en l'occurrence la clinique du Tonkin qui appartient au groupe Capio, et de quatre cliniques mutualistes, c'est plutôt quelque chose qui, en matière d'innovation et en matière de santé, mérite d'être suivi.

Sans entrer trop dans ce débat, parfois, aller vers une certaine mutualisation des lits, adapter notre service de santé au développement des ambulatoires... L'aborder simplement en disant que l'on va réduire des lits, nous avons aussi à nous préoccuper, parce que cela coûte à la collectivité, à la Sécurité sociale, de rationaliser le système de santé. Cela ne veut pas dire l'appauvrir.

D'une manière générale, on peut avoir ce débat et ne pas simplement aller vers une vision catastrophique qui voudrait que, parce que dans certains endroits on supprime et que,

dans d'autres, on crée, ce soit forcément une vision très négative de notre système de santé.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Je m'étonne moi aussi parce que c'est une vision caricaturale que vous faites de la loi Touraine. Au contraire, c'est la réaffirmation de la proximité des soins, le besoin en proximité d'avoir une offre hospitalière de qualité qui fait le pari de la mutualisation, notamment des coûts, en particulier des coûts fixes.

Depuis 1944 et 1956, notre système de santé est fondé sur du partenariat public/privé. Nous avons d'un côté les établissements de santé publics, les hôpitaux, de l'autre la médecine libérale qui est le deuxième pilier de notre système de santé aujourd'hui.

Cette délibération s'inscrit dans ce cadre et nous sommes fiers de pouvoir maintenir une offre de santé de qualité avec des spécialistes dont nous avons besoin. Aujourd'hui, les zones urbaines sont aussi caractérisées par des zones de fragilité voire des déserts médicaux. Permettre le maintien d'une offre de spécialités sur notre territoire, c'est aussi permettre le maintien de médecins généralistes, cette offre de soins de proximité dont nous avons besoin dans l'ensemble de nos quartiers et en particulier dans les quartiers Politique de la Ville. La proximité du quartier des Brosses ou du quartier Saint-Jean sera un vrai atout pour faire venir de nouveaux médecins généralistes dans ces quartiers.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour revenir à la délibération, souvenons-nous de ce qui a été dit, et je regarde plutôt M. Martin mais il oublie assez volontiers qu'il avait dit que nous laissions partir la clinique du Tonkin, que nous ne faisons rien. Aujourd'hui, six grues sont sur le terrain et des médecins viendront.

Quelquefois, savoir reconnaître que l'on s'est largement trompé et que l'on a cherché à dénigrer l'action municipale plutôt qu'à nous accompagner dans une réalité ferait du bien, sinon à l'entendre un peu. Vous n'aviez pas été le seul d'ailleurs dans ce domaine à exprimer des doutes sur l'action de la municipalité pour permettre le maintien de la clinique du Tonkin, son développement et son association avec d'autres.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – AUTORISATION DE DÉPOSER DES PERMIS DE DÉMOLIR DES BIENS SIS IMPASSE CHANTEUR ET RUE DECORPS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce sont les bâtiments dans lesquels nous nous trouvons, notamment en termes de remplacement des menuiseries qui ne correspondent plus au concept énergétique d'isolation actuel. Ce sont des sommes importantes réparties sur trois années successives.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – INDEMNITÉ DE FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous procédons à une inscription des dépenses à l'occasion de l'exercice des fonctions du maire dans les intérêts des affaires de la commune et pour le maire et lui seul, un montant déjà inscrit sur notre budget de 2016 voté à hauteur de 11 000 €, chiffre constant depuis plus de dix ans.

Si nous avons aujourd'hui une délibération, c'est parce qu'un décret du 20 janvier 2016 précise que dans une délibération d'attribution d'une indemnité au maire pour frais de représentation doit être indiqué le montant plafond de la nature des frais pris en charge par la Ville.

Nous avons pour habitude d'enregistrer un montant d'environ 11 000 € depuis déjà plus de onze ans. La dépense n'ayant jamais dépassé 7 000 €, nous avons décidé d'inscrire le montant à hauteur de 7 000 €. Je donnerai peut-être plus de précisions tout à l'heure en fonction des questions qui nous seront posées.

M. LE MAIRE.- Une explication de vote du groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Nous tenons à vous féliciter pour cette baisse conséquente des frais de représentation. Je ne vous cache pas qu'à la lecture de ce rapport, l'une de mes voisines a crié au miracle. J'ai cru que nous n'aurions plus de bouteilles d'eau et je constate que ce n'est pas le cas, je vous en remercie doublement.

J'espère toutefois que ce n'est pas la politique du gouvernement qui vous coupe l'appétit et nous vous encourageons à persévérer dans cette voie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En accord avec l'article L.2123-19 du Code général des collectivités territoriales et du décret 2016-33 du 20 janvier 2016, vous nous demandez aujourd'hui de vous attribuer une indemnité de frais de représentation de 7 000 € annuels, en baisse de 4 000 € par

rapport au vote du budget 2016.

Monsieur le Maire, cette délibération nous interpelle à plus d'un titre, même si nous notons la baisse proposée.

Premièrement, alors que les recettes publiques et donc les impôts des Villeurbannaises et des Villeurbannais sont une ressource précieuse, pourquoi ne pas annuler complètement cette ligne budgétaire, comme je m'y étais engagé en cas d'élection par les Villeurbannais en mars 2014 ?

Deuxièmement, alors qu'au CA 2015, il était indiqué un montant de mandats émis à hauteur de 4 371,35 €, pourquoi nous proposer de maintenir ce montant à 7 000 € ?

Monsieur le Maire, soyons toutes et tous exemplaires, commençons par supprimer ces indemnités qui n'ont plus lieu d'être. Il en va de l'image de la politique en ces moments où les Françaises et les Français ont besoin de symboles.

Si toutefois vous maintenez votre position quant à cette indemnité, prenez l'engagement de mettre sur la place publique, au travers du compte administratif, qui a été invité, dans quel but et quelles ont été les retombées pour notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Dans la surenchère, vous n'êtes pas mauvais. Je n'ai pas le souvenir que vous aviez dit dans votre programme que vous alliez supprimer cette ligne, je ne suis pas certain que vous soyez allé dans ce détail. Mais je dirai quelques mots à ce sujet parce que, parfois, en ajouter sur ce plan est un peu excessif.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Très rapidement, une explication de vote. Je ne rappellerai pas les raisons qui nous amènent à voter cette délibération. C'est un décret des obligations réglementaires qui nous impose de régulariser le vote de celle-ci sous une forme un peu différente. Il ne s'agit en aucun cas de dépenses nouvelles puisque la somme était inscrite au budget de la Ville. Au contraire, je pense que nous devrions tous, à travers cette délibération, saluer la volonté de sobriété avec une baisse qui est quand même notoire.

Une telle mesure est un acte de transparence auquel nous souscrivons, il s'inscrit plus globalement dans une transparence de la vie démocratique et une garantie de la confiance des citoyens envers leurs représentants.

On peut faire un peu de démagogie mais elle a parfois ses limites. C'est une exigence républicaine et un outil de la souveraineté populaire grâce au contrôle exercé sur l'exercice du mandat des élus.

Monsieur Martin, sans vouloir faire de la polémique, j'ai fait quelques comparaisons avec des villes de l'agglomération : pour la ville de Saint-Priest, l'indemnité de frais de représentation du maire est de 7 200 € pour une commune quatre fois moins peuplée, et pour la ville de Caluire, dont je sais qu'elle vous est chère, 6 800 € pour une population qui est loin de celle de Villeurbanne.

En termes de sobriété, nous sommes quand même ici assez exemplaires.

Merci.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une carte de crédit, ce ne sont pas 7 000 € que je reçois mais qui sont au budget et qui sont uniquement des frais de déjeuners. Le prochain, je peux vous le donner, le 7 juillet, Marina Vlady sera présente pour lire un certain nombre de textes, elle vient gratuitement, nous prenons en charge son voyage et ensuite je l'inviterai à déjeuner à la brasserie du Théâtre National Populaire. Voilà un exemple de la prochaine prise en compte. Elle sera peut-être accompagnée d'un musicien, il y aura même l'acteur qui répète au Théâtre National Populaire actuellement, Lambert Wilson.

Se comporter comme cela avec des personnalités contribue plutôt à donner une bonne image de notre ville. Voilà un bon exemple.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 5 abstentions) -

**21 – MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET MISE EN ŒUVRE DU PAIEMENT DES CHARGES ACCESSOIRES –
Mme Dominique BALANCHE**

M. LE MAIRE.- Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Mon propos aura plus trait non pas à la modification de la liste des emplois mais au devenir de Chamagnieu. Aussi, je me permets de questionner, au travers de ce rapport, l'adjoint à l'Éducation, Damien Berthilier.

Vous nous proposez au travers de cette délibération de permettre l'ajout des emplois de gardien, cuisinier et intendant du centre de plein air de Chamagnieu à la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Permettez-moi de vous questionner sur l'avenir du centre de Chamagnieu, et plus particulièrement sur son organisation.

Vous avez été informé au printemps 2015 par l'inspection académique de votre non-conformité au taux d'encadrement nécessaire à l'organisation de l'accueil des classes au centre de Chamagnieu. Vous avez alors recruté en urgence 3 animateurs supplémentaires pour assurer la conformité de la commune à la réglementation. Après avoir tâtonné pendant une année, et alors que les sorties à Chamagnieu ont pour objectif de permettre le développement de l'autonomie et de l'esprit d'initiative des enfants, vous avez décidé, en accord avec l'inspection académique, de demander aux parents d'élèves d'accompagner les classes vertes en fournissant un bénévole, tout en le nourrissant et le logeant, ce qui est un minimum.

Bien que cette formalité soit rendue possible par la réglementation, cela amène à questions.

Comment cette personne bénévole sera choisie ?

Quelles seront ses compétences, ses limites de responsabilité si un encadrant, un

enseignant est occupé et qu'un accident arrive ?

Respecterez-vous le principe de la directive Chatel, vous qui êtes tout comme moi un fervent défenseur de la laïcité, ou baisserez-vous les bras comme Mme Najat Vallaud-Belkacem ?

Les classes pour lesquelles aucun parent d'élève ne sera disponible pour participer comme bénévole à cette sortie scolaire seront-elles lésées et resteront-elles sur le quai ?

Enfin, Monsieur le Maire, quelques questions plus gênantes.

Comment sera respectée la confidentialité du traitement médical si un parent d'élève se voit en charge de donner ledit traitement médical à un enfant ?

Pour rappel, face aux difficultés budgétaires bien compréhensibles avec le désengagement financier de l'État socialiste, vous vous étiez engagé à maintenir les séjours à Chamagnieu en contrepartie de la suppression des classes transplantées. Un brusque retour en arrière est-il à prévoir ?

Monsieur l'Adjoint, à défaut une fois de plus d'avoir informé notre Conseil Municipal des difficultés rencontrées, allez-vous répondre à ces questions ou mettez-vous la poussière sous le tapis ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- C'est de la poussière sous le tapis mais ce n'est pas de la belle poussière !

M. Berthilier, puisque c'est à lui que cette question s'adresse, va vous donner quelques éléments d'information.

M. Damien BERTHILIER.- C'est quand même tiré par les cheveux d'évoquer la question de Chamagnieu.

Sur le centre de Chamagnieu, nous sommes sur une réglementation spécifique qui concerne les classes transplantées, non pas d'ailleurs ce qui se passera cet été où nous sommes sur un accueil de loisirs sans hébergement, et donc, dans ce cadre, nous sommes soumis aux règles de l'Éducation nationale.

La Ville se borne à mettre à disposition le lieu, le personnel encadrant en plus du personnel enseignant et à assurer la restauration sur place. Nous sommes bien sur quelque chose qui est dans le cadre de l'Éducation nationale. Je ne doute pas que vos connaissances nouvelles de la commission départementale de l'Éducation nationale vous permettent d'avoir tout un tas d'informations sur la façon dont est gérée la question des traitements médicaux par l'Éducation nationale, la façon dont est appliquée ou pas la circulaire Chatel qui est d'ailleurs elle-même démentie par la jurisprudence, mais c'est un détail. En tout cas, nous regardons de notre point de vue qui est celui d'assurer la continuité de Chamagnieu avec une réglementation qui a changé.

L'interprétation de la façon dont on comptabilise les taux d'encadrement a été précisée au printemps 2016, ce qui nous a amenés à compléter et donc à occasionner un surcoût pour la Ville. C'est bien la Ville qui a déboursé en plus pour assurer la continuité de Chamagnieu. Si nous avions souhaité arrêter Chamagnieu, nous ne l'aurions pas fait.

Nous sommes convenus avec l'Éducation nationale des taux d'encadrement très importants qui étaient demandés, et à notre sens parfois de manière pas très cohérente par rapport à la réalité des choses, puisqu'à certains moments les élèves sont à l'intérieur des bâtiments, ce qui équivaut à être à l'intérieur d'une école, ou à l'extérieur déjà accompagnés par des bénévoles de Chamagnieu, tout comme il y a des bénévoles dans les sorties scolaires et un certain nombre de parents notamment.

C'est l'Éducation nationale qui a proposé cette disposition. Nous allons voir comment elle se mettra en œuvre à partir de la rentrée prochaine puisque nous entrerons dans une phase transitoire du premier trimestre de l'année prochaine. Les bénévoles peuvent être un directeur qui a une pleine décharge ou un autre personnel de l'école ou un parent, également un délégué départemental de l'Éducation nationale.

Il est bien évident que tout cela est fait sous la responsabilité de l'Éducation nationale et le choix de la personne qui sera là sera fait de cette manière.

Ce que je tiens quand même à dire, c'est que contrairement à beaucoup de villes qui ont fait le choix de se défaire des centres de plein air pour une simple et bonne raison que cela coûte assez cher, il faut entretenir des bâtiments, assurer autour une prestation importante, nous aurions pu faire le choix de dire aux écoles d'aller dans des centres privés. Nous avons fait le choix de maintenir Chamagnieu, d'investir dans Chamagnieu avec une chaudière à bois, une nouvelle piste de VTT et la rénovation des huisseries.

Dans la qualité de l'accueil, nous sommes toujours sur quelque chose qui est plutôt en amélioration.

En revanche, il est vrai qu'aujourd'hui les évolutions demandent que l'on remette à plat le mode de fonctionnement et c'est plutôt bien de le faire, que l'on remette à plat aussi le projet pédagogique de Chamagnieu, et l'arrivée d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur le permettra. Nous aurons une période de transition un peu expérimentale sur un nouveau mode d'organisation pour la période du premier trimestre de l'année prochaine et ensuite il y aura un modèle pérenne à trouver mais je ne doute pas que nous le trouvions avec l'Éducation nationale.

Nous répondrons aux inquiétudes des parents mais je ne suis pas très inquiet parce que d'autres villes le font déjà et notre engagement pour Chamagnieu est clair et affirmé, d'autant plus que quand nous avons fait les choix budgétaires, nous avons bien réaffirmé notre attachement à Chamagnieu.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME POUR L'EXTENSION DE LA MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-56 PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE COLLÈGE JEAN JAURES À VILLEURBANNE : ACCUEIL D'ENFANTS POUR LA RESTAURATION – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

26 – TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE : REVALORISATION ANNUELLE TACITE DES TARIFS ET MISE EN PLACE D'UN TARIF EXCEPTIONNEL – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Nous avons plusieurs intervenants. Monsieur Berthilier, un mot de présentation ?

M. Damien BERTHILIER.- Nous avons effectivement une délibération qui permet de mettre en place le même système que nous avons adopté pour la revalorisation tacite des tarifs du périscolaire que nous appliquons à la restauration, le but étant d'éviter une hausse brutale des tarifs dans plusieurs années et de bien suivre l'indice des prix à la consommation qui est l'indice d'achat des denrées alimentaires.

Nous instaurons un tarif exceptionnel de 50 % pour les situations particulières dans le cas où nous ne serions pas en capacité de servir l'ensemble des plats tel qu'indiqué dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Une intervention du groupe Radical Génération Écologie et Citoyen, Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est proposée aujourd'hui nous invite à adopter une revalorisation basée sur l'indice des prix à la consommation. C'est quelque chose d'assez classique qui nous semble une revalorisation légitime, nécessaire, juste, qui permet de

respecter le capital des ménages et de ne pas faire peser sur eux une trop forte hausse que certains ne pourraient pas assumer.

La mise en place du tarif exceptionnel applicable lorsque la composition habituelle du repas servi ne peut pas être respectée permettra de répondre dans de meilleures conditions à la continuité du service public.

Au vu du nombre d'interventions prévues, certains parleront du mouvement de grève, nous n'ajouterons rien sur ce point si ce n'est que nous regrettons, comme plusieurs, le dialogue social local qui a été un peu heurté.

Je profiterai de cette délibération pour évoquer quelque chose dont tout le monde n'a peut-être pas entendu parler, qui n'est pas encore totalement entériné mais que peut-être les échos de ce Conseil Municipal permettront d'asseoir définitivement.

Un amendement a été déposé au Parlement qui stipule que les enfants de chômeurs ne pourront plus être refusés dans les cantines des écoles primaires. C'est dans le cas du projet de loi égalité et citoyenneté dont le vote solennel aura lieu dans les prochains jours, un amendement proposé et défendu par les Radicaux de gauche et repris par le gouvernement.

On sait que le coût de la restauration scolaire est tel que beaucoup de collectivités mettent en place certains critères pour sélectionner les enfants qui peuvent avoir accès à la cantine. Le Conseil d'État avait rappelé que cette pratique remettait en cause le principe d'égalité des usagers devant le service public, il fallait donc clarifier la législation sur le droit d'accès à la cantine. Si le projet de loi est voté, et nous le souhaitons, les collectivités devront rapidement garantir l'accès de tous les enfants à la cantine dans le primaire.

Ce sera un défi pour les collectivités et notamment pour Villeurbanne parce que cela coûtera de l'argent. Nous espérons que le gouvernement le prendra en compte dans la question des dotations aux collectivités, mais il est certain que l'on ne peut pas admettre une discrimination fondée sur la situation des enfants et de leur famille qui séparerait les élèves les uns des autres et notamment au moment du repas, mettant de côté les élèves les plus défavorisés.

Le temps de restauration scolaire a des vertus pédagogiques, nutritionnelles, éducatives, pour certains c'est le seul vrai repas de la journée. Ses effets sont avérés sur la scolarité, la santé de l'enfant. Enfin, c'est un lieu de socialisation qui participe à l'apprentissage de l'altérité.

C'est pourquoi je voulais parler de cet amendement et j'espère que l'ensemble de nos parlementaires soutiendront ce projet de loi égalité et citoyenneté qui doit être l'occasion, notamment, parce qu'il y a beaucoup d'autres choses dans ce projet de loi, de dire que maintenant tous les enfants de primaire pourront déjeuner à la cantine.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie les Verts ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Front National, Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La revalorisation de tarif de la restauration scolaire ne soulève aucune objection de notre part. En revanche, ce qui nous laisse dubitatifs, c'est la création d'un tarif exceptionnel.

Dans le présent rapport, il est mentionné que ce tarif s'appliquera lorsque la composition habituelle du repas n'est pas respectée. Bel euphémisme pour évoquer les cas de la récente grève du personnel des cantines scolaires du 22 mars à début juin, soit dix semaines de galère pour les enfants et les parents.

Par exceptionnel, il faut donc entendre le cas où les agents des cantines scolaires se mettraient de nouveau en grève. Peut-être pourriez-vous nous indiquer ce qu'a coûté cette grève à la Ville et de quelle manière ont été dédommagés les parents d'élèves victimes de cette grève ?

On comprend l'objectif de ce nouveau tarif, à savoir permettre de dédommager financièrement les parents. Reste qu'il paraît difficile de faire payer 50 % du prix d'un repas de cantine si c'est pour que des enfants mangent un sandwich ou des chips. On doute que cela contente les parents.

En complément de la création de ce tarif, il aurait été judicieux de nous présenter les mesures envisagées pour que les enfants ne soient plus pénalisés en cas de grève à l'avenir. Ainsi, qu'en est-il de la mise en place d'un délai de prévenance que vous évoquiez dans la presse alors que les agents semblaient le refuser, estimant avoir perdu confiance en la municipalité ?

Au-delà de la question financière du repas, vous comprendrez que ce qui nous semble important, c'est de savoir comment assurer le fonctionnement d'un service public dans des conditions exceptionnelles tout en respectant le droit de grève.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On peut tout dire et son contraire dans la même intervention. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire. Je vous préviens, vous allez encore m'apprécier mais les vacances arrivent !

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez au travers de cette délibération d'appliquer l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur le prix de vente des repas aux élèves inscrits à la restauration scolaire et de créer un tarif exceptionnel à hauteur de 50 % du prix de vente habituel en cas de raison exceptionnelle.

Monsieur le Maire, il ne faut pas être devin pour comprendre que ce tarif exceptionnel est lié au mouvement social qu'a connu notre commune lors de ces derniers mois.

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le taux de 50 % en cas de grève, les dépenses de personnel étant de même niveau que les dépenses d'alimentation dans le coût de constitution d'un plateau-repas selon les études professionnelles.

Toutefois, Monsieur le Maire, comment présenter une hausse tarifaire à des parents d'élèves qui ont souffert autant que leurs enfants de cette situation de blocage ? D'autant plus que cette hausse de 0,2 % représente un montant astronomique de 5 949,83 € pour

notre commune si nous prenons comme base les recettes de la sous-fonction 251 « Hébergement et restauration scolaire » du compte administratif 2015, recettes qui se sont élevées à 2 974 916 €.

Monsieur le Maire, vous vous êtes voté une indemnité de frais de représentation de 7 000 € tout à l'heure...

M. LE MAIRE.- Je ne me la suis pas votée, c'est le Conseil Municipal qui l'a votée et vous vous êtes abstenu !

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Un bon geste, Monsieur le Maire, revenez sur cette décision lors du prochain Conseil Municipal au travers d'une décision modificative n° 3 et reversez ce montant sur la sous-fonction 251.

En l'état, vous comprendrez que nous ne pouvons pas voter cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- On comprend que c'était M. Lacoste qui devait faire cette intervention. Vous avez prévenu au début en disant que cela n'allait pas me faire plaisir mais quand je vous vois vous transformer en M. Lacoste, j'avoue que parfois j'ai des interrogations !

Il ne suffit pas de dire que cela ne va pas me faire plaisir avant pour sortir ce genre de petit torchon dans l'énoncé parce que c'est vraiment de ce niveau-là !

Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Sur cette grève, beaucoup a été dit, beaucoup a été écrit de manière parfois outrancière. Je voudrais rappeler que la grève n'est un plaisir pour personne, qu'un mouvement social est fait d'intenses contradictions et que la difficulté dans un service public réside souvent dans la capacité à en sortir par le haut sans perdre la face ni d'un côté ni de l'autre.

Nous le savons car nous avons fondé pour beaucoup à gauche notre engagement dans ces grandes mobilisations sociales, ces moments déterminants où l'on découvre le collectif, sa propre capacité à résister ; ces moments où, accablé par la dureté d'un travail qui perd parfois sens, on se met à espérer un monde meilleur, un travail qui émancipe plutôt qu'il n'aliène, une possibilité de vivre dignement de son labour.

Nos concitoyens ont des aspirations très simples aujourd'hui : bien vivre et bien travailler.

D'un autre côté, je défends également le service public car j'ai l'intime conviction que c'est moderne d'avoir la responsabilité en tant que commune de fournir des services de qualité pour satisfaire les besoins des populations. Je le défends parce que ces besoins, nous sommes nous, la commune, les seuls en capacité d'y répondre. Je le défends enfin parce que l'idée d'égalité qui régule le service public, c'est le fondement de la République.

Disons-le clairement, on ne gère pas l'État et les collectivités publiques comme on gère une entreprise privée. On ne mène pas une politique éducative sans les agents qui exercent dans les groupes scolaires.

Je le souligne par la construction d'une communauté éducative, c'est une tâche permanente, une tâche exigeante, c'est surtout la condition indispensable pour répondre

aux besoins scolaires de plus en plus grands à Villeurbanne et nous savons tous ici à quel point cette tâche est rude.

Je le dis car c'est un jeu dangereux que celui qui consiste au sortir d'une grève pour tel ou tel intérêt politique à mettre au pilori syndicalistes, grévistes et plus largement les agents car, demain, peut-on imaginer une rentrée scolaire où parents, agents et enseignants se regardent avec défiance voire avec hostilité ? À la fin, c'est l'enfant qui en pâtit. Il en va de notre responsabilité collective.

J'interviens simplement pour rappeler quelques éléments auxquels nous sommes fortement attachés avec les communistes et j'ose croire plus largement à gauche. Monsieur le Maire, je vous le dis en toute camaraderie, vous avez cité Maurice Thorez dans votre éditorial du *Viva* de mai, à mon tour de vous citer François Mitterrand : « *La grève est un droit, ce n'est un plaisir pour personne, elle atteint d'abord ceux qui n'ont plus que ce moyen-là pour défendre leur droit de vivre, la perte de salaire, la crainte du chômage, l'angoisse au foyer de chacun, la gêne pour tous, le danger d'être mal compris par d'autres catégories de travailleurs. Tout cela, il faut que les grévistes le supportent.* »

Je conclurai mon propos par un détour par la Bretagne. Vous nous dites parfois que nous sommes en décalage et que nous faisons appel à la situation nationale régulièrement. En même temps qu'à Villeurbanne, un conflit similaire occupait la municipalité de Brest, un mouvement des ATSEM qui a duré près de cinq semaines sur des revendications étonnamment proches de celles des agents des écoles villeurbannaises.

Concluons donc que le problème est plus profond, qu'il ne se limite pas à notre commune et que c'est bien la politique de ce gouvernement qui est en cause. Les communes passent à la guillotine, nous sommes obligés de redoubler d'inventivité pour maintenir les choix politiques que nous avons faits. Faisons donc acte de résistance et osons mener cette bataille politique comme nous avons su le faire en votant le vœu de l'AMF voici près d'un an.

Ne nous méprenons pas sur l'origine du problème. Le vrai sujet à travers la revendication de ces mouvements sociaux, c'est bien l'étouffement des communes, et les agents comme les usagers subissent de plein fouet ces politiques pour lesquelles nous n'avons pas voté.

Nous avons besoin d'air pour ces poumons démocratiques que sont les collectivités locales. Si nous ne le voyons pas, si nous ne cherchons pas à construire dès maintenant, avec les Villeurbannais, une résistance populaire et citoyenne à l'austérité, alors nous serons contraints d'amputer encore et encore les budgets, d'amoindrir encore et encore le service public, de renforcer la distance entre les citoyens et la chose publique et, alors, nous subirons à nouveau les conséquences de ces choix que l'on nous impose.

Refusons donc d'être les exécutants de ces choix gouvernementaux aujourd'hui minoritaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. C'était un peu loin de la tarification scolaire, je le fais remarquer une deuxième fois, me semble-t-il.

Pour le groupe socialiste, Monsieur Vermeulin ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Personne ne méconnaît le contexte dans lequel cette délibération sera votée, qui a conduit, comme on pouvait logiquement s'y attendre, à des prises de parole en partie déconnectées du sujet précis de celle-ci. Nous allons y revenir car il s'agit d'une délibération prévue dès 2014 qui porte sur la revalorisation annuelle de la tarification de la restauration scolaire, et ce selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, autrement dit l'inflation pour revenir au vrai sujet.

Pour mieux cerner l'enjeu de notre débat, nous parlons bien ici d'une augmentation de 0,2 %, soit l'équivalent d'un centime d'euro pour les tranches les plus élevées, rien du tout pour plus de la moitié des tranches. Cela étant, la tarification d'un service municipal n'est pas seulement une affaire comptable, et heureusement, c'est aussi l'illustration de choix politiques. À Villeurbanne, ces choix sont clairs comme toujours : une ambition forte et sans précédent pour l'éducation qui s'illustre de bien des manières, un principe de justice sociale et une gestion responsable de finances publiques. Tout converge et je crois que c'est la marque de fabrique de cette politique.

L'investissement sans précédent dans les écoles villeurbannaises se traduit dans le nombre de restaurants scolaires construits ou réhabilités : Lakanal, Jean Moulin, Jules Guesde, Berthelot, Ernest Renan nord, Camus. La liste est impressionnante, d'autant plus qu'il n'y a pas que le bâti qui bénéficie de ces améliorations, avec la création du service périscolaire, l'encadrement des élèves s'est accru, notamment sur le temps périscolaire médian, tandis que la qualité et la diversité des repas ne se démentent pas.

Tout le monde peut comprendre que ces investissements et ces améliorations ont un coût croissant, c'est pour compenser ces hausses que la Ville a refondé des tarifs en 2014 et propose aujourd'hui une revalorisation annuelle réellement faible mais nécessaire. Depuis 2009, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les impôts mais de revaloriser au cas par cas la tarification de certains de ses services. La Ville a fait le choix de cibler les usagers utilisateurs des services plutôt que l'ensemble de la population.

Pour la restauration scolaire, la Ville connaissait des tarifs particulièrement bas et très inférieurs à ceux pratiqués dans les autres communes de l'agglomération. Alors même que le coût pour la collectivité augmentait, il n'était plus possible de laisser un tel décrochage avec le coût supporté par la collectivité.

Dans le même temps, la Ville a aussi mis en place des tarifs plus justes car mieux adaptés à la situation de chacun. C'était l'occasion de faire que tout puisse aller dans le bon sens. Ces principes sont confortés par cette revalorisation annuelle logique.

Notre groupe est donc favorable à cette décision puisqu'elle confirme à la fois notre approche raisonnable de la gestion municipale et nos principes d'équité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

D'abord, sur la question de la revalorisation automatique en elle-même, je note qu'un certain nombre d'interventions vont dans le sens de saluer cette automaticité, qui d'ailleurs sera variable dans le temps en fonction du prix des denrées.

Je me désolé un peu que M. Martin s'en tienne à une forme de démagogie qui commence à confiner au populisme : soit c'est trop, soit ce n'est pas assez, mais vous trouvez toujours quelque chose à dire.

Comme tout à l'heure sur l'école Rosa Parks, avant, ce n'était pas bien, maintenant, c'est trop bien. Là, l'augmentation n'est pas suffisante, vous dites que c'est dérisoire au niveau de la ville, et en même temps c'est trop. On ne peut même pas répondre à cela.

Nous sommes dans quelque chose qui est juste, qui représentera, pour les tranches les plus basses, 0 centime d'augmentation cette année et, pour les tranches les plus hautes, un centime d'augmentation, soit un peu plus d'un euro par an pour ces tranches. Nous sommes dans quelque chose qui est raisonnable. Si une augmentation ne se fait pas chaque année, au bout de quatre, cinq ou dix ans, on est obligé de faire une grosse réévaluation. Tout le monde peut le comprendre.

Sur la question du tarif spécifique que nous créons, il en existe déjà un qui permet d'accueillir, avec des repas apportés par la famille, les élèves qui sont en PAI, qui ont un programme d'accompagnement individualisé, des enfants allergiques qui apportent leur panier-repas. Nous tarifons aujourd'hui, pour des repas que nous ne produisons pas, un tiers du tarif. Nous l'avons d'ailleurs baissé, il était de la moitié. Mais il n'existe pas aujourd'hui de tarification entre la tarification normale pleine et cette tarification pour les cas où nous fournissons un service dégradé.

Or, on comprend bien que quand on produit de la nourriture que l'on achète, il est difficile d'imaginer la livrer gratuitement. Dans des cas exceptionnels comme c'est arrivé cette année, nous l'avons fait parce que nous considérons qu'il ne fallait pas pénaliser les familles. C'était un service nouveau que nous mettions en place, nous avons pu mesurer que nous étions en capacité, ce que l'on ne savait pas forcément au départ, de produire des repas froids de qualité en urgence. Je tiens à vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de municipalités qui soient en capacité de proposer ce service. Nous avons mis en place un service qui a un coût pour la Ville alors que nous n'avions plus aucune recette.

La grève a eu un coût important, environ 700 000 € de recettes d'usagers qui n'ont pas été perçues sur cette période, ce qui entraîne, quand il n'y a pas de tarification, la perte des recettes CAF qui sont conditionnées au fait qu'il y ait une tarification pour les familles. À partir de là, on voit bien que même si nous avons économisé un peu sur l'achat de denrées puisqu'il n'y avait pas de service certains jours, c'est un coût très important pour la Ville.

La première des raisons que nous avons de penser que les choses vont mieux se passer, c'est que le dialogue qui a eu lieu dans le cadre de ce mouvement social a permis d'arriver au fait qu'agents et collectivité ont pu trouver des points d'accord sur un certain nombre de choses, y compris sur l'amélioration des conditions de remplacement, les conditions de travail des agents qui doivent être notre préoccupation première parce que, derrière, ce sont les conditions d'accueil des enfants. En même temps, les agents ont entendu que

la situation de la collectivité, comme le disait M. Soares, ne nous permettait pas aujourd'hui d'aller au-delà de ce que nous étions en capacité de faire.

Tout cela nous permet quand même d'être davantage confiants pour la rentrée puisque l'assemblée générale a voté à l'unanimité la non-reconduction du préavis de grève pour la rentrée, cela date de la semaine dernière. Nous travaillons d'abord à cela et je tiens à saluer le travail mené dans ce cadre par ma collègue Dominique Balanche avec la direction générale et les services, et de M. le Maire qui s'est impliqué dans ce mouvement. C'est d'abord à travers cela que nous souhaitons répondre.

Monsieur Soares, je pense que vous ne trouverez pas beaucoup de collectivités qui ont eu autant d'écoute individualisée école par école mais je ne doute pas que vous consacrerez beaucoup de votre temps à partir de la rentrée pour continuer ce dialogue avec nous.

Sur la question posée de savoir comment ce tarif s'applique, vous parliez de sandwich et de chips, si les familles apportent quelque chose, on considère qu'il n'y a pas de service. Même si on surveille les enfants, on n'est pas dans une situation de service. Ce tarif pourrait s'appliquer pour tout un tas de raisons que nous ne connaissons pas à l'avance. Il pourrait y avoir une rupture de service sur une entrée, un tas de raisons, y compris le fait de devoir mettre en place un service dégradé mais qui existe quand même puisque, à ce moment-là, nous produisons.

Voilà comment les choses pourraient se dérouler sachant que c'est une faculté que nous nous donnons et en aucun cas une obligation, nous sommes quand même en situation de bien prévoir les choses quand elles se dérouleront.

M. Bocquet a évoqué la question de l'accueil de tous les enfants, je rejoins ce qu'il a dit. À Villeurbanne, nous accueillons tous les enfants dans le cadre de la restauration scolaire. C'est dans notre règlement intérieur. Nous avons une attention particulière pour les enfants les plus en difficulté, y compris ceux dont les parents n'ont quasiment aucun revenu ou celui de la mendicité, et nous sommes attentifs à ce qu'aucun enfant ne soit laissé au bord de la route.

Nous sommes amenés à limiter parfois le nombre de rationnaires dans un restaurant scolaire mais c'est aussi pour cela que nous construisons des restaurants scolaires. Si le projet de loi permet un financement complémentaire de l'État, nous pourrions peut-être davantage encore assurer cette amélioration du service continu que nous recherchons dans nos restaurants scolaires. C'est vraiment l'attention que nous aurons pour les prochaines années.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour notre collègue M. Soares, quelles que soient les citations, il est évident qu'ici personne, en tout cas sur les bancs de la majorité, ne remet en cause l'exercice du droit de grève mais nous souhaitons que, dans le cadre du dialogue social, nous puissions en préciser les conditions de prévenance.

L'exemple de ce qui s'est passé montre qu'il y a une vraie nécessité et ce n'est pas attenter au droit de grève que de mettre en place un processus pour qu'il puisse y avoir un délai de prévenance et que les parents et nous-mêmes puissions nous organiser dans une démarche plus concertée.

Pour ceux qui ont dit -je ne dis pas que c'est votre cas- que c'était une atteinte inadmissible au droit de grève, non, les gens pourront toujours faire grève, mais faire en sorte que les parents et les enfants ne soient pas trop pénalisés me semble relever du bon sens et de notre responsabilité.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 5 contre - 4 abstentions) -

27 – MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2016 – M. DIDIER VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

28 – CONVENTION QUALITÉ PROPRETÉ AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Mme Gandolfi s'est beaucoup investie dans ce travail. Nous avons trois intervenants. Madame Gandolfi, quelques mots ?

Mme Laura GANDOLFI.- Merci Monsieur le Maire.

La précédente convention arrivait à expiration, il s'agissait de la poursuivre pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Avant de présenter cette convention, je voulais dire que la nouvelle charte des quartiers avait mis en place des référents dont un référent cadre de vie plus particulièrement affecté à la propreté. Nous avons proposé à cette occasion que chacun des quartiers soit divisé en secteurs avec un habitant issu d'un quartier désigné pour faire remonter des anomalies, étant entendu que ce service ne devait générer aucun travail supplémentaire mais être un simple constat lors des déplacements quotidiens de la personne.

Cette demande faite aux habitants des quartiers ne devait ni se substituer au travail des agents de la Métropole qui sont tenus de le faire ni remplacer l'application que la Ville a créée pour faire remonter des doléances.

L'ensemble de ces actions basées sur la complémentarité a pour but d'améliorer l'image de notre ville en matière de propreté.

À ce jour, cette délibération propose deux parties : un volet contractuel qui fixe les obligations de chaque collectivité, le champ d'application, la durée et le suivi, et un volet qui donne des actions de deux ordres, des actions transversales à mener sur l'ensemble de la commune et des actions spécifiques qui concernent chaque quartier.

S'agissant des actions transversales, nous avons souhaité pouvoir :

- Améliorer le nombre de corbeilles à papier présentes dans la ville, nous en avons 830, nous en prévoyons 60 de plus. C'est sans doute largement insuffisant, nous espérons que nous arriverons à améliorer ce nombre, en particulier en essayant de

mettre une corbeille à papier à chaque arrêt de bus, c'est souvent là que l'on trouve des dépôts d'encombrants importants.

- Améliorer la collecte des sacs blancs qui ne sont pas toujours ramassés régulièrement et qui deviennent souvent des dépôts d'encombrants. Il y a une idée au niveau de la Métropole de les faire ramasser rapidement.
- Diminuer le nombre de dépôts sauvages. C'est le point sans doute le plus difficile à régler car il est rare que l'on puisse identifier les auteurs de ce délit qui pourrait donner lieu à verbalisation. Pour autant, des mesures de sensibilisation sont menées par l'intermédiaire de courriers à des régies ou des habitants pour faire remonter cette anomalie. À ce jour 65 courriers ont été envoyés par la Métropole pour ce rappel à l'ordre.

Concernant la collecte des ordures ménagères, elle devrait être améliorée en 2017. En effet, dans les communes de la Métropole dont la collecte est assurée par la régie, on observe une amélioration, celle de la fin du « fini parti », ce qui veut dire que les agents devront être présents un certain nombre d'heures pour assurer correctement la collecte.

En plus, deux ripeurs seront obligatoires à l'arrière du camion pour prendre le temps de replacer les poubelles et améliorer la façon de collecter, et cette obligation qui est faite au personnel de la Métropole figurera aussi dans le cahier des charges de nos futurs prestataires.

Ensuite, quelque chose d'important qui figure dans cette convention : l'entretien des espaces enherbés. Il faut noter que la ville compte 80 000 mètres carrés d'espaces enherbés à entretenir et il y avait un certain nombre de dysfonctionnements, par exemple au niveau des banquettes fleuries le long des trottoirs avec deux intervenants, la Métropole et la Ville, pas forcément en même temps, et on avait souvent une image dégradée des lieux. Nous devons saluer le travail fait par le service des Espaces verts de la Ville pour échanger des prestations : 6 490 mètres carrés sont pris en charge par la Métropole à raison de deux à trois interventions par semaine, en contrepartie, la Ville prend le jardinage et l'entretien du boulevard Laurent Bonnevey et des abords du pont Poincaré une fois par semaine, soit 22 000 mètres carrés à entretenir.

Enfin, une action de sensibilisation pour que les poubelles soient rentrées régulièrement. Nous constatons de plus en plus que les trottoirs restent encombrés et que cela gêne les malvoyants ou les personnes qui sont avec des poussettes.

Il y a aussi beaucoup à faire au niveau des commerçants, en particulier ceux des commerces alimentaires, et nous avons prévu avec Natalie Perret une action à la rentrée pour essayer de les sensibiliser pour les efforts qu'ils auraient à faire. Par exemple, aux Gratte-Ciel, à la Pérallière et aux Maisons-Neuves.

Enfin, il y aura une action qui est vraiment à faire au niveau d'EDF où toutes les zones où sont installés les transformateurs deviennent des petites déchetteries dispersées dans la ville.

La deuxième partie qui est visée par l'annexe concerne les points noirs au sein de chaque quartier. Nous avons fait des visites en marchant pour identifier ce qui nécessitait des actions fortes pour régler des problèmes spécifiques.

Avant de conclure, je voudrais citer l'événement que nous avons souhaité en même temps que la Métropole autour du thème « Faites de la propreté ». Nous avons mobilisé des habitants de conseils de quartier, des responsables d'école, des associations, je citerai les conseils de quartier Gratte-Ciel et Tonkin qui se sont beaucoup investis, qui ont fait intervenir des associations au sein des écoles.

Enfin, cela ne fait pas partie de la convention mais je voulais citer un nombre d'actions entreprises au niveau des marchés. Le règlement intérieur a été revu, des actions de sensibilisation ont été entreprises auprès des forains. Il y a déjà eu 31 avertissements pour propreté, 7 pour non-respect des horaires de fin de vente et 2 suspensions. Cette initiative continuera, les services RCT de la Ville ne baissent pas leur vigilance, ils seront aidés par le service prestataire de la Métropole. Nous avons quand même constaté certains progrès même si nous savons qu'il reste beaucoup à faire.

Voilà pour cette convention, je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci de votre disposition. J'ai une explication de vote de M. Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Un peu loin du satisfecit annoncé en commission, la population villeurbannaise estime que les rues de la ville ne sont pas très propres et sont moins bien entretenues que les rues de Lyon. Pas de chance pour la municipalité !

De plus, la lecture des comptes rendus des conseils de quartier est édifiante à ce sujet. Dommage que les comptes rendus ne soient pas rendus publics sur Internet. Dommage aussi que toutes nos demandes concernant la transparence soient ignorées du pouvoir socialiste.

Par exemple, la publication, toujours sur Internet, des signalements de manquement de propreté serait un moyen naturel et peu coûteux d'autorégulation des efforts de nettoyage dans la Métropole.

Nous voterons néanmoins pour.

M. LE MAIRE.- Monsieur Casola pour le Front National ?

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport a trois mérites. Le premier d'évoquer un problème qui semblait jusqu'à présent occulté, à savoir la saleté de la ville, le second étant de tenter d'y apporter une solution concrète et le troisième de nous avoir écoutés depuis le temps que nous nous plaignons de la saleté dans cette ville.

C'est une commune dont la propreté des espaces publics s'est fortement dégradée. Ce manque de propreté prend des formes multiples : débris répandus sur la voie publique, bacs ou corbeilles qui débordent, déjections canines, encombrants. Une vraie liste à la Prévert qui nuit à notre quotidien et donne une image peu avenante de la commune.

Second constat, la généralisation de ce manque de propreté : du centre-ville à Saint-Jean, le problème est identique voire pire. Au centre-ville la place Lazare Goujon est devenue un lieu de villégiature pour certains noctambules laissant ce lieu parsemé de débris. Je n'ose penser à l'état des Gratte-Ciel après l'ouverture du McDonald's.

Bien sûr, on doit s'interroger sur les responsables de cette situation. En premier lieu, on peut évoquer la négligence des acteurs en charge de cette mission de nettoyage, c'est malheureusement une réalité : bacs à ordures ménagères non vidés, trottoirs nettoyés à la va-vite ou parfois oubliés. Cela relève souvent d'un manque d'encadrement des agents, je peux d'ailleurs témoigner du cas d'un cantonnier qui semble plus assidu au bar que derrière son balai. (*Protestations*)

Parfois aussi, cela nécessite de revoir certaines politiques, c'est le cas pour les encombrants : 2 tonnes d'encombrants sont ramassées chaque jour à Villeurbanne avec un coût de 4 000 € à 5 000 € par semaine sans traitement. Le fait de disposer de deux déchetteries ne règle rien : pour aller à la déchetterie, il faut un véhicule, ce qui n'est pas le cas de tous les habitants. La solution consisterait donc à introduire le principe de bennes mises à la disposition des habitants afin que ces derniers puissent régulièrement se débarrasser de leurs encombrants.

Reste que la lecture des fiches des conseils de quartier met aussi en évidence une autre réalité, à savoir que la saleté de la ville incombe principalement au comportement de ses habitants. Dans ce domaine, personne n'est épargné, les fiches démontrent que les auteurs sont aussi bien des particuliers, des commerçants que des artisans indécents. À la lecture des constats dressés, nous notons que nous ne sommes plus dans le cas de la négligence mais bien dans celui d'une incivilité assumée qui devient même une norme comportementale pour certains habitants, la palme revenant à certains habitants du Tonkin qui jettent des objets par les fenêtres durant les opérations de nettoyage.

Nous allons voter cette convention car elle apporte une solution pour remédier à ce manque de propreté, notamment à travers la coordination des actions des agents de la Métropole et de Villeurbanne afin de rendre plus efficace le nettoyage. Malheureusement, reste un écueil majeur, celui du comportement irresponsable de certains habitants. Pour y remédier, il faudrait non seulement responsabiliser les habitants mais aussi appliquer avec plus de fermeté le principe que celui qui salit l'espace public doit être sanctionné financièrement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Maurice pour le groupe Les Républicains ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Au travers de cette délibération, nous allons donner l'autorisation à M. le Maire de signer la convention qualité propreté avec la Métropole de Lyon.

Je rappelle que vous êtes aussi un de ses vice-présidents, Monsieur Bret, et puisque la Ville de Villeurbanne s'est positionnée sur la proposition 12 du pacte de cohérence métropolitain, en l'occurrence cette convention qualité propreté, alors nous voilà rassurés, la Ville de Villeurbanne va enfin devenir propre !

Depuis de nombreuses années la propreté est un sujet récurrent de chaque conseil de quartier, le pacte fait une place aux communes dans la gouvernance à travers les conférences territoriales des maires et dans la relation aux habitants, ce qui est plutôt un point positif.

Si on lit attentivement cette convention, on retiendra que la commune s'engage à faire

respecter son pouvoir de police pour réduire le nombre croissant d'incivilités en matière de salissure. J'ai relu deux fois la phrase et j'avoue que cela m'a fait beaucoup rire, parce que si vous fréquentiez les espaces ou jardins pour enfants, vous vous rendriez compte du degré de salissure et de dégradation justement lié aux incivilités et bien souvent non réprimandées.

Autre remarque, la Ville et la Métropole s'engagent à rationaliser et coordonner leurs interventions respectives en matière de propreté et d'avoir des actions communes sur des problèmes très spécifiques. C'est aussi un point positif à condition que la Ville et la Métropole jouent vraiment le jeu et ne se renvoient pas la balle !

On notera aussi que l'évaluation de la convention s'appuiera notamment sur une analyse des réclamations des habitants recueillies par les services municipaux et communautaires, sur des visites de terrain où les membres des conseils de quartier pourront être associés. Ce qui se pratique déjà en partie puisque la Métropole s'est appuyée sur le rendu des visites en marchant des conseils de quartier pour faire toutes les fiches actions sur quartier. Et là le constat est alarmant, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de travail à faire à Villeurbanne en matière de propreté ! Il y a aussi une petite erreur à la page 182, cela ne concerne pas le quartier Gratte-Ciel/Dedieu/Charmettes mais Grandclément/Perralière.

Il est certain qu'il y a beaucoup de travail à faire sur notre ville, les déjections animales, les dépôts sauvages qui coûtent très cher à la collectivité, le nettoyage des marchés, le débordement des poubelles de particuliers qui restent dehors toute la journée, les bouteilles plastiques sur les trottoirs. La liste est très longue.

Cette nouvelle convention est un outil de travail intéressant mais pourquoi avoir attendu si longtemps pour faire cet état des lieux et encore faut-il en faire appliquer les règles et renouveler les opérations de sensibilisation auprès de la population.

Monsieur le Maire, à vous de prendre vos responsabilités, vous ne pourrez plus dire que vous ne pouvez rien faire et vous cacher derrière La Courly devenue Métropole, comme vous le faisiez auparavant. Les Villeurbannais paient des impôts et doivent pouvoir prétendre à vivre dans une ville propre dans le respect de chacun.

Notre groupe votera favorablement cette délibération, en tenant compte de toutes ces remarques, espérons que cette convention ne soit pas qu'un leurre mais qu'une vraie politique de propreté sera mise en place à Villeurbanne. Nous serons très attentifs aux résultats des engagements pris par la Ville et par la Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame Gandolfi ?

Mme Laura GANDOLFI.- Quelques mots.

Je m'attendais à ce genre d'intervention parce que la propreté, c'est toujours quelque chose que l'on manipule. C'est normal, nous avons envie d'avoir autour de nous un quartier qui soit vraiment très propre toujours mais nous devons aussi tenir compte des difficultés qu'il peut y avoir à convaincre tout le monde de cette nécessité.

La Ville et la Métropole ont déjà pris en compte un certain nombre de revendications, par exemple à Saint-Jean, la rue du Canal était souvent entretenue le soir, il y avait

beaucoup de passage cette même soirée et le lendemain matin et toute la journée, le quartier était sale. Maintenant, il y a deux passages, un le soir et un le matin, la rue du Canal est propre toute la journée.

Vous parlez de deux tonnes ramassées à Villeurbanne, ce n'est pas extraordinaire. Villeurbanne est une ville de 150 000 habitants, si vous ajoutez plusieurs arrondissements de la ville de Lyon qui arrivent à 150 000 habitants, il y a autant de dépôts d'encombrants ramassés.

Certes, cette convention nous liera, nous essaierons dès le mois de septembre, par conseil de quartier, de voir les actions fortes que nous pourrions faire pour améliorer.

Vous parlez beaucoup des pouvoirs de police. Pour mettre une amende à quelqu'un qui a déposé un encombrant, il faut avoir son nom et son adresse. Or, ce n'est pas forcément ce dont nous disposons. Les façons d'y remédier sont difficiles et tout cela ne peut passer que par de la pédagogie et une amélioration par les services de la Métropole qui ont déjà amélioré un certain nombre de choses en se mettant d'accord sur les moments d'intervention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il faut être pragmatique, pugnace, perspicace et ne pas attendre qu'il n'y ait plus rien sur la chaussée, vous le savez bien. La propreté, c'est une coproduction et on trouve des gens dans l'incivilité dans toutes les catégories de la population. M. Casola a bien fait de rappeler qu'il y avait aussi des artisans, des cafetiers, différentes catégories, en général, quand ils font des dépôts, ils font attention à ce qu'ils ne soient pas à côté d'un policier municipal ou national. Dire qu'il suffit d'augmenter les pouvoirs de police ou de faire en sorte qu'ils s'appliquent, c'est un peu facile, à moins d'avoir un policier auprès de chaque personne à Villeurbanne quand il y a de tels comportements.

Il faut travailler de façon pragmatique. Des améliorations sont apportées régulièrement. Cela ne nous empêche pas nous-mêmes d'être quelquefois excédés par certains comportements mais tout cela ne suffit pas pour autant à empêcher ou réprimer les incivilités qui sont à l'origine de cela. C'est un peu facile de le dire dans une telle assemblée en faisant porter la responsabilité au maire plutôt que de rendre des choses comme cela d'une très grande efficacité.

Nous serons toujours en retard de ce que nous avons envie de voir. Il faut l'accepter. Cela ne nous conduit pas à être inactifs mais c'est aussi un pragmatisme qui nous conduit à constater une réalité dont on ne sort pas facilement.

Je vais mettre cette délibération aux voix. J'ai signé la convention voici quelques jours. Si vous votez contre, je retirerai ma signature, bien sûr.

- Adopté à l'unanimité -

Merci de m'avoir accompagné.

29 – EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

30 – CANDIDATURE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'EXPÉRIMENTATION « ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » SUR LE QUARTIER SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération vise à proposer la candidature de la Ville de Villeurbanne à ce projet qui se nomme « Territoire zéro chômeur de longue durée » en ciblant le quartier de Saint-Jean à Villeurbanne.

C'est un projet qui a été élaboré initialement par l'association ATD Quart-Monde, rejointe ensuite par un collectif d'associations dont Emmaüs, le Secours Catholique, le Pacte Civique, et qui a donné lieu à une loi d'expérimentation votée au mois de février à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ce projet vise à supprimer, en tout cas diminuer très fortement le chômage de longue durée dans des territoires cibles en faisant le pari que l'on peut proposer un emploi aux demandeurs d'emploi de longue durée qui sont volontaires qui viendrait satisfaire les besoins non couverts du territoire.

Sur l'ensemble de nos territoires, et la délibération précédente nous le montre, le cadre de vie notamment, des besoins sont non satisfaits. On dit qu'il n'y a pas d'emploi mais le travail ne manque pas. Ce projet vise à créer des formes d'emploi pour satisfaire ces besoins non couverts avec le pari de réallouer les dépenses passives du chômage, à la fois les allocations-chômage mais aussi les dépenses sociales liées au chômage, de prendre toutes ces dépenses et de les mettre dans un fonds national qui viendrait financer l'entreprise qui, en local, emploierait les demandeurs d'emploi.

C'est un projet audacieux qui change complètement le paradigme de la lutte contre le chômage de longue durée et nécessite d'être expérimenté pour être évalué. C'est dans ce cadre que la Ville de Villeurbanne souhaite être candidate à l'expérimentation.

La loi pose 10 territoires d'expérimentation, 5 territoires ruraux sont très avancés dans les travaux et nous sommes 4 territoires urbains à avoir mis en œuvre un travail ces derniers mois pour répondre au cahier des charges de l'expérimentation. Le dépôt de la candidature se fera au cours de l'été pour une décision par le ministère du Travail à l'automne.

Je répondrai aux questions plus précisément après. Je souligne que le projet change complètement le paradigme de la lutte contre le chômage de longue durée et fait appel à des méthodes différentes de ce que l'on a l'habitude d'appliquer dans l'action publique et dans l'action de l'insertion par l'activité économique.

Aujourd'hui, nous travaillons en partenariat avec la mission régionale d'information sur l'exclusion ; un groupe d'habitants et un groupe de demandeurs d'emploi sont pilotes pour travailler sur l'élaboration du projet. Nous sommes bien dans une logique participative où les premiers concernés travaillent à l'élaboration de solutions qui les concernent.

M. LE MAIRE.- Merci. Plusieurs interventions sur cette délibération. Pour le groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous nous sommes réjouis de ce nouveau modèle économique en commission que nous avons même qualifié d'intelligent s'agissant de l'emploi des plus pauvres et même des inemployables quelquefois autrement qu'en abondant systématiquement les financeurs publics.

En substance, si nous avons bien compris, il s'agit de rediriger les coûts sociaux du chômage pour financer des expérimentations avec des entreprises conventionnées et répondant à des besoins nouveaux auxquels on ne répond pas aujourd'hui, et en réaffectant ces coûts pour 70 % environ vers l'entreprise employeur à but d'emploi, comme vous la dénommez, qui recrutera en CDI à temps choisi des personnes volontaires, au moins au niveau du SMIC. Finalement, on ne fait pas pour eux mais avec eux, c'est bien cela ?

Ce qui nous semble très positif, c'est que, pour une fois, une expérimentation visera à évaluer au bout de cinq ans pour voir si cela fonctionne avant de généraliser un projet, contrairement à votre habitude, comme pour les emplois jeunes et les emplois aidés, en sachant la plupart du temps que ces dispositifs ne pouvaient pas être pérennes. Mais peu importait, on faisait quand même.

Nous nous posons quelques questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre puisque c'est une expérimentation.

Vous donnez une définition très imprécise de ces bénéficiaires à partir de la seule notion de privation durable d'emploi. Vous évoquez aussi le niveau du SMIC mais n'y aura-t-il pas incompatibilité du plafonnement de la rémunération avec le droit commun de la négociation collective ?

Ces emplois risqueront-ils d'entrer en concurrence directe avec les emplois existants ?

Les conditions d'évaluation au bout de ces cinq ans ne sont pas encore précisées apparemment.

Tout cela relève du parcours du combattant mais nous appuyons ce projet dans son esprit même si nous continuons à penser que l'emploi est l'affaire d'une globalité au niveau de l'État. Cependant, nous espérons sa réussite, ce qui serait une évolution nécessaire des mentalités, c'est-à-dire l'emploi qui doit être l'affaire de l'entreprise, rémunéré par elle et non par des fonds publics, même si nous avons affaire ici aux entreprises sociales et solidaires avec le partage des ressources issues de la fiscalité mais aussi une partie des parts bénéficiaires de ces entreprises sociales.

C'est une évolution positive, nous la voterons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est présentée vise à permettre à la Ville d'avoir le droit de faire bénéficier un de ses territoires de dispositions légales exceptionnelles, en l'occurrence faire financer la création d'emplois par des sommes économisées sur les indemnités chômage.

La démarche propose de confier à des comités locaux la création de nouveaux emplois en fonction des compétences des chômeurs volontaires et des besoins non pourvus du territoire.

Comme son nom l'indique, cette loi d'expérimentation a pour objectif de lutter contre le chômage dont on n'a pas besoin de rappeler les nombreuses conséquences négatives, tant individuelles que collectives.

Petit retour sur les débats parlementaires sur cette loi d'expérimentation : avec la plus grande sagacité, les auteurs du texte, constatant la hausse ininterrompue du chômage longue durée depuis 2008, pensent que *« ce qui fait défaut aux chômeurs de longue durée, c'est que leur soit proposée une activité qui puisse être exercée par eux et qui constitue un chemin leur permettant de reprendre pied sur le marché du travail. »*

En d'autres termes, selon les parlementaires, le problème du chômage, c'est que les chômeurs n'ont pas de travail. Merci à eux pour cette brillante analyse pleine de perspicacité qui nous permet d'avoir un projet de loi visant la suppression du chômage puis, par un éclair de lucidité, visant à résorber le chômage ; éclair de lucidité et peut-être posture plus réaliste, plus humble, pleine d'humilité, on vise seulement à le résorber et pas à le supprimer. C'était sans doute un meilleur choix. Nous résorberons donc.

Un point dans la délibération est assez déroutant, il est écrit : *« Le travail ne manque pas »* dans le chapitre de contextualisation. Or, selon les données croisées de l'INSEE, de Pôle Emploi, du Bureau international du travail, le nombre de chômeurs et de personnes en situation de sous-emploi oscille entre 5 et 10 millions mais, à part cela, le travail ne manque pas !

On se demande tout de même quand on arrêtera de mettre des pansements et que l'on changera véritablement de paradigme, des pansements qui coûtent des milliards d'euros. Sauver l'emploi à tout prix, parfois au prix du service public, parfois au prix de culpabiliser les chômeurs : *« Allez trouver quelque chose, un emploi, une activité, n'importe quoi ! »*

Cette fois, le pansement coûte 10 M€ à l'État qui espère 3 000 créations de postes fourchette haute. Il se superpose à un certain nombre de dispositifs et notamment à Saint-Jean, et nous, politiques, jouerons un jeu dangereux tant que nous réciterons cette fable selon laquelle nous pouvons lutter contre la hausse inexorable du chômage sans passer par la réduction du temps de travail et sans le partage du travail.

Le travail disparaît, la production augmente des dizaines de fois plus vite que la consommation, nous sommes déjà en situation de gaspillage, cela s'appelle le progrès technique. C'est une bonne nouvelle, le travail comme labeur, le travail monotone, dangereux, pénible tend à disparaître. Nous l'avons souhaité toute notre histoire.

Des progrès pour travailler moins mais pas forcément pour ne pas être occupé, ce n'est pas un appel à l'oisiveté mais tout simplement au réalisme et à considérer que l'économie peut être considérée de manière anthropologique, c'est-à-dire dont le seul objectif est l'amélioration des conditions de vie, et cet effort, chacun peut y prendre part en dehors de l'emploi, du travail, par un certain nombre d'activités.

Ce que l'on peut reprocher à la logique sous-tendue qui est le point positif souligné par le Front National, c'est qu'on reste dans une problématique où l'idée est de trouver nécessairement une activité laborieuse pour chacun. Nous croyons plutôt que la vraie problématique est de répartir les ressources qui sont le fruit de notre production, plus haute que jamais et qui continue de croître. La vraie problématique, ce n'est pas d'occuper à tout prix les chômeurs, c'est la répartition des gains de productivité au profit de tous.

Arrêtons donc de faire de la lutte contre le chômage l'alpha et l'oméga de l'ensemble des politiques publiques et prenons les seules mesures qui conviennent, la réduction du temps de travail.

Tout cela étant dit, il faut un changement de paradigme au national. La Ville a ici l'opportunité de s'attaquer à une problématique vive dans un de ses quartiers. L'expérimentation portée par ATD Quart-Monde a plusieurs vertus, elle permet notamment de changer de paradigme sur deux ou trois aspects, d'abord de rappeler que l'emploi n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de développement pour la communauté et d'épanouissement pour l'individu.

Le choix de Saint-Jean classé prioritaire est pertinent puisque les problématiques liées au chômage de longue durée sont pertinentes et l'expérimentation, surtout, a le mérite de s'attaquer à ce qu'engendre le chômage : la fragilisation du lien social, la perte de confiance et le déficit de reconnaissance.

Pour que cela fonctionne, d'abord, nous appelons à ce que cette expérimentation soit mise en œuvre avec un objectif d'un bénéfice supérieur au coût du dispositif. Les attendus de cette expérimentation : la nécessité de créer une activité économique à vocation sociale, une dégressivité de l'aide en fonction des résultats économiques de l'entreprise pour éviter que les expérimentations aient un poids financier supplémentaire pour les collectivités territoriales à ce qui existait avant.

Le fait que l'ensemble des acteurs du territoire soient associés sur Villeurbanne, et nous pouvons le saluer, cela fonctionne particulièrement bien, est une réussite en termes de mobilisation pour l'ensemble de ceux qui participent.

Les structures retenues doivent, selon nous, être sélectionnées sur des critères de qualité dans la prestation, l'accompagnement, et surtout ne pas entrer en concurrence avec les entreprises du secteur marchand.

Nous sommes convaincus qu'une territorialisation plus significative des politiques de l'emploi est l'une des réponses au chômage mais nous craignons néanmoins que l'État se décharge sur les collectivités petit à petit et notamment pour le financement de la prochaine étape à la fin de l'expérimentation.

Fidèles à la tradition villeurbannaise d'innovation sociale, nous assumerons notre rôle de laboratoire politique. Il n'est jamais inutile d'expérimenter. Nous retiendrons de cette expérimentation la volonté d'innovation, les changements modérés mais réels de perspective et surtout un exemple supplémentaire de la capacité du monde associatif à stimuler le politique et de l'économie sociale et solidaire à stimuler l'économie.

Enfin, nous voterons pour cette délibération. Assurant l'écho des voix qui s'éteignent, nous appelons à un changement de paradigme.

M. LE MAIRE.- Madame Butet-Vallias pour le groupe communiste ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe communiste et républicain sur la candidature de Villeurbanne à l'expérimentation « zéro chômeur ». D'emblée, je précise que ce projet est d'autant plus intéressant et novateur qu'il rejoint certaines des propositions nationales du parti communiste français contenues dans le document « Campagne pour l'emploi, zéro chômage pour une société du partage ».

Notre campagne vise à imposer une autre logique à l'obsession de la rentabilité du capital en favorisant la sécurisation de l'emploi, la formation et les salaires. Dans cette logique, éradiquer le chômage exigerait des transformations profondes dans le fonctionnement de l'économie. Cela se fera graduellement et en tout premier lieu en ouvrant le chantier de la sécurité sociale professionnelle en réponse aux urgences sociales et économiques.

Je citerai cinq points de ce chantier dont certains rejoignent les objectifs du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » pour lequel Villeurbanne, à travers le quartier Saint-Jean, est candidate.

1. Recenser de façon précise et détaillée les besoins d'emplois à créer, les besoins en formation.
2. Favoriser le contrat de travail en CDI en commençant par celui des jeunes.
3. Aller vers un droit universel à l'emploi et à la formation choisis grâce à la création d'un service public de sécurisation de l'emploi au lieu du démantèlement de Pôle Emploi.
4. Conquérir de nouveaux droits pour les salariés permettant de s'opposer non seulement aux suppressions d'emploi mais également d'imposer d'autres choix dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
5. Imposer un autre rapport avec les banques et les entreprises pour un nouveau crédit grâce à l'appui de fonds régionaux et nationaux pour l'emploi et la formation.

Le tout dans l'objectif de lutter contre le chômage, de développer l'emploi et d'ouvrir des perspectives nouvelles de dépassement du rapport de subordination qui caractérise le salariat. Le but est de rendre possible une rotation emploi/formation/meilleur emploi sans perte de revenus pour les salariés en favorisant une mobilité choisie ascensionnelle. Cela nécessite de nouveaux partenariats : Pôle Emploi, organismes de formation, élus, responsables de collectivité territoriale, employeurs, sans oublier les organisations syndicales.

Même si le dispositif expérimental « Territoire zéro chômeur de longue durée » ne répond pas à tous nos objectifs, il n'en constitue pas moins une avancée intéressante car il montre une volonté constitutionnelle de concevoir l'emploi comme un droit et de rechercher concrètement les moyens de l'atteindre.

Autrement dit, l'emploi est un bien de première nécessité que les pouvoirs publics doivent organiser pour chacune et chacun.

Néanmoins, je ne peux terminer cette intervention sans pointer une différence fondamentale de termes entre la campagne de Villeurbanne et celle du PCF car le sens des mots est d'une grande importance. Le PCF se refuse à pointer les chômeurs du doigt comme s'ils étaient les responsables de leur inactivité mais bien à cibler le chômage dans son ensemble, tout comme le PCF s'oppose fermement à fragiliser les salariés et généraliser la précarité que la loi El Khomri tente d'imposer aux Français.

Nous partageons l'intervention de M. Bocquet sur la réduction du temps de travail.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gandolfi pour le groupe socialiste ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais vous donner quelques éléments d'information qui pourront peut-être moduler les interventions que nous venons d'entendre car cela me semble assez compliqué.

Les chiffres donnés par Pôle Emploi à l'occasion de la commission locale d'insertion de février 2016 indiquent 15 750 demandeurs d'emploi sur Villeurbanne sur les 628 000 sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il faut noter que ce chiffre de demandeurs d'emploi est à moduler dans la mesure où un nombre assez significatif de bénéficiaires du RSA ne s'inscrit pas au Pôle Emploi malgré l'obligation qui leur en est faite. Ceci s'explique par le fait que, dans la mesure où Pôle Emploi n'est pas l'organisme payeur, ils n'en voient pas l'utilité. Or, le bénéficiaire du RSA n'a pas vocation à rester dans le non-emploi, dès lors que les freins sociaux seront levés, il doit se mettre en recherche d'emploi.

Il faut quand même rappeler que, sur Villeurbanne, nous avons 8 900 bénéficiaires du RSA. Il existe quatre types de RSA : un RSA socle pour des personnes qui n'ont aucune activité, un RSA socle et activité pour des revenus inférieurs à 500 €, un RSA activité socle pour des revenus supérieurs à 500 € mais qui restent faibles au regard des charges de familles, et un RSA majoré pour des personnes qui élèvent seules des enfants.

Les bénéficiaires des deux premiers types sont soumis aux droits et devoirs, on en compte 32 % sur Villeurbanne centre, 26 % sur Villeurbanne nord et 42 % sur Villeurbanne sud.

Comme vous le savez, lors de la création de la Métropole, le domaine de l'insertion a été transféré du Conseil général au service de la Métropole. Parmi les compétences nouvelles mises en place par rapport aux compétences du Conseil général, on peut citer le chantier de réunir 1 000 entreprises aux côtés des services de l'insertion pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Des entreprises villeurbannaises font déjà partie de ce contingent (l'ASVEL Rugby et d'autres entreprises).

Mais il faut prendre en compte un élément important du dispositif, c'est celui d'admettre que parmi les bénéficiaires du RSA, tous ne sont pas en mesure d'occuper un emploi à court terme. Les bénéficiaires du RSA ne représentent pas une population homogène, il est donc indispensable de définir un accompagnement adapté.

Pour ce faire, à l'occasion d'une CLI plénière où les services de Villeurbanne et le CCAS en particulier se sont fortement impliqués, nous avons réfléchi à la mise en place d'outils devant définir l'autonomie des personnes, comme : quelle maîtrise de la langue de la personne qui va chercher un emploi ? Quelle maîtrise des démarches administratives ? Quelles attitudes aux outils informatiques et de communication ? Quand on doit aller au Pôle Emploi, on doit mettre en ligne son CV, s'inscrire, ce n'est pas facile pour tout le monde.

Quelle mobilité ? On parlait tout à l'heure des transports en commun. Pour les personnes bénéficiaires du RSA qui souvent n'ont pas de formation, les métiers proposés sont souvent liés au nettoyage, à la restauration et, pour ce faire, elles doivent pouvoir se déplacer pour être de très bonne heure sur leur lieu de travail.

Quel est le degré d'isolement de la personne ? On reçoit en commission d'insertion des personnes qui ne sortent jamais de chez elles et, si elles ont Internet, c'est leur seul interlocuteur. On reçoit des personnes en véritable souffrance psychique et physique, quelle capacité à contractualiser tout de suite un emploi ?

On voit bien que le retour à l'emploi se présente de façon différente selon le profil du bénéficiaire. C'est pourquoi, dans le cadre de son plan métropolitain d'insertion, la Métropole inscrit la mise en place d'outils d'accompagnement pour réduire des freins sociaux importants et, dans cette perspective, un nouveau cahier des charges à l'adresse des référents en charge de l'accompagnement des bénéficiaires sera rédigé pour 2017.

On voit bien à quelles difficultés nous sommes confrontés. Il ne suffit pas de s'exclamer à chaque annonce des chiffres du chômage que nous avons réussi ou échoué. Il ne suffit pas de faire une chasse aux indus en pensant que tous les bénéficiaires du RSA sont des gens qui fraudent (ils sont évalués à 3 % à peine) et lancer des investigations bancaires comme cela a été fait dans la région de l'Est. Il nous faut au contraire construire une offre adaptée aux chômeurs de plus de 50 ans, aux jeunes, diplômés ou non, orienter vers des formations adaptées au marché de l'emploi.

Villeurbanne s'implique fortement sur le domaine de l'emploi pour répondre à ces différents besoins. On peut citer l'accompagnement à la Mission locale, l'aide apportée par le CCAS, les référents qui accompagnent les bénéficiaires du RSA à travers le centre d'animation de Saint-Jean, ADL, centre social de Cusset, maison sociale Cyprien-les-Brosses, UCJG, Les Amis de la Rue qui sont les référents officiels de la Maison du Rhône de Villeurbanne, mais aussi des structures comme Aralis et Ailoj à qui on peut faire appel pour la problématique du logement que l'on rencontre très souvent chez les personnes qui recherchent des emplois et qui sont souvent accueillies chez des amis, de la famille, très éloignés de Villeurbanne.

La candidature de Villeurbanne pour répondre à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » est un parfait exemple de ce qu'il nous faut développer. Mettre autour des demandeurs d'emploi les moins éloignés de l'emploi les entreprises et

les institutions qui vont les accompagner dans leur retour à l'emploi, cette expérimentation pour des territoires « zéro chômage de longue durée » est une véritable opportunité qui s'offre à nous. Elle permet de constituer un fonds à partir des crédits affectés à l'indemnisation du chômage mais, et c'est là un élément important, on constate que les chômeurs de longue durée ont une envie de travailler sur des champs professionnels non exploités, en particulier pour répondre à des besoins sociaux non couverts et au-delà.

On sait qu'il y a beaucoup de choses à faire vis-à-vis des solidarités intergénérationnelles ou sur, par exemple, le cadre de vie, l'intérêt porté à notre quartier, la prise en compte de l'environnement, la gestion des déchets, autant de thèmes qui ne sont pas complètement couverts par les institutions et pour lesquels la proximité est une réponse adaptée à nos besoins.

C'est pourquoi le groupe socialiste de la municipalité souhaite un soutien sans réserve de la Métropole, ce dont il ne doute pas, et qu'ensuite nous soyons retenus parmi les 10 territoires qui ont vocation à se porter candidats.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- J'insiste pour que tout le monde se tienne aux temps de parole sur lesquels nous nous étions accordés en conférence des présidents, quatre à cinq minutes, sinon l'attention n'y gagne pas forcément, mais merci Madame Gandolfi de cette intervention très développée et structurée.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci, chers collègues, pour l'unanimité. A priori, nous aurons peut-être un vote identique à celui qui a eu lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat en février.

Merci Madame Gandolfi pour vos propos qui donnent de la consistance aux difficultés du chômage de longue durée et à la façon dont cela impacte les personnes au quotidien dans leur dignité. Ce n'est pas simplement une privation ou une baisse de revenus, le chômage atteint les personnes dans leur dignité, dans leur destinée au quotidien, dans le quotidien de leur conjoint mais aussi de leurs enfants. Ce n'est pas pour rien si le projet a été porté par ATD Quart-Monde qui est très sensible à la destinée des enfants et qui mesure comment le chômage de longue durée a des conséquences sur la scolarisation, sur la réussite éducative, sur la santé des enfants.

Pour reprendre le fil des interventions, Monsieur Bocquet, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger ensemble. Vous êtes sur une approche extrêmement théorique et, en fait, on en oublie l'incarnation, les personnes. Le travail, ce n'est pas simplement le revenu, c'est bien la dignité de chacun.

On peut entendre la réduction du temps de travail mais l'on voit bien qu'aujourd'hui, aller travailler, c'est aussi une vraie reconnaissance sociale et que nous avons besoin, chacun d'entre nous, pour évoluer, d'être reconnus par nos pairs et par le reste de la société.

Madame Butet-Vallias, il n'est pas question de pointer les demandeurs d'emploi comme des feignants, comme des personnes qui ne voudraient pas aller travailler. Le chômage est

un drame personnel. Au contraire, l'enjeu est d'accompagner les demandeurs d'emploi pour qu'ils se remettent dans une dynamique et qu'ils croient en leur potentiel, en leurs ressources individuelles.

On sait, pour faire le lien avec la question du Front National de Mme Morel sur les bénéficiaires, qui seront les bénéficiaires, ce sont les demandeurs d'emploi de longue durée, mais la méthode de travail que nous avons adoptée souhaite élargir le champ de la statistique publique avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Nous savons qu'il existe un chômage invisible, le chômage de longue durée concerne beaucoup plus de monde que la statistique nous en rend compte. Des personnes sont découragées, elles abandonnent, elles n'ont plus de droits ouverts chez Pôle Emploi ou n'ont pas droit au RSA pour diverses raisons. L'enjeu est bien de toucher l'ensemble de ces habitants qui sont aujourd'hui privés d'emploi et qui souhaitent (nous sommes bien sur la question du volontariat) se réinscrire dans cette proposition d'un nouvel emploi au service de leur territoire.

Vous avez mentionné aussi, Madame Morel, l'enjeu de la concurrence avec le secteur conventionnel. C'est vraiment l'un des points centraux du projet. Il ne faut pas que ces entreprises à but d'emploi qui seront créées viennent concurrencer les PME, les TPE, les artisans. Nous avons un enjeu très fort de quantifier, d'analyser le marché du travail, l'offre des entreprises aujourd'hui existante, mais nous savons qu'il y a des trous, que les besoins ne sont pas satisfaits, et ne sont pas satisfaits aussi pour des publics qui ont des revenus modestes, qui ne peuvent pas se payer des prestations.

Nous avons, par exemple, une attention particulière à avoir sur les personnes âgées. Aujourd'hui, les personnes âgées qui restent à domicile le plus longtemps possible ont des besoins pour faciliter leur quotidien, ce n'est pas de l'aide à domicile organisée par la Métropole mais il existe des interstices d'aide, et ce type d'entreprise pourrait venir répondre à une partie de ces besoins.

Nous menons ce travail aujourd'hui pour vérifier cette non-concurrence avec le secteur conventionnel avec des entreprises implantées à Saint-Jean, dix entreprises sont parties prenantes du processus de travail et un cabinet de consultants qui a donné gratuitement des jours de travail, qui est aujourd'hui à 11 jours de travail, et qui permet de travailler sur cet enjeu de la non-concurrence mais aussi de la forme juridique et du management nécessaire à mettre en place dans cette entreprise. On ne sera pas dans une entreprise comme les autres. S'il était facile de travailler sur le chômage de longue durée, nous l'aurions peut-être mis en place. Un mode de management sera nécessaire à créer.

Enfin, on peut se dire que cette entreprise à but d'emploi pourrait avoir une fonction d'incubation de nouvelles activités. Dans le champ de l'économie circulaire, beaucoup de nouveaux métiers émergeront mais pour lesquels les modèles économiques ne sont pas encore assurés. Nous avons des périodes de rodage à avoir et les entrepreneurs qui se lancent dans ces activités sont souvent dans cette situation extrêmement fragile, voire ils ferment boutique quelques mois après s'être lancés parce que le modèle économique n'est pas encore lancé.

Avec ce modèle économique de l'entreprise à but d'emploi, on peut imaginer faire fonction d'incubation sur le territoire.

Enfin, je conclurai par l'enjeu de ce territoire de Saint-Jean. C'est un quartier qui est classé Politique de la Ville. On sait qu'il cumule des difficultés sociales plus importantes qu'ailleurs. Il bénéficiera dans les années à venir du programme national de renouvellement urbain. Ce projet de « Territoire zéro chômeur de longue durée » est peut-être un moyen d'expérimenter d'autres formes de renouvellement urbain en partant du développement local, du développement économique, en partant des habitants pour construire le développement urbain.

C'est une brique autre que nous pouvons mobiliser, c'est une forme de réponse aux perspectives de renouvellement urbain qui auront lieu à partir de 2019-2020. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de ces échanges. Je mets ce rapport aux voix dont je rappelle qu'il s'agit bien d'une candidature. Nous ne serons pas forcément reçus même si nous préparons sérieusement ce dossier comme vous avez pu le constater.

- Adopté à l'unanimité -

31 – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL POUR L'ASSOCIATION UNI-EST – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot va présenter le rapport, il y aura deux interventions.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération vise à mettre du personnel municipal à disposition de l'association UNI-EST, c'est une délibération récurrente que nous votons chaque année. Cette association anime le plan local d'insertion pour l'emploi qui permet d'accompagner, sur des formes plus classiques, les demandeurs d'emploi, les personnes les plus éloignées de l'emploi, à la fois des bénéficiaires du RSA mais aussi des demandeurs d'emploi qui sont en fin de droits ou qui n'ont pas de droits du tout et qui ont besoin d'un accompagnement.

L'association est financée par les fonds sociaux européens et cette délibération permet de mettre à disposition 2 personnes dans le cadre de ce plan local d'insertion pour l'emploi.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous commençons par M. Morel pour le groupe UDI.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme chaque année, nous revenons sur des décisions relatives au PLIE UNI-EST, c'est-à-dire sur le plan local pour l'insertion et l'emploi.

Malheureusement, nous n'avons à notre disposition que des descriptifs de moyens fournis ou à fournir. Si nous ne contestons pas l'intérêt d'un tel dispositif, nous constatons que nos demandes répétées de bilan d'actions restent lettres mortes. Toute politique publique doit être évaluée au minimum pour en mesurer l'efficacité. Nous renouvelons donc aujourd'hui notre demande pour qu'un tel bilan soit présenté.

Nous voterons néanmoins pour.

M. LE MAIRE.- Madame Morel pour le groupe Front National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une affectation de personnel mais, comme nous avons eu la communication du bilan statistique à fin 2015, nous souhaitons en dire un mot.

Les chiffres sont ce qu'ils sont et ce qu'on veut leur faire dire pour un public particulièrement difficile au niveau d'études très bas voire inexistant. C'est d'ailleurs très méritant pour ces acteurs sociaux de vouloir mettre à l'emploi certaines personnes pour qui l'alphabétisation élémentaire préalable est nécessaire. Bien des communes ont jeté l'éponge. Je vous rappelle que ce dispositif concernait 21 communes à sa création.

Le PLIE a des obligations de résultat puisque ses acteurs sont tenus de respecter des critères de résultat de mise à l'emploi durable même si les CDD sont éphémères à plus de six mois tout de même.

À la lecture du document fourni, on comprend que l'ANPE n'a pas la possibilité de proposer quoi que ce soit à ces publics qui ne sont pas faits pour les études. Il serait intéressant que sur les quatre PLIE de l'agglomération (Lyon, Uni-Est, Sud-Ouest et Givors), il soit donné un bilan global annuel qui est certainement fait mais pas communiqué aux élus.

Vous ne dites pas non plus comment l'article 14 du Code des marchés publics sur la clause d'insertion produit quelque efficacité. Vous ne faites aucune allusion non plus au projet « Nouvelle dynamique alternance » de la Mission locale qui devait favoriser les liens entre les jeunes, les entreprises, en passant par des centres de formation de la Métropole, les CFA. Le ministre du Travail de l'époque était venu à Villeurbanne en 2015 pour dire tout le bien qu'il pensait de l'alternance. Depuis, plus rien.

C'était présenté par le président de la Mission locale comme un nouveau cap qui devait changer sensiblement les choses au niveau de l'intégration des jeunes dans le monde du travail, en dehors des fameux emplois d'avenir qui n'ont pas d'intérêt.

Chaque fois qu'une initiative nouvelle est lancée, vous n'en parlez plus ensuite. Idem pour l'ADL. Nous avons en main leur rapport d'activité 2013 suite à l'assemblée générale mais, depuis, plus rien, alors qu'il avait été intégré six nouveaux modules au programme qui devaient booster les résultats et les acquis.

Ce sont toujours beaucoup de promesses et de bonnes intentions sans plus. Nous ne remettons d'ailleurs pas en cause la bonne volonté ni le dévouement des acteurs sociaux en charge de ces missions, nous pensons plus efficace le travail de la Mission locale qui mise sur l'apprentissage et l'alternance. À cet égard, la municipalité devrait donner l'exemple quand il s'agit de l'embauche des jeunes pour ses services.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il ne faut pas tout dire et tout mélanger, la Mission locale, l'ADL qui est une association que nous aidons mais qui n'est pas une association dans la dépendance de la Ville. Vous finissez en disant que la Ville devrait privilégier l'embauche des jeunes, cela fait partie des choses qui sont dans les paramètres de recrutement mais ce n'est pas la seule. Les jurys de recrutement privilégient la compétence aussi.

À trop mélanger, les propos perdent un peu de leur sens et de leur pertinence. Permettez-moi simplement, sans polémiquer davantage, de vous faire cette remarque.

Mme Agnès THOUVENOT.- Pour répondre à M. Morel, le bilan du PLIE à Villeurbanne a été annexé au bilan de la commission Économie. Ce bilan fait état de sorties positives vraiment importantes. Les personnes qui sont suivies dans le cadre du PLIE sont éloignées de l'emploi, 60 % ont un niveau inférieur au BEP, les sorties positives sont de l'ordre de 50 % avec notamment, en 2015, plus de 112 personnes qui ont soit créé leur activité soit accédé à un emploi, soit un CDI soit CDD de plus de six mois.

Aujourd'hui, dans le contexte actuel de la transformation de l'économie et des entreprises dans les modalités d'embauche des demandeurs d'emploi, on peut se féliciter d'avoir encore des personnes qui entrent de manière assez importante en CDI ou en CDD de plus de six mois.

Madame Morel, c'est finalement un bilan de la politique d'insertion que vous demandez à Villeurbanne. Ce sont des bilans qui sont faits mais la Mission locale n'est pas financée par le FSE, elle émerge à d'autres logiques de financement, notamment la Région, l'État et la Ville.

Sur les emplois d'avenir, nous allons engager une évaluation et, là aussi, bien sûr, il y a la mise à l'emploi de ces jeunes mais aussi ce à quoi cela leur a permis d'accéder pendant trois ans. Il y a du savoir-faire professionnel mais aussi beaucoup de savoir être, ainsi que l'ouverture des droits. L'enjeu de l'accès au logement, l'enjeu de l'accès à la santé sont des effets très bénéfiques de ces contrats d'avenir de trois ans, ils peuvent permettre de se faire soigner. Un certain nombre de jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif seront en meilleure santé à l'issue de ces trois ans.

Il y a bien sûr l'enjeu immédiat de l'emploi mais aussi tous les effets collatéraux très bénéfiques qu'il faut souligner et ne pas réduire les politiques d'insertion au CDI qui, aujourd'hui, est dans le cadre d'une transformation beaucoup plus globale du marché du travail.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous avez le compte rendu de la commission Finance à laquelle vous ne participez pas Monsieur Morel, c'est M. Morales, mais on peut considérer qu'il vous passe les informations. C'est vrai qu'il était absent lui aussi. Le plan intercommunal avait été demandé par Mme Morel, elle y a fait référence dans son intervention, ce rapport d'activité qui n'est pas totalement exhaustif mais qui répond assez largement au moins à cette demande y est joint.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

32 – CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L’ENTREPRISE D’INSERTION ENVIE SUD-EST – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

33 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D’URBANISME (SVU) POUR LE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Nous avons deux intervenants. Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

Sur le constat d'un essoufflement commercial du centre-ville et dans le cadre de la politique de soutien au commerce et à l'artisanat, la Ville s'est engagée dans une démarche de management de centre-ville depuis 2012. Cette démarche permet de fédérer acteurs publics et privés autour d'une stratégie commune. Destination Gratte-Ciel est devenu un acteur et une interface incontournable dans la vie du centre-ville comme un pôle ressource et un lieu de concertation entre les élus, les services de la Ville, les commerçants et artisans.

En effet, depuis 2012, de nombreuses actions de promotion et de communication ont été mises en œuvre et ont permis de redynamiser le centre-ville.

À l’instar de la Métropole, de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers, la Ville de Villeurbanne entend renouveler son soutien à la structure de management de centre-ville qui est portée par la société villeurbanaise d'urbanisme. Aujourd'hui, il s'agit d'attribuer une subvention à hauteur de 30 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Vous nous dites que, dans le cadre de la politique de soutien au commerce et à l'artisanat, vous vous engagez de façon multipartenariale dans une démarche de management de centre-ville dénommée « Destination Gratte-Ciel ». On ne peut être que favorable à cette démarche complémentaire des financements privés et publics dans un but commun d’efficacité commerciale qui débouche sur des emplois confortés et une offre commerciale dynamique participant à l’image positive de notre ville.

Mais, parce qu’il y a un « mais », Villeurbanne se résume-t-elle aux seuls Gratte-Ciel ? Ainsi, seul le centre-ville aurait sur le plan commercial un avenir florissant, avenir dont l’offre s’amplifiera avec l’aménagement de Gratte-Ciel nord.

En clair, avec cette délibération, on finance du coaching marketing du centre-ville quand on ignore voire on flingue le commerce ailleurs. Votre démarche de soutien au commerce et à l'artisanat n'est-elle qu'un vernis bas de gamme quand les commerces sur Blum-Grandclément sont sacrifiés pour répondre à votre idéologie des transports urbains ou quand l'évolution en impasse minérale de Cusset est la pierre tombale des commerces

nombreux très actifs hier ?

Les commerces qui disparaissent, ce sont des emplois en moins, c'est du lien social qui est supprimé, c'est la vie de quartier qui est engloutie. À Saint-Jean qui fait l'objet de toutes les sollicitudes en période électorale, que va devenir ce quartier sans médecin ? Combien de temps va durer la pharmacie au sein des rares commerces survivants de ce quartier ? Ici, vous ne faites rien ou pas grand-chose, et là vous détruisez.

Lazare Goujon a eu le génie de faire de Villeurbanne une ville centre en créant le quartier des Gratte-Ciel. Poursuivre l'œuvre de Lazare Goujon serait de faire de Villeurbanne une grande ville avec une offre commerciale diversifiée amenant de la valeur ajoutée à nos quartiers. Non seulement vous ne le faites pas mais vous entravez les initiatives de ceux qui s'engagent à faire de notre ville une ville vivante et dynamique.

Nous voterons cette démarche de management des Gratte-Ciel mais nous aimerions beaucoup vous entendre sur vos actions censées définir votre politique de soutien au commerce et à l'artisanat et particulièrement sur Blum, Cusset et Saint-Jean, pour commencer bien sûr.

M. LE MAIRE.- Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération permet d'évoquer plusieurs points.

Tout d'abord, la démarche du management de centre-ville semble être un bon outil pour fédérer les énergies autour d'un projet de développement de commerçants, pour et avec les commerçants. Pour organiser la ville des courtes distances, il est évident que les politiques publiques doivent favoriser l'implantation et le maintien de services du quotidien dans nos cœurs de quartier. Les Gratte-Ciel ne rencontrent pas de problématique de forte désertification comme d'autres villes aujourd'hui et c'est bien !

Cependant, cette délibération permet également d'offrir une lecture relative à la nature même de ces commerces. L'ouverture prochaine d'un McDonald's en face même de notre Hôtel de Ville lance tout de même un très mauvais signal : d'une part, celui de la malbouffe et de l'obésité de ceux qui se nourrissent aux hamburgers et sodas sucrés, de plus pas très loin de deux grands groupes scolaires et du lycée Brossolette qui a déjà un Quick à proximité, d'autre part, une faible plus-value en termes économiques, mauvaises conditions de travail, impunité fiscale, McDonald's faisant dans de nombreux domaines figure de mauvais élève.

Nous refusons le développement d'un tel projet de société qui va à l'encontre des valeurs écologistes et sociales que nous défendons. D'ailleurs, les Florentins l'ont bien compris puisque leur maire s'est opposé à la mi-juin à l'implantation d'un restaurant de cette enseigne sur sa piazza del Duomo. Certes, Villeurbanne n'est pas Florence mais les deux villes voient arriver un McDonald's : dans l'une, le maire s'y oppose, dans l'autre, il le soutient, en tout cas il ne s'y oppose pas !

Villeurbanne ne peut laisser son cœur de ville à du commerce de grande distribution aux produits standardisés, issus d'une agriculture intensive peu respectueuse de

l'environnement, et des politiques d'achat des grands groupes qui étranglent les producteurs locaux.

Si cette offre peut répondre à une demande, d'autres réponses existent pour les Villeurbannais souhaitant trouver un café-restaurant ouvert au centre le soir ou des commerces avec des produits alimentaires locaux respectueux de l'environnement et de la santé de nos concitoyens. Il y a heureusement aux Gratte-Ciel des exemples de commerces de ce type : restaurants indépendants, produits issus de circuits courts ou de l'agriculture biologique, dans un cadre de sociétés coopératives, et nous souhaitons vivement que la Ville fasse le choix d'implantation de commerces de proximité qui favorisent les circuits courts et les produits de qualité mais sans réserver ce type de produits aux populations aisées.

Nous souhaitons que la Ville favorise la construction de filières courtes en allant chercher des porteurs de projets, en les incitant et en les aidant à l'installation dans des locaux adaptés et agréables. Voilà un projet de gestion de centre-ville ambitieux, audacieux et à la hauteur des enjeux pour les Gratte-Ciel actuels et futurs !

M. LE MAIRE.- Un peu de réalisme ne nuit pas toujours, Madame Khelifi. Pour qu'il y ait des commerçants, il faut qu'il y ait des acheteurs et, jusqu'à maintenant, ce n'est pas la Ville qui installe les commerçants. On n'est pas dans une société administrative mais je vous répondrai avec plus de précision sur le cas que vous avez cité ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire.

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

Je rappellerai quelques éléments de contexte. La démarche de management de centre-ville a été mise en place en 2012 suite à plusieurs constats. Il y avait, effectivement, un essoufflement, une évasion commerciale du centre-ville et un sous-dimensionnement commercial des Gratte-Ciel par rapport à la démographie de Villeurbanne. D'un côté, on avait la Ville qui, par ses compétences, agit sur les fonctions urbaines comme les espaces publics, le mobilier, la signalétique, la sécurité et les déplacements, d'un autre côté, les commerçants qui s'organisaient avec plus ou moins de succès à travers une association.

L'efficacité de ces actions trouvait sa limite dans la mesure où aucun des acteurs n'était positionné comme un véritable gestionnaire global du centre-ville.

La fonction de management de centre-ville a été la réponse développée en 2012. Elle regroupe les artisans commerçants, la Métropole, la Ville, la SVU, la CCI et la CMA. L'objectif général du dispositif est bien de faire que l'ensemble des acteurs et des partenaires locaux donnent aux consommateurs les raisons objectives de rester et de revenir en centre-ville.

Je crois qu'aujourd'hui on peut se féliciter du résultat des actions mises en œuvre depuis 2012 et qui redonnent au centre-ville une véritable attractivité.

Aujourd'hui, Destination Gratte-Ciel, à travers son manager de centre-ville, a su créer une image forte pour le centre-ville. Je voudrais citer un certain nombre d'actions mises en œuvre qui ont permis de redynamiser : tout d'abord, le site Internet, toutes les campagnes de communication faites au centre-ville, notamment dans le cadre de la Saint-

Valentin, de Pâques. Le magazine *Destination Gratte-Ciel* permet de développer ce qui est fait et tous les événements comme la braderie, les puces du canal. En 2015, nous avons eu l'événement gastronomique et, en 2016, un nouvel événement qui était un vide-dressing. Pour 2016, il y aura aussi de nouveaux événements, on réfléchit à un événement sur la mode.

On peut aussi se réjouir de la progression des commerces qui ont adhéré : en 2012, 39 adhérents contre près de 85 aujourd'hui. Le fonds marketing est en progression : 19 000 € en 2012, près de 65 000 € aujourd'hui.

Pour répondre à M. Morales, effectivement, le but du management de centre-ville, c'est bien de rendre le centre-ville plus attractif mais la politique de soutien au commerce et à l'artisanat ne s'arrête pas là. Elle s'attache aussi à développer les pôles secondaires, notamment Grandclément. Actuellement, l'association des professionnels de la place Grandclément est en pleine dynamique, elle est portée aussi avec l'aide du conseil de quartier et c'est la Ville, à travers la convention que nous avons passée avec la CCI, qui travaille sur ce projet.

Nous avons aussi tout le projet autour du terrain des Sœurs, 2 000 mètres carrés de commerce de proximité où nous développerons des cellules en rez-de-chaussée, des programmes immobiliers.

C'est aussi le périmètre de sauvegarde qui a été mis en œuvre depuis 2012, avec un droit de préemption sur la partie Tolstoï et le soutien du commerce de proximité et d'hyperproximité. En lien avec Agnès Thouvenot, nous avons remis une épicerie mobile sur Saint-Jean. Agnès Thouvenot travaille également sur la médecine et la pharmacie. Ce sont des projets en cours.

Sur Cusset, un travail est fait notamment avec Myriam Gros-Izopet et le conseil de quartier pour essayer de redynamiser l'association des commerçants. Ils souhaitent peut-être recréer une association, c'est un travail fait avec la CCI.

Pour l'artisanat, nous avons voté voici quelques mois la convention avec la CMA, un certain nombre d'actions sont faites pour soutenir l'artisanat.

Pour répondre à Mme Khelifi sur McDonald's, les collectivités n'ont pas vocation à autoriser ou interdire un changement de destinataire puisqu'elles ne sont pas propriétaires des fonds de commerce. Pour le cas précis, c'est la SVU qui est propriétaire des locaux. La Ville a quand même son mot à dire sur l'orientation du commerce mais, en l'occurrence, il s'agissait d'un local dont le prix de vente était très élevé. Nous avons reçu un certain nombre de porteurs de projet qui auraient souhaité s'installer mais, à cause du prix trop élevé, cela n'a pas pu aboutir.

Lorsque nous avons étudié le projet de McDonald's, il nous a semblé intéressant pour plusieurs choses. Tout d'abord, il apportera une nouvelle dynamique sur la partie sud puisque deux cellules seront regroupées, ce qui permettra de faire un local plus grand, un projet très bien bâti. Nous l'avons vu, c'est un joli projet.

Il permettra aussi de créer un lien avec le développement économique puisque McDonald's s'est engagé dans une démarche avec Agnès Thouvenot et à travailler avec la Mission locale pour créer des emplois villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci de cette réponse circonstanciée.

Pour McDonald's, moi-même, quand cette hypothèse est arrivée, je n'étais pas très enthousiaste, j'avais les réserves un peu classiques pour quelqu'un de ma génération. Le concept a un peu évolué mais je ne veux pas me faire ici l'avocat de McDonald's, ce que je peux dire simplement, c'est qu'en interrogeant autour de moi au niveau de la SVU et des commerçants de l'avenue, je me suis aperçu que j'étais presque le seul à émettre des réserves sur l'installation d'un commerce tel qu'il est aujourd'hui. C'est un élément d'appréciation. Si je vous avais demandé votre avis, vous auriez dit aussi que vous n'étiez pas très chaud comme je l'étais.

Nathalie Perret a dit que c'était un fonds de commerce qui restait comme avant puisque c'était déjà un établissement de restauration, il n'y a pas de changement de bail commercial qui est le seul cliquet qui parfois nous permet d'intervenir.

Cela avait aussi quelques avantages auxquels je n'étais pas totalement insensible, même si la décision ne relevait pas de nous, c'est qu'il y avait depuis une trentaine d'années au niveau de l'esthétique urbaine une avancée qui avait été donnée par l'un de mes prédécesseurs un peu largement pour l'installation à l'époque d'un boucher qui avait installé un restaurant, on lui avait permis d'avoir davantage de surface.

Progressivement, avec l'inscription des Gratte-Ciel en zone de protection du patrimoine architectural et urbain et aujourd'hui en AVAP, cette avancée faisait tache et si elle avait eu lieu dix ans plus tard, l'architecte des Bâtiments de France ne l'aurait pas permise. Cela a été aussi l'occasion de demander à la SVU de mettre dans le transfert de bail la suppression de ces mètres carrés parce que ceux qui avaient acheté derrière avaient aussi acheté les mètres carrés supplémentaires.

McDonald's, dans sa capacité à acheter, a permis aussi ce réaligement de l'ensemble des façades des Gratte-Ciel par rapport à une anomalie historique qui faisait tache par rapport aux Gratte-Ciel et à la qualité urbaine que nous souhaitons avoir.

Mme Natalie Perret a eu raison de dire que nous intervenions partout où il y avait des initiatives. Les associations de commerçants ont des vies dynamiques parfois, après moins. Chaque fois que nous pouvons les aider, nous le faisons. Les Gratte-Ciel en sont un exemple, l'association des commerçants des Gratte-Ciel a été en phase pré létale, elle n'a jamais complètement disparu, et avec Destination Gratte-Ciel, nous sommes passés de 29 à 85 commerçants qui adhèrent, qui cotisent, ce qui permet de développer un fonds de marketing.

Cela s'est fait parce que la dynamique s'est mise en place, le management de centre-ville y a contribué, la perspective de la ZAC Gratte-Ciel centre y contribue largement.

Je profite de cette délibération pour y revenir très brièvement pour une information que vous avez peut-être déjà eue : pour les futurs commerces qui représentent près de 20 000 mètres carrés, qui seront dans la ZAC Gratte-Ciel centre, donc le prolongement de l'avenue Henri Barbusse, notre point de vue a été entendu, ce qui n'était pas évident au sein de la Métropole par rapport à ce qui se passe dans d'autres opérations. Nous avons obtenu que ce soit la SVU qui se porte acquéreur de la totalité des commerces des rez-de-chaussée et de la ZAC.

La SVU le peut parce qu'elle est dans une situation financière aujourd'hui qui le lui permet. Elle a une fiabilité qui lui permettra d'emprunter, elle s'adossera à la Caisse des Dépôts mais le fait que la Caisse des Dépôts vienne montrer aussi une certaine crédibilité et fiabilité.

Quel est l'intérêt d'une telle opération ? La SVU est une SEM, les candidats étaient nombreux pour être opérateur commercial comme ils l'ont été au Carré de Soie, comme ils le sont à Confluence ou dans des villes comme Saint-Priest. Dans ce domaine, nous défendons plutôt une conception publique ou parapublique quand c'est possible et que cela nous semble avoir un sens. Avec la SVU, cela nous permet d'avoir une maîtrise sur les installations des commerces ultérieurs.

Cette maîtrise au niveau du choix des enseignes dans lequel l'intervention restera celle de la SVU, elle est au moins une maîtrise au niveau des prix du foncier. Cela aurait été très ennuyeux d'avoir des commerces de centre-ville dans le nouveau centre avec des prix au mètre carré et ce que cela entraîne derrière et des commerçants gérés par la SVU aujourd'hui avec un niveau de commerce.

Ce ne sera pas tout à fait la même chose, il y aura des locaux neufs avec des éléments de confort supérieurs, mais nous serons dans une différence relativement minime et qui fera qu'il n'y aura pas deux centres-villes, le centre-ville ancien des Gratte-Ciel et le centre-ville de la ZAC Gratte-Ciel centre. La SVU sera l'unique opérateur des deux demain. Il faut constituer une filiale, je passe sur la façon de faire mais c'est acté aujourd'hui alors qu'initialement la tendance métropolitaine était plutôt de le confier à un opérateur privé qui était assez candidat pour s'installer dans un endroit dont on peut penser que, commercialement, il est bien situé.

C'est un bon exemple d'une intervention publique intelligente là où nous pouvons le faire, là où il faut parfois se bagarrer pour imposer une logique d'économie mixte. Il faut avoir un bon partenaire, il faut bénéficier du management de centre-ville et de tout ce qui vient d'être évoqué. Quand on a ces facteurs un peu favorables, on peut aller dans ce sens.

L'écriture n'est pas faite, nous devons encore être vigilants et attentifs sur le développement, mais nous avons franchi, avec le fait que la SVU prenne la responsabilité des commerces du nouveau centre, une étape tout à fait déterminante et essentielle.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES INHUMATIONS DE PERSONNES ISOLÉES OU SANS RESSOURCES –
Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LES CENTRES SOCIAUX POUR LA FOURNITURE DE REPAS ET DE GOÛTERS PAR LA CUISINE CENTRALE – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morales.

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

Depuis le 1^{er} juin 2015 et par convention, toutes les structures accueillant les jeunes enfants bénéficient de la fourniture de repas et de goûters élaborés par la cuisine centrale. En 2015, cette convention concernait trois structures mais, dans l'esprit, cette convention est non limitative.

Il est donc possible, par convention, d'étendre la charge de travail de la cuisine centrale. Nous avons traversé une longue, trop longue période de grève concernant les cantines scolaires et la cuisine centrale, période qui ne semble pas encore totalement résolue.

Vous vous étiez exprimé, Monsieur le Maire, dans la presse locale en « *refusant d'être pris en sandwich* (sans jeu de mots !) *entre les parents d'élèves et les syndicats* ». La vérité est que ceux qui ont été réellement pénalisés, ce sont les enfants et leurs parents victimes du bras de fer entre la mairie et les syndicats.

Dans l'affaire des cantines, chaque camp, syndicats et mairie, avait ses raisons mais tous avaient tort tant le préjudice a été marqué vis-à-vis des enfants.

Par cette convention, c'est bien une augmentation de la charge de travail qui est évoquée et, comme cette convention n'est pas limitative, on peut comprendre que la charge de travail demandée sera elle-même non limitative.

Dès lors, deux questions se posent :

- Quelles adaptations du service avez-vous envisagées pour répondre aux besoins ?
- Une convention est faite pour être respectée. En cas d'un manquement au service par l'impossibilité de servir les repas, quelles conséquences contractuelles avez-vous envisagées ?

Je terminerai par un impératif républicain que doit être la continuité du service public en cas de grève, la continuité juridique ayant la même valeur juridique que le droit de grève. La France politique doit prendre conscience de cette réalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il me semble qu'une grande partie du débat était celui que nous avons eu tout à l'heure au moment de la tarification. Vous intervenez maintenant, cela nous oblige peut-être à répéter un certain nombre de choses évoquées tout à l'heure. Monsieur Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- M. Morales se trompe de débat. Il s'agit de fourniture de repas aux centres sociaux à prix coûtant. C'était l'engagement. Je ne vois nulle part qu'il est fait mention de ce qui s'est passé antérieurement au niveau de l'éducation. Cela vous fait plaisir de l'évoquer, cela n'apporte rien à ce qui vous est proposé dans cette question.

Je vais peut-être laisser la parole au maire qui aura une façon différente de vous répondre, je ne peux que vous répondre sur la question réellement posée sinon je ne vois pas vraiment vers quoi je m'engagerais.

M. Richard MORALES.- Si on avait répondu ce soir uniquement à l'objet des délibérations, on aurait fini le Conseil depuis très longtemps !

M. LE MAIRE.- M. Berthilier est tout à fait capable de donner des éléments de réponse, notamment à la question que vous avez posée à la fin sur la fourniture du repas par la cuisine centrale.

M. Damien BERTHILIER.- Je ne comprenais pas bien la question, merci de la reformuler. J'ai cru exprimer tout à l'heure sur la question de la grève que les grévistes étaient dans les écoles. Or, là, on parle de la cuisine centrale, elle n'a jamais été en grève pendant la durée du mouvement social. En l'occurrence, la question ne se pose pas tellement en termes de charges, d'autant plus que nous sommes là sur des temps qui ne sont pas les temps scolaires. C'est plutôt de la bonne mutualisation d'un équipement municipal en régie. Je ne comprends pas forcément l'objet de votre question, j'espère que vous aurez compris l'objet de ma réponse.

M. Richard MORALES.- Je peux répéter la question.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Berthilier, vous avez posé la question de la possibilité pour le restaurant de fournir. La cuisine centrale n'a pas été en grève, elle le sera peut-être un jour, il n'y a donc pas de problème de charge supplémentaire à travers la fourniture des centres sociaux qui reste de toute façon assez modeste par rapport aux 5 000, 6 000, 7 000 repas par jour fournis par la cuisine centrale.

On est dans quelque chose de très faible, qui correspond plutôt à un meilleur usage de la cuisine centrale. Elle travaille quatre jours par semaine pour le repas de midi et nous avons le souci, dans un tel équipement, de mutualiser un certain nombre de choses, de les rendre plus performantes en termes d'occupation et de temps de travail. Il n'y a pas de surcharge pour la cuisine centrale.

Des choses sont faites en plus mais qui sont comprises dans le travail des personnels et plutôt dans un sens d'organisation du travail qui va vers une meilleure prise en compte du fonctionnement de cet équipement.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE RÉSEAU DE SANTÉ MUTUALISTE (RESAMUT) – M. Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – PROJET VENUS VII : PROJET ARTISTIQUE AUTOUR DU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- C'est une opération que nous avons déjà accueillie à deux reprises à Villeurbanne. J'ai une demande d'intervention du groupe Front National. Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues

Nous allons vous expliquer notre position vis-à-vis de ce rapport en trois points.

Premièrement, nous voulons vous faire remarquer que le dépistage du cancer ne relève pas des compétences du Conseil Municipal mais de celles des autorités de santé publique.

Deuxièmement, les moyens d'incitation de la population au dépistage du cancer ne sont absolument pas appropriés. Quel est le sens de se servir des images de corps en bonne santé pour évoquer une maladie ? Ce sont souvent des femmes qui ont subi une ablation du sein. Le projet Vénus VII est complètement dépourvu de pédagogie sinon, sur les paquets de cigarettes, on ne trouverait pas la phrase « Fumer tue » ni les images chocs du cancer de la gorge ou des poumons.

Exhiber les seins nus de femmes en bonne santé passe plutôt pour du voyeurisme que pour une incitation au dépistage d'une maladie grave.

(Brouhaha - Protestations)

Troisièmement, vous évoquez comme raison de ces ateliers de photos qui seront ensuite imprimées sur une grande toile la démystification du corps de la femme. Nous, nous vous proposons la démystification de l'inégalité homme/femme pour exprimer un ras-le-bol de l'exploitation du corps de la femme en tout lieu. A-t-on entendu parler, par exemple, des ateliers de jonglerie de testicules en vue du dépistage du cancer des testicules ?

(Brouhaha)

A-t-on vu les salles publiques de Villeurbanne tapissées de toiles exhibant l'appareil génital masculin ? Non ! Mais allez à la salle de l'ancienne bibliothèque qui se trouve dans ce bâtiment et regardez le mur côté gauche, il est presque intégralement couvert de fessiers féminins déclinés en plusieurs positions.

Alors, Monsieur le Maire, nous ne sommes évidemment pas contre le dépistage du cancer mais contre l'absurdité et la perversité.

Je vous remercie.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE.- Pour l'information de tous, la toile à laquelle vous faites allusion située dans la salle de l'ancienne bibliothèque s'appelle « Le concile de l'amour ». Vous y verrez effectivement des images de corps de femmes mais aussi quelques testicules. *(Rires)*

Vous pourrez aller voir en sortant, c'est une représentation à travers Le concile de l'amour pour ceux qui savent ce que cela représente dans la littérature.

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- J'avoue que je n'ai pas remarqué, ils doivent être plus petits que les fessiers ! (*Rires*)

M. LE MAIRE.- C'est normal !

Agnès THOUVENOT peut dire un mot au-delà de cet aspect anecdotique qui soulève quelques éclats de rire dans notre assemblée et ailleurs, sur le fait que le travail que nous faisons nous semble pertinent, responsable et qu'il ne s'agit en aucun cas d'exhiber des corps de femmes.

Mme Agnès THOUVENOT.- Il ne s'agit en aucun cas d'exhiber des corps de femmes et d'instrumentaliser le corps des femmes. Il s'agit d'accompagner les femmes qui aujourd'hui sont plutôt réticentes, notamment dans les quartiers Politique de la Ville, à accéder au dépistage du cancer du sein pour de multiples raisons, notamment la perception que nous avons de notre corps aujourd'hui dans notre éducation et dans la culture de la médecine que nous avons en France, où on ne se soucie de notre corps que quand il est en mauvaise santé et nous avons très peu de sensibilité à toutes ces actions de prévention.

Il s'agit bien de prendre un chemin détourné pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein, sachant que les femmes qui bénéficient de ces ateliers sont les meilleures ambassadrices auprès de leurs mères, sœurs, tantes, amies. Nous sommes bien sur une politique de prévention et dans ce rôle d'accompagner, de sensibiliser et de stimuler le dépistage du cancer du sein.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix dont je rappelle qu'il s'agit d'aider à travers le projet Vénus VII qui prend en compte une dimension artistique et associative autour du dépistage du cancer du sein.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

40 – ÉVOLUTION DU DISPOSITIF INSTALL'TOIT – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

**41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES –
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'INSTITUT NATIONAL DES
SCIENCES APPLIQUÉES (INSA) – M. Gilbert-Luc DEVINAZ**

M. LE MAIRE.- C'est un débat récurrent qui a d'ailleurs été évoqué avec la décision modificative. Il s'agit d'une aide à l'INSA pour accueillir le camp Tony Parker de basket qui a lieu au mois de juillet pendant 8 jours.

J'ai des demandes d'intervention et une explication de vote. Monsieur Devinaz, un mot ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur le Maire,

Vous avez bien introduit cette délibération qui, par ailleurs, contribue à avoir de beaux muscles. Elle concerne la convention que nous allons passer avec l'INSA et l'université Claude Bernard pour l'accueil d'un camp de basket, le camp Tony Parker, et en même temps nous proposons d'attribuer une subvention de 87 000 € à l'INSA pour soutenir ce projet.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck pour le groupe Europe Écologie Les Verts ?

M. Olivier GLUCK.- Délibération récurrente et intervention récurrente.

Nous sommes invités à nous prononcer sur une subvention à destination de l'INSA qui accueille le camp de basket Tony Parker, comme chaque année depuis quatre ans. Comme je le disais tout à l'heure au moment de la décision budgétaire modificative, il est toujours surprenant de voter quelques jours avant le début du camp une dépense devenue récurrente.

Comme les autres années encore, nous n'avons toujours pas d'élément sur le plan de financement global de cet événement. Le montant versé couvre-t-il la totalité, une partie ou plus que nécessaire des coûts réels de l'INSA ? La subvention directe de 87 000 € diminue par rapport à celle de 2014, ce dont nous nous félicitons, mais quels sont les coûts réels pour l'INSA ? Quels sont les autres coûts pour la Ville liés à cet événement ?

Si le camp est plein, les recettes des inscriptions permettront sans problème d'enrichir les caisses de cette société Nine Events qui ne prend en charge que le coût d'encadrement et laisse à la commune tous les coûts de fonctionnement (repas, nettoyage...)

Pour finir, l'intérêt communal de cette subvention reste à démontrer. La justification via le plan sportif local (PSL) nous paraît plus que discutable. Elle peut éventuellement justifier l'aide pour l'inscription des quelques enfants villeurbannais. Sera-t-elle reconduite cette année puisqu'elle n'est pas mentionnée dans la délibération ?

Sinon, la justification de l'intérêt communal se réduit à une phrase : « *Dans le cadre de son soutien au développement et à l'attractivité du campus, et dans la dynamique qu'elle souhaite créer autour du basket-ball...* ». Cette phrase est bien faible pour justifier la dépense de 87 000 € en indiquant que c'est pour l'image de la Ville.

Nous ne vous demandons pas de faire un choix entre les jeunes et les moins jeunes, mais si la Ville peut offrir un camp de basket à plus de 250 jeunes non villeurbannais, ne pourrait-elle pas maintenir une année de plus nos aînés villeurbannais dans les EHPAD Jean Jaurès et Château Gaillard ?

Notre groupe s'oppose à cette subvention et propose qu'avec ces 87 000 € la commune aide plutôt au départ en vacances des enfants des familles défavorisées. Financer, par exemple, un camp de vacances à hauteur de 400 € pour 300 enfants villeurbannais nous paraîtrait beaucoup plus juste et utile.

Nous voterons donc contre cette subvention.

Je vous remercie.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE.- Madame Panico pour le groupe Les Républicains ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous proposez au vote du Conseil Municipal de ce soir une convention entre la Ville et l'INSA pour accueillir le camp de basket Tony Parker.

Pour la cinquième année consécutive, ce camp national de basket se déroulera dans les locaux de l'INSA.

Chacun ne peut que se réjouir de l'organisation de cette manifestation sportive pour un public de jeunes passionnés sur le campus de la Doua, valorisant à la fois notre ville, son campus et ses clubs.

Cependant, comme les années précédentes, nous ne pouvons accepter cette convention qui consiste à allouer une subvention de 87 000 € pour un événement géré et organisé par une société privée, sans compter le prix du nettoyage et de la fourniture des repas.

Par cette convention, les contribuables villeurbannais vont donc financer une manifestation payante qui ne profitera qu'à une poignée de jeunes villeurbannais, au moment où le gouvernement socialiste baisse les dotations de l'État aux collectivités locales et que l'argent public devient rare.

En commission, Monsieur Devinaz, vous avez expliqué avec votre expérience de pêcheur à la ligne qu'il fallait amorcer pour être sûr de pêcher une belle pièce. Allusion à ces cinq années de subventions pour voir aboutir à Villeurbanne le projet sportif de Tony Parker pour l'ASVEL.

Vous êtes bien socialiste, digne de votre président François Hollande qui, dans une célèbre émission télévisée, nous avait expliqué, je cite : « *C'est pas cher, c'est l'État qui paye !* »

À Villeurbanne aussi, les subventions ne sont pas chères, c'est la mairie qui paye !

Il est bon de rappeler aux socialistes que vous êtes que l'argent public est le fruit du travail des entreprises et des contribuables villeurbannais assujettis à l'impôt : pour eux, l'argent public, c'est cher ! 87 000 € de subvention, ce n'est pas gratuit !

Ce camp pourrait être totalement financé par des sponsors privés habitués aux manifestations sportives. Rien que le nom de Tony Parker, l'un de nos plus grands sportifs, et les succès de l'ASVEL, champion de France, peuvent regrouper suffisamment de partenaires privés.

À quelques encablures du camp Tony Parker, presque à la même période, s'organise le Tsonga camp au Tennis club de Lyon, à Villeurbanne, avec des partenaires privés. Comment font-ils ? Ce qui est possible pour le tennis est-il irréalisable pour le basket ?

Alors que de nombreux clubs sportifs villeurbannais se battent pour leur survie, profitant eux, à des milliers de Villeurbannais, votre majorité préfère soutenir financièrement une manifestation gérée par une entreprise privée.

Monsieur le Maire, la Ville n'a pas vocation à être un sponsor privilégié mais un fer de lance du sport pour tous. C'est notre conception, ce n'est pas votre priorité, dommage, au détriment de l'intérêt des Villeurbannais et des associations sportives de notre ville.

Les efforts financiers de la Ville à l'égard de ce camp de basket n'ont en vérité qu'un seul objectif : faire plaisir à Tony Parker et s'assurer de son installation définitive à Villeurbanne.

La question se pose !

La presse nous donne rendez-vous le 12 juillet prochain pour une annonce sur l'ARENA de l'ASVEL, la nouvelle salle du club de basket. Pouvez-vous communiquer au Conseil Municipal des informations sur la construction d'une nouvelle salle de basket dans notre commune, et donc sur l'avenir de l'ASVEL à Villeurbanne ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sur le dernier point, il s'agit d'un projet de construction de salle privée. Vous concevez que l'on puisse attendre un peu et que ce sont plutôt ceux qui portent le projet d'une salle privée qui ont la responsabilité de l'annoncer et de monter le projet. Je trouverais cela assez grossier que la puissance publique, même si elle est interrogée, fasse aujourd'hui une annonce qui n'est pas la sienne. Cela me paraît d'une évidence assez grande. Avec toutes vos contradictions, il faut savoir assumer cela. Pour le reste, M. Martin mangera peut-être son chapeau une deuxième fois, on verra !

Monsieur Bravo pour une explication de vote du groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que la droite tient des propos sur le sport. Nous pouvons prendre l'exemple de la ville de Décines où la maire actuelle avait mené campagne contre le stade et qui, du jour au lendemain, lorsqu'elle est devenue maire, est devenue une adepte du Grand Stade. Ce n'est pas la première fois.

Pour ce qui nous concerne, sur le financement de ce camp Tony Parker, nous nous abstenons. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet, je ne reviendrai pas sur les arguments que nous avons déjà développés. Certains arbitrages budgétaires nous choquent et s'expriment ici au travers de ce dossier. Donc, nous ne voterons pas ce financement.

Par ailleurs, je voudrais intervenir sur les différents propos que vous avez tenus à notre égard lors de ce Conseil Municipal. Figurez-vous que lorsque nous intervenons sur une délibération, nous essayons toujours de faire le lien avec la politique nationale ou internationale.

M. LE MAIRE.- Cela fait partie de l'échange, vous le faites et quelquefois je vous réponds.

M. Hector BRAVO.- Permettez-moi de vous répondre à mon tour.

Nous essayons d'ouvrir le débat et de faire comprendre au public et à notre entourage que les décisions que nous prenons ici ne sont pas prises indépendamment du monde ou de l'État. Des décisions sont votées à l'Assemblée nationale, nous en avons ici un certain nombre de déclinaisons, nous subissons ici un certain nombre de conséquences de ces décisions, et il nous appartient, nous communistes, de les dénoncer et de ne pas les voter ou de voter contre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je vais essayer de répondre en quatre points.

Le premier, je ne m'attendais pas à ce que M. Gluck soit dans une logique d'opposer les générations. Cela dit, derrière les questions soulevées par M. Gluck, est-ce que Nine Events gagnerait de l'argent sur le dos de l'INSA, de la Ville et de ceux qui participent au camp ?

Aujourd'hui, nous avons Internet, je vous invite à aller voir les comptes de cette entreprise et vous verrez qu'en 2013, quand elle a rendu ses comptes, elle présentait avant impôt un déficit de 44 000 € et un résultat net de 9 000 €. En 2014, elle a décidé de continuer en sachant qu'elle partait avec un actif inférieur au montant de son capital. Cette société ne gagne pas d'argent, elle en perd.

Madame Panico, un principe de réalité : sans l'aide que nous apportons à l'INSA, le stage ne pourrait pas avoir lieu sur Villeurbanne, et s'il avait lieu à Lyon, je sais ce que vous seriez en train de dire ou de répandre dans la presse. Mais il y a une contradiction et ce n'est pas la première année : vous vous réjouissez de la tenue de ce camp et, en même temps, vous ne voulez pas voter pour donner les moyens pour que ce camp se déroule. À un moment, il faut choisir.

J'enverrai votre intervention à Mme Marie-Agnès Poussier, la maire LR de Fécamp. À Fécamp a lieu le même stage et je pense que la majorité LR vote la subvention qu'accorde Fécamp au stage directement à Nine Events. Ils ont de la chance à Fécamp parce que le président UDI du Département de la Seine-Maritime accorde aussi une aide à ce camp.

Si j'ai bien compris, ici, vous êtes contre, mais vous seriez élue à Fécamp, vous seriez pour et vous voteriez la même chose. Il faudra lever vos contradictions.

À Fécamp comme à Villeurbanne, on ne s'arrête pas au stage, on essaie de voir tout ce que peut amener ce stage en termes de retombées d'opérations de promotion et de valorisation de l'image de notre ville mais également du campus, de l'INSA. Il me semble qu'on touche un public français et international puisque les stagiaires viennent des cinq continents, sont de nationalités différentes. Si vous lisez la presse, le camp Tony Parker sur l'INSA a été considéré comme le plus important d'Europe, référence *Le Parisien*.

Il y a d'autres retombées. Certes, la promotion de l'image de notre ville mais nous développons aussi le basket et, tout au long de ce stage, des jeunes viennent apprendre à manager, apprendre le basket, ils sortiront avec une excellente formation qui aura des retombées directement sur Villeurbanne et sur l'ensemble de la Métropole voire du nouveau Rhône.

Il me semble qu'au-delà de la stratégie du rayonnement et de l'attractivité de la ville, il y a aussi des familles qui viennent rechercher leurs enfants et par-là même découvrir notre ville.

Enfin, moi-même, je suis le premier à déplorer la faiblesse de participation des Villeurbannais alors que, par ailleurs, la Ville, et c'est en octobre que nous voterons la délibération, aide les familles villeurbannaises dans ce stage. Il y a différentes raisons à cela, notamment le fait qu'il est beaucoup plus intéressant pour un jeune villeurbannais d'aller faire un stage du côté des Alpes-Maritimes que sur le campus universitaire où il est obligé de rester toute la semaine pour y dormir, pratiquer le basket, alors qu'il est à dix minutes de chez lui. Cela ne paraît pas forcément intéressant dans la tête des jeunes.

Cela dit, s'il n'y a pas la quantité, il y a au moins la qualité, et je voudrais quand même attirer votre attention : le 17 juin, nous avons accueilli l'équipe de basket qui a été championne de France cette année et, dans l'équipe, il y avait Amine Noua, un jeune villeurbannais, qui a été acclamé et qui lui est passé par ce camp Tony Parker en 2012. Il a été détecté, d'ailleurs il avait eu la qualification de meilleur joueur. Cela n'a pas de prix.

Il m'arrive de parler de sport professionnel et du reste du sport, il y a vraisemblablement dans la gestion une césure qui apparaît, mais entre sport de haut niveau et sport de masse, il y a complémentarité. Vous verrez qu'en septembre, si la France gagne l'Euro 2016, nous n'aurons pas assez de terrains, pas assez de clubs pour répondre à toute la demande des jeunes qui voudront pratiquer le football. Il en est de même du basket, la fédération française de basket, cette année, a battu un record avec plus de 640 000 licenciés grâce aux prouesses d'une personnalité comme Tony Parker et de l'ensemble des joueurs de la NBA.

Pour cela, je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (35 pour – 12 contre – 7 abstentions) -

**43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –
M. Gilbert-Luc DEVINAZ**

M. LE MAIRE.- C'est la suite de certaines délibérations qui avaient été amorcées dans les Conseils précédents. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

44 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une avance de subvention. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

45 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE VILLEURBANNE BASKET FÉMININ – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

46 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES PISCINES MUNICIPALES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Cette délibération consiste à adopter le règlement intérieur des piscines, à abroger l'ancien et à vous autoriser à édicter par arrêté le règlement intérieur et les sanctions applicables en cas de non-respect de ce règlement intérieur.

Nous avons réactualisé ce règlement de nos piscines lors de notre séance du Conseil Municipal du 30 mai 2013. Aujourd'hui, il s'agit d'une nouvelle actualisation au regard des évolutions comportementales dans nos piscines, au regard des modifications réglementaires tant sur le plan de l'hygiène que de la sécurité, et nous sommes en train de faire de gros travaux dans le centre nautique Étienne Gagnaire où tout l'accueil est revu. Ainsi, dans les trois piscines, l'ensemble de notre accueil sera revu. Il sera plus conforme aux évolutions des règles réglementaires qui se sont imposées au fil du temps dans les piscines.

Bien évidemment, nous pourrions accueillir le public différemment et donc exiger un certain nombre de choses que nous ne pouvions pas faire par le passé.

M. LE MAIRE.- Merci de cette présentation didactique. Madame Panico pour Les Républicains ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre assemblée la modification du règlement intérieur des piscines municipales définissant les règles de fonctionnement, les conditions d'accès, l'admission des usagers et les règles d'hygiène et de sécurité.

Les clarifications apportées donnent l'impression que vous avez enfin pris conscience de la nécessité de renforcer les règles de sécurité de nos piscines municipales. Les incidents graves des derniers étés, notamment ceux de l'été 2015, exigeaient de la part de l'autorité publique que vous êtes une réponse ferme garantissant pour les usagers et le personnel de nos piscines municipales des garanties de sécurité.

Les mesures sur l'âge minimum des mineurs non accompagnés, le nombre de mineurs par adulte, le contrôle des sacs, la liste des interdictions sur le plan de l'hygiène et de la sécurité vont dans le bon sens.

Là aussi, Monsieur le Maire, la vidéo-protection aurait eu toute son utilité !

Faire voter par le Conseil Municipal un nouveau règlement des piscines municipales, c'est bien ! Le faire appliquer, c'est mieux !

Nous attendons avec impatience le contenu de l'arrêté municipal et la mise en place des nouvelles mesures d'hygiène et de sécurité.

Vous parlez de pédagogie pour faire accepter ce nouveau règlement par les usagers. L'immense majorité des usagers composés de familles et de sportifs ne pourront que soutenir ces mesures qui amélioreront leur sécurité, la tranquillité et le plaisir qu'ils ont à fréquenter nos piscines, ces mêmes usagers qui ont été les victimes de l'insécurité et des incidents des étés précédents.

Il ne faut pas oublier que de nombreuses familles villeurbannaises n'ont pas la chance de partir en vacances. Leur sécurité et leur bien-être doivent être nos priorités d'élus !

La minorité de délinquants présents dans nos piscines pour y mettre le désordre et imposer leur loi, comme dans les parcs et les squares de notre ville la nuit, doit être interdite de fréquentation.

La concertation avec les autres municipalités est importante car ces groupes vont de piscine en piscine dans la Métropole.

Monsieur le Maire, la sécurité de nos concitoyens doit être la priorité de toute municipalité dans la rue, dans les transports publics et dans nos équipements municipaux.

Après les paroles, les promesses, les plaquettes et les nouveaux règlements, les Villeurbannais attendent des actes !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous en arrivez à imiter M. Lacoste dans son ton ! Nous étions assez contents qu'il ne soit pas là, c'est dommage que vous vouliez le remplacer à ce point !

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je voudrais quand même rappeler que ce règlement découle de plusieurs étapes.

La première, c'est suite à ce qui s'était passé l'été dernier en sachant que les problèmes n'étaient pas partis de nos piscines mais nous avons eu des problèmes parce que toute une série de piscines avaient eu des problèmes et fermaient les unes après les autres.

A notre invitation, il y a eu une réunion des adjoints au sport du grand est, sans sélectionner les communes, quelles qu'elles soient, avec leurs directeurs, nous avons essayé de voir comment mettre en place une réglementation. Aujourd'hui, elle paraît difficile puisque c'est le pouvoir de police du maire qui s'applique. En même temps, quand quelqu'un se fait exclure d'une piscine, si on veut que la sanction s'applique dans les autres piscines, cela veut dire qu'il faut faire des listes, regarder ce que dit Informatique et Libertés, et ce travail n'est pas fait.

Néanmoins, il a été convenu que chaque fois que dans l'une des piscines de Meyzieu, de Chassieu, de Vénissieux, de Villeurbanne, de Bron, il y aurait des exclusions, s'il était du ressort de notre commune, nous aurions l'information et nous ferions la réciproque.

En même temps, il y a eu tout au long de l'année un travail mené par l'encadrement avec l'ensemble de nos personnels qui font vivre la piscine et en particulier l'été, avec l'ensemble des usagers, avec les scolaires pour balayer ce règlement. La réglementation qui apparaît a été partagée par l'ensemble des personnes qui se sont associées à ce travail.

Ont été associés, bien évidemment, les forces de sécurité et les sapeurs-pompiers pour en regarder tous les aspects.

En ayant fait ce travail, j'ai un peu plus d'espoir que l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire à la fois le personnel mais ceux qui se rendent à la piscine, auront le souci de le faire vivre. Maintenant, j'attends puisqu'en France, c'est comme cela, dès que l'on fait une réglementation, des gens cherchent la petite bête qui démontre que le règlement ne peut pas s'appliquer à eux. Nous verrons les cas parce qu'il y en aura forcément.

J'ai donné des consignes au personnel de noter toutes les remarques que les usagers feront sur le règlement et, dans quatre mois, nous le reprendrons et nous serons peut-être appelés à le réactualiser.

Enfin, vous devriez aller au centre nautique Étienne Gagnaire parce qu'il y a de la vidéo. Nous avons fait faire une étude, c'est l'un des sites de cette étude où la vidéo se justifiait et elle est en place. Elle est en place là où elle peut l'être dans une piscine, la réglementation ne permet pas de mettre de la vidéo quand les personnes se changent.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES –

M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » –

Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

51 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe communiste. Ensuite, mon petit doigt me dit que l'on risque de parler dans cette délibération de ce qui sera évoqué dans la question orale...

Je m'aperçois que j'avais vu juste et donc nous aurons derrière une question orale du groupe Europe Écologie Les Verts sur la fermeture des deux EHPAD Jean Jaurès et Château Gaillard.

Madame Montois, un mot de présentation de la délibération ?

Mme Dany MONTOIS.- C'est une délibération qui concerne les associations et les amicales de personnes âgées, surtout dans les résidences pour personnes âgées. C'est récurrent, je n'ai rien à ajouter.

M. LE MAIRE.- Ce que je propose, si les sujets se recourent, c'est que nous entendions la question orale du groupe Rassemblement Citoyen Europe Écologie les Verts FDG. Ensuite, Mme Montois sera amenée à apporter une réponse qui sera sans doute un peu groupée.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Un questionnement : en conférence des présidents, il était convenu que tous les conseillers municipaux auraient la question orale sur leur table.

M. LE MAIRE.- C'est une erreur de notre part. On va vous la distribuer et elle sera lue.

(Il est procédé à la distribution du document.)

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Je profite de cette délibération pour intervenir au nom du groupe des élus communistes et républicains concernant la décision dramatique que vous avez dû prendre à propos de la fermeture des EHPAD Jean Jaurès et Château Gaillard.

Nous regrettons que la fermeture de ces EHPAD, sans avoir pu anticiper la décision de l'ARS, génère des difficultés pour trouver des solutions pour les résidents et leurs familles. Nous savons bien que vous devez vous conformer aux orientations de la nouvelle loi adaptation de la société au vieillissement datant du 28 décembre 2015 et donc aux décisions qui font autorité de l'Agence régionale de santé. Cependant, nous tenons à rappeler que les fermetures de services ne sont pas nouvelles et datent de 1996 avec la création des Agences régionales de l'hospitalisation prémices de l'actuelle ARS.

Nous connaissons également les décisions prises dans le secteur médico-social depuis une petite dizaine d'années qui ont obligé la mutualisation des établissements afin de faire des économies avec notamment comme conséquence la fermeture des petites structures.

Depuis des années et ceci n'est pas une surprise, l'ARS, sous couvert d'économies budgétaires, nous donne à croire que pour permettre la qualité de vie et des conditions de travail, il faut fermer les petites structures et préconise des établissements d'au moins 80 à 90 places.

Ceci ne tient absolument pas du bon sens commun et les professionnels, qu'ils soient dans le secteur social ou hospitalier, attestent bien évidemment du contraire. Depuis 2010, soit maintenant six ans, la Fédération hospitalière de France tire la sonnette d'alarme. Les professionnels du secteur médico-social se sont mobilisés dans toute la France contre les mutualisations de moyens et ils ont vu la qualité de l'accueil et de l'accompagnement au sein de leur établissement se dégrader par manque de moyens. Comparés aux économies budgétaires, la subjectivité et le caractère humain de la relation thérapeutique ne sont plus reconnus.

Actuellement, il est de notre devoir de faire face à cette dérive bureaucratique des ARS qui imposent aux établissements des choix parfois uniquement guidés par des impératifs économiques et de rentabilité. Il est de notre devoir de dénoncer ces prises de décision qui vont à l'encontre du bien-être et de la qualité de vie des résidents en EHPAD ou dans d'autres établissements. Il est de notre devoir de soutenir les actions des professionnels de terrain qui se battent tous les jours pour la qualité de leur accompagnement auprès des usagers.

Pour conclure, en faisant un parallèle avec le positionnement de l'ARS, je citerai Chateaubriand qui disait : « *En ce temps-là, la vieillesse était une dignité, aujourd'hui, elle est une charge.* » Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous allons passer à la lecture de la question orale par la responsable du groupe. Ensuite, Mme Montois vous répondra.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'Agence régionale de santé a décidé de réduire de 138 000 € ses subventions aux deux EHPAD de Villeurbanne, Jean Jaurès et Château Gaillard, ce qui se traduit par une réduction de l'offre de soins. Les choix de l'ARS, qui relèvent du ministère de la Santé, que vous soutenez par ailleurs, procèdent à la fois d'une logique financière mais aussi d'une volonté d'assurer une qualité de soins dans des structures qui doivent avoir une taille suffisante pour être dotées en personnel médical. Dans ce sens, l'ARS promeut un modèle économique et sanitaire d'établissements de 80 à 90 (plutôt que 75 à 80 unités comme nous l'avions noté), ce qui place les EHPAD de Jaurès et Château Gaillard, avec 18 et 20 lits, en dehors de ce nouveau modèle.

Si nous pouvons comprendre que des évolutions dans la taille des établissements sont nécessaires pour maintenir des moyens humains suffisants, la taille de 80 ou 90 nous paraît bien élevée...

Par ailleurs, nous ne comprenons pas du tout comment la Ville et l'ARS gèrent ensemble la transition à Villeurbanne, ou plutôt l'absence de transition, d'autant qu'il semble que l'ARS a indiqué dès 2009 la mise en place de nouvelles règles tarifaires sur le forfait de soins applicables au plus tard fin 2015.

C'est pourquoi nous souhaitons des éclaircissements sur les points suivants :

- Vous avez annoncé en avril aux familles des résidents votre décision de fermer les EHPAD au 31 décembre 2016 : pourquoi aucune discussion préalable avec les résidents et les familles pour les informer de la décision de l'ARS et pour discuter de solutions alternatives ? Même si la fermeture est actée, pourquoi la réduction des 138 000 € de l'ARS ne peut-elle pas être compensée par la Ville pendant deux ans (ou plus) afin de gérer de façon plus personnalisée la transition pour les 38 résidents concernés ?

- La Ville va perdre 38 places en offre, dont une partie éligible à l'aide sociale : pourquoi n'avez-vous pas pu négocier le fait de garder ces places sur la ville et dans le giron public ? Par exemple, en proposant la création d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) accueilli à Jean Jaurès ou à Château Gaillard, qui pourrait être ainsi un pôle pour plusieurs EHPAD, dans le cadre d'un dispositif fléché et mutualisé car l'ARS a des financements pour des dispositifs innovants, notamment dans le plan Alzheimer. Ceci est une proposition mais il y en avait peut-être d'autres.

- Les deux EHPAD, Vincenot et Camille Claudel, de 48 et 56 lits, ont des capacités inférieures aux 80/90 places souhaitées par l'ARS. Quels engagements avez-vous de l'ARS pour que celle-ci ne décide pas dans deux ou trois ans que ces établissements sont trop petits et qu'il faudra à leur tour les fermer ou les regrouper en un seul ?

Je vous remercie de vos réponses à ces différentes questions.

M. LE MAIRE.- Madame Montois pour répondre à ces différentes questions et même un peu plus.

Mme Dany MONTAIS.- Je tiens d'abord à exprimer ma volonté de répondre d'une manière très détaillée aux questions qui sont posées par le groupe et de façon aussi à ce que vous soyez tous convaincus de la décision que nous avons dû prendre parce que nous avons été soumis à des obligations de notre organisme de tutelle qui est l'ARS.

On peut noter tout d'abord que les termes de votre question orale reprennent et prennent acte d'une bonne partie des éléments qui ont contraint la Ville et son CCAS à prendre, comme vous le dites, cette douloureuse décision. Vous soulignez le rôle déterminant de l'ARS qui est l'autorité de tutelle, le financeur exclusif du soin au sein de l'EHPAD, dans la structuration des établissements, tant sur le plan financier que comme garant de la qualité des soins.

Il est parfaitement juste que, du fait des modalités de calcul des dotations, nos deux établissements de 18 et 20 places sont en dehors du modèle promu par l'ARS qui fixe une taille d'établissement optimale entre 80 et 90, vous l'avez rappelé.

La future réforme de la tarification des EHPAD va, selon les termes mêmes de l'ARS, encore renforcer à l'avenir ce décalage entre ces petits EHPAD et leurs modalités de financement. On peut le regretter mais c'est une donnée.

Vous avez aussi parfaitement noté le lien indissociable entre ces financements fléchés, les personnels et la sécurité des résidents. Or, au-delà de la seule question financière, c'est l'enjeu des moyens humains pour prendre en charge les résidents les plus fragiles qui a été déterminant. Pour nous, il fallait poursuivre l'exploitation de ces établissements avec moins de professionnels, ce n'était pas possible. On aurait dégradé les conditions de travail, les conditions de vie des résidents, ce à quoi nous ne pouvions nous résoudre.

Si le constat semble partagé, vous nous interrogez sur trois questions qui relèvent de la mise en œuvre de cette décision dont je rappelle qu'elle a été prise d'un commun accord avec l'ARS et la Métropole.

M. LE MAIRE.- Dont vous êtes vice-présidente d'ailleurs.

Mme Béatrice VESSILLER.- Vous aussi Monsieur le Maire mais je ne suis pas sur ce dossier.

Mme Dany MONTAIS.- Vous souhaitez également des précisions sur la période de transition tout en contestant qu'il y ait eu transition. Sur ce point, je me dois de vous contredire car il y a bien une période de transition et même un véritable dispositif d'accompagnement tant pour les personnels que pour les résidents. Les équipes du CCAS se sont totalement mobilisées pour accompagner cette évolution délicate et sensible. Je profite de mon intervention pour les remercier sincèrement pour tout le travail fourni et pour les solutions qu'elles ont trouvées.

Cette décision s'appuie sur l'expérience acquise lors d'autres opérations. Dans le mandat précédent, nous avons dû fermer les domiciles collectifs. Nous l'avons vécu, nous avons orienté les résidents et cela s'est quand même relativement bien passé. Aujourd'hui, ce sont les travaux de l'EHPAD Vincenot qui sont en cours, qui ne sont pas terminés, et, là aussi, il a fallu que nous orientions les personnes de cette résidence à moitié de l'effectif.

Le détail de ces mesures d'accompagnement immédiates et sur la durée a été présenté aux résidents, c'est un fait, à leurs familles, aux membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale, au personnel, aux organisations syndicales, à la Métropole de Lyon et à l'ARS.

Mme Béatrice VESSILLER.- En avril.

Mme Dany MONTOIS.- Personne n'a soulevé aucune remarque et cela a pu même être jugé exemplaire par certains. Je vous dirai pourquoi après.

Concernant le processus de concertation et le calendrier, vous venez de nous reprocher de fermer en 2016. Certes, nous allons fermer, mais nous y sommes en 2016, et l'opération ne démarrera certainement qu'en 2017. Nous n'avons appris l'ampleur de cette réduction des dotations de soins qu'au mois d'octobre 2015. Nous avons alors tenté, et on ne pourra pas nous le reprocher, de faire revenir l'ARS sur sa décision mais celle-ci résulte de modes de calcul et de crédits nationaux sur lesquels l'échelon régional n'a pas de marge.

Vous venez de nous affirmer que les 38 places allaient être perdues. C'est faux.

Mme Béatrice VESSILLER.- C'était une question.

M. LE MAIRE.- Évitez d'émailler la réponse de Mme Montois de vos remarques.

Mme Dany MONTOIS.- D'autres solutions ont été évoquées avant de penser à cette décision dont une solution de regroupement de ces 38 places. Cela a été travaillé entre fin 2015 et février 2016, un temps assez court. Je vous donne le calendrier pour que vous ne nous disiez pas qu'on a court-circuité quelqu'un. C'était une situation qui était encore plus défavorable pour les résidents et, de toute façon, on se heurtait à un problème de calendrier et c'était assez difficile.

Ce n'est donc que mi-mars 2016 que nous avons dû prendre acte, au cours d'une réunion avec l'ARS et la Métropole, que la seule solution était la fermeture de ces établissements. Ce n'est qu'en décembre 2015 et début 2016 qu'ont été parallèlement publiés les textes sur la transformation de nos foyers logements et résidences autonomie. Je fais référence à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Aurait-il fallu (j'insiste bien sur cette question) évoquer avec les familles et les résidents une éventuelle fermeture alors que des solutions alternatives étaient recherchées ? Il n'était pas dans ma possibilité de le faire. On risquait de générer inquiétude, angoisse, sans aucune certitude.

Est-ce que c'est cela la manière de faire ? Pour moi, non. Autant, il est pertinent (j'insiste pour vous le dire) de concerter quand la solution ne dépend que de nous et qu'il existe des alternatives, autant il peut être irresponsable de concerter alors que l'origine du problème et les solutions dépendent d'une autorité de tutelle.

Dès que la fermeture a été inéluctable, plusieurs réunions ont eu lieu, réunions des résidents, des agents, ensuite des conseils de vie sociale, réunions en mairie, réunions à l'ARS. J'ai eu avec le directeur général et la direction du CCAS la lourde tâche, le 14 avril dernier, d'informer les résidents et leurs familles ainsi que le personnel de chaque établissement de la mise en œuvre de cette décision.

Nous avons essayé de le faire au mieux en expliquant très calmement et avec beaucoup de diplomatie l'accompagnement qui serait fait au niveau du personnel et des résidents. Je dirais même que certains ont écouté avec beaucoup d'intérêt et nous ont remerciés ensuite.

Concernant votre suggestion, la prise en charge de cette réduction des dotations de soins pendant deux ans, elle sera de facto prise en charge pendant deux années, en 2016 et 2017, cette période étant précisément consacrée à une gestion personnalisée et progressive de la transition pour les résidents et la garantie d'une proposition pour chaque résident et chaque agent au sein d'un établissement du CCAS.

J'ajouterai même que nous avons comme garantie pour l'EHPAD Vincenot en cours de travaux que les travaux seront terminés courant 2017 et nous pourrons accueillir les résidents de ces deux structures, bien sûr, suivant l'avis médical qui devra être donné.

Vous évoquez ensuite la perte de 38 places dans le giron public et sur notre territoire. Nous n'avons pas attendu après vous pour y réfléchir et pour faire un point essentiel. Nous en avons discuté largement avec l'ARS et la Métropole. Je peux vous assurer que le principe de reconstitution de ces places a été acté à notre demande et à celle des membres du Conseil d'Administration du CCAS. Il ne s'agira pas forcément d'une gestion publique, l'important est qu'elles soient implantées sur notre territoire, nous ne voulons pas les perdre, peut-être par des gestionnaires reconnus par leur qualité et surtout habilités à l'aide sociale, ce qui garantit une accessibilité financière pour notre public vieillissant.

En outre, je souhaite vous rappeler que le CCAS, de par la loi citée tout à l'heure, transformera ces foyers logements en résidences autonomie. Ainsi, les établissements, Château Gaillard totalement reconstruit et Jean Jaurès récemment réhabilité, permettront in fine d'augmenter l'offre d'hébergement pour des personnes dépendantes mais ne relevant pas de l'accueil d'un EHPAD. Sans la fermeture de ces deux EHPAD, il est important de le dire, cette nouvelle offre aurait été impossible à mettre en œuvre car elle nécessitera des moyens humains supplémentaires, je parle des résidences autonomie où nous accueillerons des personnes plus dépendantes qu'aujourd'hui, qui jusqu'à présent intervenaient au sein des EHPAD.

Vous proposez la création de pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) permettant d'accueillir dans la journée des résidents de l'EHPAD, 12 à 14 personnes ayant des troubles de comportement modérés. D'une part, cette réponse n'est pas adaptée à notre public car elle ne répond pas à la problématique des résidents des EHPAD concernés et parce que, d'autre part, le centre communal d'action sociale gère déjà un EHPAD spécialisé dans l'hébergement des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer (Camille Claudel) et l'on a ouvert voici quelques années le lieu de répit avenue Réguillon qui accueille des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et apparentées.

Enfin, vous évoquez des craintes sur le devenir des EHPAD Claudel et Vincenot qui sont d'une taille inférieure au seuil de 80 voire plus. C'est vrai mais vous conviendrez qu'ils en sont quand même proches.

L'établissement Vincenot est en cours de rénovation et de mise aux normes pour un budget de 2 M€. L'établissement Camille Claudel fait aussi l'objet d'une démarche participative avec l'ensemble de son personnel et fonctionne en lien avec le lieu de répit, il n'est donc pas question de fermeture et cette perspective n'a été évoquée ni par l'ARS ni par la Métropole.

Après, on ne sait pas ce que l'avenir nous dira. Il est difficile de prédire quelles seront les décisions de l'ARS dans les années à venir mais nous serons toujours très vigilants à ce sujet.

Je voudrais conclure sur l'engagement de la Ville qui a toujours été dynamique, innovante au regard des personnes âgées. Elle consacre des moyens de taille en politique gérontologique, M. le Maire les a rappelés dans son courrier qu'il a fait à tous les résidents et familles de résidents daté du 17 mai 2016.

Cette décision de fermeture n'est pas faite avec bonté de cœur, elle est très difficile. Elle sera accompagnée malgré tout et je tiens à le dire. En outre, il s'agit d'une adaptation de notre offre à une contrainte, il ne s'agit pas d'un recul. Le magnifique projet de reconstruction de la résidence Château Gaillard qui aura un coût d'à peu près de 20 M€ est la preuve éclatante de la volonté politique gérontologique de la Ville qui restera innovante et dynamique comme je l'ai dit auparavant. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Montois de cette réponse longue et argumentée dans laquelle vous n'avez rien oublié des différents points évoqués.

Je vais mettre la dernière délibération aux voix, pour la subvention aux associations intervenant dans le domaine des personnes âgées.

- Adopté à l'unanimité -

Nous en avons terminé. Merci.

La séance est levée à 21 heures.